HAL
open science

Lyon au XIXème siècle, l'environnement sonore et la ville

Olivier Balaÿ, Olivier Faure

To cite this version:

Olivier Balaÿ, Olivier Faure. Lyon au XIXème siècle, l'environnement sonore et la ville. [Rapport de recherche] 24, CRESSON. 1992, pp.115. hal-01373821

HAL Id: hal-01373821

https://hal.science/hal-01373821

Submitted on 29 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CRESSON
Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain

Ecole d'Architecture
60,avenue de Constantine 38036 GRENOBLE cedex 2

Olivier BALAŸ
Olivier FAURE

Lyon au XIXème siècle, l'environnement sonore et la ville

24 Mars 1992

cresson

Lyon au XIXème siècle,
L'environnement sonore et la ville

par
Olivier BALAŸ
et
Olivier FAURE

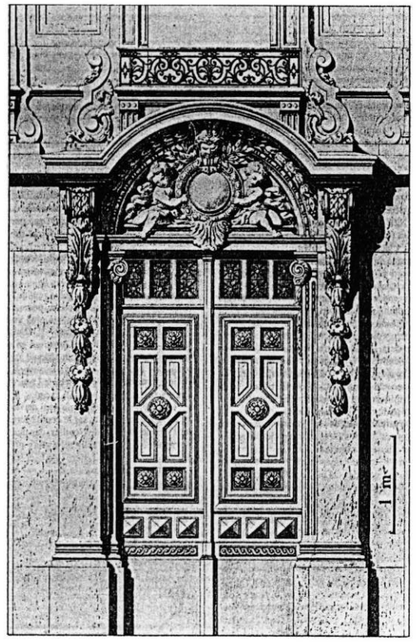

Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain
CNRS - URA 1268
Laboratoire de recherche architecturale

Centre Pierre Léon d'Histoire Economique et Sociale
Université Lumière Lyon 2
CNRS - URA 223

CRESSON

Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain
CNRS Unité de Recherche Associée 1268
Laboratoire de Recherche Architecturale

Centre Pierre Leon
d'Histoire Economique et Sociale

Université Lumière Lyon 2 U.R.A. 223 C.N.R.S.

LYON AU XIXème SIECLE, L'ENVIRONNEMENT SONORE ET LA VILLE

RAPPORT DU PROJET DE RECHERCHE "BRUITS ET FORMES URBAINES A LYON AU XIXème SIECLE"

Mars 1992

Olivier BALAŸ : Centre de recherche sur l'espace sonore (Dir. J.F. AUGOYARD)
Olivier FAURE : Centre Pierre Léon, Histoire économique et sociale de la région lyonnaise (Dir. Y. LEQUIN).

PREAMBULE

Comme annoncé dans notre lettre du 16 Janvier 1992, le Ministère de l'Environnement (SRETIE), financeur essentiel du projet originel (80% du financement), n'a pu à ce jour verser la tranche correspondant à l'année 1991-1992 ni la totalité de la première tranche (40% de la somme allouée à la première phase de notre recherche).

Fidèle à la proposition faite dans la lettre citée, nous avons choisi d'axer ce rapport remis au seul PPSH sur la partie historique et archivistique de notre projet pour lui donner sa cohérence. Le présent texte reprend donc les points esquissés ou développés dans le rapport intermédiaire.

Il est bien évident que nous espérons vivement que le financement manquant sera bientôt débloqué. Cela permettra la rédaction d'un rapport complet correspondant au projet initial qui vous sera naturellement transmis. Celui-ci intégrera notamment l'étude acoustique des formes urbaines.

Olivier BALAŸ
Olivier FAURE

NB. Si le présent travail a été élaboré d'un commun accord, la rédaction a été partagée. Olivier Balaÿ a rédigé, outre l'introduction et la conclusion, les paragraphes I.1, I.2 et II du premier chapitre, l'intégralité du second chapitre et le paragraphe II du troisième chapitre. Olivier Faure, qui a depuis Octobre 1991 quitté Lyon et le CNRS, est l'auteur du paragraphe I.3 du chapitre I et du paragraphe I du chapitre III.

LYON AU XIXe SIECLE

L'ENVIRONNEMENT SONORE ET LA VILLE

Résumé d'une recherche réalisée en collaboration par le C.R.E.S.S.O.N. (Centre de Recherches Sur l'Espace Sonore et l'environnement urbain) de Grenoble et le Centre Pierre Léon d'Histoire Economique et Sociale de Lyon.

L'objectif de cette recherche est double : il s'agit d'abord de donner sa place à la prise en compte des phénomènes sonores dans l'histoire urbaine d'une ville du XIXème siècle, Lyon en l'occurence, en apportant une réflexion sur l'expérience acoustique quotidienne des lieux. Il s'agit ensuite de constituer un apport de contenu sur les mécanismes qui traitent de la question du bruit sur le territoire lyonnais de cette époque.

Sur la question sonore, on n'a pas "d'observatoire" qui explore l'environnemnet et les bruits du XIXème siècle. On n'a pas non plus de textes qui traduisent directement l'approche sonore d'une rue, d'une maison. Il n'y a pas enfin de véritable politique du bruit à cette époque. Il existe en revanche une cohérence des décisions qui définissent des nuisances (encombrements, industries, boucheries, voisinage...) et la politique qu'il convient de mener à leur égard, cohérence à laquelle la dimension sonore ne semble pas devoir échapper. Il existe aussi une cohérence dans les importantes opérations de rénovation urbaine, cohérence qui détermine un avant et un après dans les modes d'appréhension sonore de la ville. Il existe encore une cohérence dans les discours qui définissent la moralisation des comportements sonores et les techniques qu'on peut utiliser à cet effet.

Cette recherche conduit donc à explorer les sources (archives municipales et départementales) qui permettent de saisir comment l'évolution de la représentation et de la pratique gestionnaire d'une ville englobe l'évolution de l'environnement sonore.

A travers cette exploration, on s'aperçoit que le bruit industriel est pris en compte plus tardivement et plus timidement que les autres sources d'insalubrité et d'incommodité par les instances sensibles à l'hygiène et les autorités locales. S'il est écarté dans les faits, c'est d'abord qu'il s'oppose de plus en plus à des intérêts nés d'une logique de développement de la ville.

De même, en portant un diagnostic acoustique sur les nouvelles formes urbaines mises en oeuvre à Lyon en 1852 dans la presqu'île, on se rend compte que l'urbanisme lyonnais du XIXe a conduit à une évolution lente de l'écoute vers les intensités sonores moyennes, les fréquences graves, l'installation des bruits continus qui ont pris la place, peu à peu, des climats de voix fortes, des activités sonores humaines discontinues, des silences...

Cet épisode centenaire fait donc apparaître que du fait de la pérénité du bâti et du tissu urbain et du fait de la grande mansuétude vis à vis des bruits mécaniques et industriels, l'aménagement de la ville au XIXème, porteur des représentations de cette époque, contribue toujours à modeler notre environnement sonore contemporain.

CONTENU DE LA RECHERCHE

1. Une ville sonnante

Telles qu'elles sont décrites à travers les sources hétérogènes et souvent "impressionnistes", les villes de l'époque et Lyon comme les autres, paraissent à l'observateur de la fin du XIXe siècle toutes aussi bruyantes que nauséabondes. Aux signaux sonores traditionnels qui ne disparaissent pas, s'ajoutent ceux que le commerce, l'industrie et les transports introduisent dans la cité.

2. Le procès du bruit

Le procès de civilisation décrit par Norbert Elias (*La Civilisation des Moeurs* Calmann Levy Paris 1975) s'attaque aussi aux moeurs sonores. La représentation et la pratique gestionnaire de la ville bourgeoise définissent ce qui se fait. La tolérance sonore de l'Ancien Régime (peut-être plus hypothétique que réelle) recule progressivement sous une avalanche de règlementations qui pourchassent le bruit révélateur et annonciateur du désordre. Cette entreprise est particulièrement nette à Lyon.

3. Vers une nouvelle écoute de la ville

Une grande mansuétude pour les bruits mécaniques et industriels apparaît dans les discours de l'époque. En la matière, toute la politique lyonnaise consiste à acclimater le bruit industriel comme une composante essentielle de l'environnement sonore urbain. La répression des bruits excessifs elle même contribue d'abord à ce but.

Le remodelage urbain va, pour sa part, engendrer de nouvelles écoutes. Liées aux idées d'utilitarisme qui vise à la conception d'une ville qui bouge et qui s'industrialise, les activités sonores humaines ne sonnent plus de la même façon dans des rues élargies et moins profondes. L'environnement sonore à tendance à devenir indifférencié. C'est un moment décisif dans l'histoire de la France urbaine que cette mutation des conditions d'écoute dans les villes, étape qui laisse encore aujourd'hui des traces dans le paysage sonore contemporain.

INTRODUCTION

1 / Objectifs, hypothèses.

L'objectif de cette recherche est double : il s'agit d'abord de donner sa place à la prise en compte des phénomènes sonores dans l'histoire urbaine d'une ville du XIXème siècle, Lyon en l'occurence, en apportant une réflexion sur l'expérience acoustique quotidienne des lieux. Il s'agit ensuite de constituer un apport de contenu sur les mécanismes qui traitent de la question du bruit sur le territoire lyonnais de cette époque.

Sur la question sonore, on n'a pas "d'observatoire" qui explore l'environnement et les bruits du XIXème siècle. On n'a pas non plus de textes qui traduisent directement l'approche sonore d'une rue, d'une maison. Il n'y a pas enfin de véritable politique du bruit à cette époque. Il existe en revanche une cohérence des décisions qui définissent des nuisances (encombrements, industries, boucheries, voisinage...) et la politique qu'il convient de mener à leur égard, cohérence à laquelle la dimension sonore ne semble pas devoir échapper. Il existe aussi une cohérence dans les importantes opérations de rénovation urbaine, cohérence qui détermine un avant et un après dans les modes d'appréhension sonore de la ville. Il existe encore une cohérence dans les discours qui définissent la moralisation des comportements sonores et les techniques qu'on peut utiliser à cet effet.

Cette recherche conduit donc à explorer les sources qui permettent de saisir comment l'évolution de la représentation et de la pratique gestionnaire d'une ville englobe l'évolution de l'environnement sonore. A travers cette exploration, on cherchera aussi à révéler un état des interactions sonores urbaines et à voir son évolution dans le temps.

2 / Délimitation du champ de recherche, méthode.

La pluralité des facteurs pris en compte invitait évidemment à une démarche pluridisciplinaire. Ce fut le premier principe méthodologique retenu. Il a créé une collaboration étroite entre les chercheurs du CRESSON et ceux du Centre Pierre Léon pour le dépouillement des sources et le développement de la recherche.

Dans ce cadre, une partie de l'enquête fut essentiellement dédiée à la dimension environnementale du projet (CRESSON). La plongée en archives (qui constitue la charnière de notre interrogation locale) devait permettre de définir plus précisément ce qu'était le son à Lyon dans le XIXème siècle riche en bouleversements du tissu urbain. Les importantes opérations de rénovation urbaine que sont les percées de la rue Centrale, de la rue Impériale, de la rue de l'Impératrice ou les remodelages des quartiers Grôlée, l'arrivée des méthodes "parisiennes" de construction : tout cela laisse augurer des bouleversements de la perception sonore de la ville.

La connaissance de l'expérience sonore de la rue au XIXème siècle passe aussi par l'étude des remarques des témoins de l'époque. Peut-être à cause de l'importance que les représentations picturales d'hier donnent aux crieurs de rue, du fait aussi de la multiplicité des descriptions qui portent sur les phénomènes sonores urbains les plus pittoresques dans les documents administratifs, d'autres aspects sonores ont été mésestimés par l'histoire sociale contemporaine. Que savons-nous des représentations sonores, c'est à dire ce qui semble conforme aux règles d'hygiène, au développement industriel, aux législations et aux bienséances de l'époque ?

Comme l'écrivait Guy Chaussinand Nogaret[1], le bruit de la rue à la fin du XVIIIème siècle reste un des éléments du milieu urbain qui affecte tous les habitants de la ville quel que soit leur niveau de vie. Au début du XIXème siècle, cette réalité semble toujours valable : chaque quartier ressemble en quelque sorte à une petite ville dans la grande cité, avec ses spécificités, ses bruits réguliers et irréguliers qui composent ensemble un milieu sonore propre aux rues et commun aux habitants de ces rues. Mais plus on avance dans le siècle, plus les références culturelles et identitaires qui règlent les productions sonores sont de moins en moins liées à la vie propre de chaque quartier. Les ordonnances de police ou du Maire, disponibles depuis 1816 en collection reliée, nous permettent en effet de retrouver des décisions qui tendent à réduire ce milieu sonore à un environnement, c'est à dire à un objet normé qui fait l'objet de mesures et de règlements qui échappent aux règles de gestion des habitants.

---

[1] Guy Chaussinand-Nogaret *Histoire de la France urbaine*, sous la direction de Georges Duby, tome 3, Seuil - 1981

Aux Archives Municipales, le répertoire numérique de la Série I (Police, Justice, Hygiène publique) a permis de procéder à un dépouillement des Ordonnances de Police et du Maire de la série I.1 qui vont de 1790 à 1870. La collection reliée des Ordonnances de Police non classées (1806-1849) a été aussi examinée. Enfin, l'Inventaire sommaire des séries I, M, N, O, Q, R a été dépouillé pour les décisions qui sont prises après 1870[2]. A travers le dépouillement de ces dossiers qui concernent les foires et les marchés, les carnavals, les fêtes et les vogues, les bals, les stationnements et les circulations, le roulage et le transport d'animaux et de matières, la notion de bruit apparaît minoritaire. De plus, ces sources faussent la réalité puisqu'elles ne traitent que des sons séditieux et des tapages dont les représentants de l'ordre ont horreur. Mais ce dépouillement donne de menues indications sur

[2] Les Sources aux Archives municipales de Lyon sont de trois ordres :

1 / La collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849 (5 volumes)

2 / A partir du Répertoire numérique de la série I (Police, Justice, Hygiène publique), les ordonnances de polices allant de 1790 à 1870 sont classées par thèmes. On a dépouillé les séries :

I.1 116 : Actes administratifs des commissariats de police, arrondissement Palais des Arts.

I.1 124 : Mains courantes des rapports, enquêtes et contraventions du commissariat de police de l'arrondissement du Collège.

I.1 130 : Actes administratifs des commissariats de police, arrondissement des Célestins.

I.1 142 à 153 : Surveillance urbaine (1838 à 1852).

I.1 242 à 244 : Police des foires et des marchés. Répertoire des crocheteurs autorisés.

I.1 245 : Carnaval.

I.1 246 : Police des vogues.

I.1 247 : Police des Courses

I.1 248 : Forains, bateleurs, théâtres ambulants (autorisation 1789/1843).

I.1 260-261 : Chiens errants, police de la rage.

I.1 268 : Organisation et contrôle des systèmes et des compagnies de vidange (1811-1870).

I.2 173,175,176 : Police des roulages et voiries.

I.5 3 : Etablissements insalubres : cas particulier de 1797 à 1854.

3 / Dans l'Inventaire sommaire des Séries I, M, N, O, Q, R (après 1870, avant 1959), on a dépouillé les séries :

I.1 116 : Cérémonies et fêtes officielles.

I.1 117 : Fêtes autorisées : bals, concerts 1885/1914,

I.1 119 : Police des marchés (1870-1892),

I.1 121 : Police des forains (1871/1909) et police des vogues (1871/1947),

I.1 125 : Chiens errants,

I.1 129 : Police urbaine : nettoiement, vidange, égout (1871/1898),

I.1 130 : Vente sur la voie publique.

La série O.1 : Chaussées, pavages, éclairages.

La série O.2 : Les omnibus et tramway : projets de 1855 à 1872 ; Substitution de la traction électrique à la traction animale.

La série O.3 : Fleuves et rivières : droit de stationnement (1855/1874).

La série Q.5 : Secours Mutuel a été sondée. Le sondage n'a apporté aucune information particulière. De même pour la série R : théâtres.

les caractéristiques des sonorités qui défient l'ordre moral et municipal.

Le fait que le bruit soit peu pris en compte dans les sources sérielles rend propice deux approches plus qualitatives de l'environnement sonore de la rue. Les sources impressionnistes que nous fournit la littérature lyonnaise de l'époque, à travers les poèmes, les récits et les guides de la ville, permettent d'établir une sorte de cartographie sonore de Lyon. On est là obligé de procéder prudemment, par petites touches, par approchements et approfondissements successifs avec les sources démographiques notamment[3]. La ville est un lieu dans lequel il arrive que l'on se promène le dimanche, dans les bois de la Mouche ou sur le bord des fleuves. Aussi arrive-t-il que l'on soit sensible au paysage, à l'état de la végétation que l'on ne souhaite pas voir se dégrader. Pour les plus fortunés, le phénomène de la villégiature, de la résidence d'été paraît précoce et largement développé. Tout cela donne de la ville et de ses habitants, une autre image que celle d'un lieu et d'hommes centrés sur les seules activités productives.

Une approche des espaces sonores dans lesquels on se déplace à cette époque a été rendue possible parce qu'aujourd'hui, à Lyon, certains tracés de rue n'ont pas subi le remodelage urbain du milieu du siècle. Cette enquête devait démontrer la mutation qualitative de l'environnement sonore lyonnais, à travers des critères qui touchent à la continuité et la discontinuité sonore, au rythme, aux variations d'intensité, aux types de sonorités qui apparaissent et disparaissent.

D'un point de vue méthodologique, il fallait disposer d'un temps d'observation long et d'une technique d'investigation soignée pour approfondir notre connaissance des perceptions et qualités de l'environnement sonore du passé en fonction de la forme et du gabarit des rues. Une analyse acoustique était indispensable pour nous éclairer sur les conditions de propagation sonore[4]. Notre enquête devait en effet établir un panorama mettant en valeur des caractéristiques liées au rapport entre morphologie spatiale, sonore et sociale, tout en montrant les diverses modalités de l'activité sonore.

En attendant ce jour, la difficulté de classement du matériau et sa présentation peuvent être contournées en partie par l'utilisation de la notion d'effet sonore

[3] Nous avons laissé volontairement de coté l'histoire des lieux d'écoute et de l'enseignement de la musique. On trouvera des indications sur ce thème dans *Lyon ancien et moderne*, sous la direction de Léon Boitel, Lyon, 1833, p. 321 et suivantes. On lira aussi Léon Vallas, *Un siècle de musique et de théâtre à Lyon 1688-1789*, Marson, Lyon, 1932. Le catalogue de l'exposition "Trois siècles d'opéra à Lyon : de l'Académie Royale à l'Opéra Nouveau", Bibliothèque de la ville de Lyon, mai 1982, est un document qui reste aussi instructif.

[4] Ce travail sera réalisé dans le cadre du financement, toujours absent à ce jour, du Ministère de l'Environnement (Cf. notre préambule).

que nous avons créée au CRESSON[5]. Nous dévoilerons ici quelques analyses qui permettent de préciser la méthode d'étude de la dimension qualitative et quantitative des phénomènes sonores dans la ville du passé. On distinguera aussi les nouvelles catégories d'environnement sonore qui s'imposent suite au remodelage urbain[6].

Une autre part essentielle du travail (Centre Pierre Léon) a été consacrée au dépouillement systématique mais encore partiel des dossiers des établissements insalubres, incommodes et dangereux déposés aux archives départementales du Rhône. On pensait trouver là une source sérielle permettant de cartographier les établissements industriels bruyants, de mesurer leur croissance et leur répartition, de dresser un tableau évolutif de toute la gamme des bruits industriels.

Regroupant un peu plus de 130 cartons composés chacun d'un minimum de trente dossiers, la série 5MP a permis de pénétrer dans plus de 4000 établissements industriels, ayant un jour ou l'autre fait l'objet d'une plainte ou d'une demande de classement. Ces établissements sont classés par ordre alphabétique à l'intérieur de périodes chronologiques plus ou moins longues. Une lecture, au moins cursive, de tous les dossiers a permis de repérer toutes les mentions du bruit (qui n'apparaît pas uniquement dans les établissements attendus), de les replacer dans un contexte plus général (où interviennent

[5] On trouvera une définition de la notion d'effet sonore dans notre chapitre III, paragraphe II "Les sons et les nouvelles formes urbaines".

[6] Les ordonnances de police du Maire devaient nous permettre de retrouver facilement les décisions qui réglementaient les gabarits urbains et les saillis à Lyon. A travers ces sources, ce sont surtout les conditions de propagation sonore qu'on peut retrouver et observer dans leurs mutations. Nous avons aussi exploré les sources cartographiques suivantes :
- 3.S.255 : place des Terreaux en 1854 : projet non réalisé de Bernard (P.) bâtiment face à l'Hôtel de Ville, échelle 1/200ème.
- N° 2.S.410 : Benoit.L.F. Place des Terreaux vers 1860 avec projet de fontaine.
- Plan n° 3.S.612 indice 1,2 et 3 échelle 1/150ème : quartier des Terreaux, rampe de la ville (1732).
- Plan n° 2.S.189 : plan géométral de la boucherie du quartier des Terreaux échelle 1/130ème, XVIIIème siècle.
- Plan n° 2.S.428 : plan du centre de la ville de Lyon avec, en superposition, les projets d'ouverture et d'alignement des rues, échelle 1/2000ème (environ 1854).
- Plan n° 2.S.393 (miciol) : projet de la rue Impériale et 3ème projet du quartier des Terreaux, échelle 1/200ème (1854).
- Plan n° 2.S.398 et 2.S.399 : échelle 1/250ème, la rue Impériale dans Lyon (1853).

Nous avons aussi relevé, à propos de Lyon, les plans topographiques suivants (bibliothèque de la Part-Dieu) :
- 1735, revérifié en 1740 n° 111
- 1789, plan n° 125 dans le recueil n° 125/151
- 1834, plan n° 146 dans le recueil n° 125/151
- 1847, plan n° 152 dans le recueil n° 152/170
- 1863, plan n° 153 dans le recueil n° 152/170.

d'autres nuisances) et de se familiariser avec les usages de la procédure d'agrément, les discours et les conduites qu'elle génère.

Pour obtenir, le plus rapidement possible, une vue d'ensemble des dossiers, il avait été décidé de procéder par étapes. Dans la première, on a dépouillé les registres de la période 1870/1890 et ceux d'une série diachronique qui, en 20 cartons (674 dossiers), regroupe toutes les demandes qui ont été rejetées, classées sans suite et tous les établissements déjà installés ayant fait l'objet de plainte. De ces dépouillements, il apparaît d'emblée que le bruit apparaît très rarement. Entre 1870 et 1890, la référence, même la plus allusive, au bruit ne se retrouve que dans 3,6% des dossiers. En revanche, dans la série diachronique, plus de 15% des établissements sont contestés, principalement ou accessoirement, à cause du bruit qu'ils provoquent. Aussi serait-il prématuré de conclure de la première estimation chiffrée que les urbains, au siècle dernier, sont insensibles ou indifférents au bruit industriel. Le décalage observé entre les deux séries laisserait plutôt supposer que le bruit est moins souvent pris en compte dans les nomenclatures que dans la vie quotidienne. Mais il est évident que ces chiffres, globalement faibles, obligent à relativiser là aussi l'approche sérielle pour favoriser une approche plus qualitative.

La jurisprudence du bruit, notamment en matière de bruits de voisinage, n'a pas été étudiée dans ce rapport pour les raisons indiquées dans notre préambule. Pour mémoire, on rappellera que cette étude devait largement déborder du terrain lyonnais puisque les sources que nous avons trouvées étaient des répertoires de législation et des études pratiques sur le code pénal qui s'appuyaient sur des jugements nationaux. Cette enquête avait d'abord l'objectif de montrer que le bruit de voisinage n'est pas une question moderne. La jurisprudence, avant le XIXème siècle, agit dans ce domaine à titre préventif plus que répressif, et les ordonnances de police vont dans le même sens. Par exemple, les habitants du faubourg Saint-Martin, à Paris, s'étant plaints du trouble que causaient les hurlements des chiffonniers pendant la nuit, voient une ordonnance de police, en date du 10 Juin 1710, attribuer à chaque chiffonnier un trajet déterminé pour rentrer chez lui[7].

Mais pendant le XIXème siècle, les jugements s'imprègnent de valeurs morales et politiques : faire du bruit, c'est être fauteur. Etre fauteur (la notion de faute est introduite pour la première fois dans l'histoire du droit de voisinage au XIXème siècle, aux articles 1382 et 1383 du code civil[8]) résulte

[7] Fournel, *Traité du voisinage*, 4ème édition, 1827, p.256.

[8] Article 1382 du code civil : "Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer". Le code civil stabilisera aussi la notion de faute quasi-délictuelle au sens strict en énonçant le principe d'une responsabilité pour faute non intentionnelle à l'article 1383 : "Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence".

de la violation d'une sorte de contrat de voisinage, d'obligations coutumières qui règlent en profondeur la vie quotidienne. Dans ce contexte, le mérite essentiel de ces dossiers était de mettre en perspective les différents discours et leur cohérence dans la gestion des plaintes relatives au comportement et à la nuisance sonore. Au delà, une telle étude devait enrichir considérablement nos connaissances de l'environnement sonore nocturne en ville à cette époque.

On ne sera donc pas surpris : cette recherche est consacrée à l'étude des sources qui permettent de relater comment une "politique" urbaine et industrielle au XIXème siècle remodèle l'environnement sonore de la ville traditionnelle. A propos des voix et des signaux sonores de la rue, à propos des sons industriels et ceux des commerces, à propos des bruits de voisinage, l'évolution de l'environnement sonore est placé sous le signe de la "correction" acoustique de la ville et du comportement sonore dans la rue. Mais ces modifications ne sont pas seulement liées à des pratiques qui condamnent le bruit. Si ces dernières ont toujours existé, depuis Juvénal et Boileau, elles ne sont que des dispositifs seconds par rapport à une question plus fondamentale. En réalité, l'histoire économique et sociale de Lyon au XIXème siècle permet de repérer comment la question sonore était problématisée, comment elle était l'objet d'inquiétudes, de débats, de réflexions qui ne traduisent pas seulement des exigences de restriction du bruit, mais qui se développent en rapport à des choix industriels, éthiques et moraux.

Il reste que la confrontation avec le terrain a modifié les projets de départ, sans toutefois en dénaturer l'architecture globale. Ainsi a-t-on été amené à étendre nos investigations à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise - et non seulement à la presqu'île comme on le souhaitait au départ - mais aussi à entamer des recherches dans des discours qui ne se limitent pas au terrain lyonnais. Cette extension ne répond pas seulement à la nécessité de compenser la relative pénurie de sources, mais surtout au souci d'intégrer le plus grand nombre de situations possibles, qu'il aurait été dommage d'écarter.

CHAPITRE I : UNE VILLE SONNANTE.

Telle qu'elles sont décrites au travers de sources hétérogènes et souvent "impressionnistes", les villes de l'époque, et Lyon comme les autres, paraissent à l'observateur de la fin du XIXème siècle tout aussi bruyantes que nauséabondes. Aux signaux sonores traditionnels qui ne disparaissent pas, s'ajoutent ceux que le commerce, l'industrie et les transports introduisent dans la cité.

I / Signaux et marqueurs sonores.

"Il existe une vie et une mort des signaux" écrit très justement Guy Thuillier[9]. Leur évolution dans le paysage sonore mérite une observation patiente sur laquelle l'historien ne s'est guère encore penché.

I.1 / Les cloches.

Il est difficile de reconstituer aujourd'hui le réseau des signaux sonores d'autrefois. Dans la cité médiévale, la diffusion de l'information est assurée par les cloches. De nombreux auteurs l'ont déjà dit[10]. Ce sont elles qui annoncent les heures, donnent l'alarme en cas d'incendie, préviennent de l'arrivée de l'ennemi, appellent les citoyens aux armes, convoquent les gens au travail ou les convient à se mettre au lit, sonnent le deuil de la mort du roi et donnent le signal des réjouissances populaires à la naissance d'un prince ou lors d'un couronnement.

Un receuil disposé au fond d'archives Coste (1761) rappelle que les cloches de l'église Saint Nizier (située dans la presqu'île) étaient le signal employé pour convoquer le peuple aux assemblées publiques tenues par les conseillers de la ville. A l'époque où ces assemblées avaient lieu dans les loges de la Grenette, on trouva que le son de la cloche était trop éloigné du point de rendez-vous. Cette circonstance fournit la raison d'un déménagement pour s'approcher de l'église. Tout ceci se passe avant 1647, année où on jetta les fondations du nouvel Hôtel de ville place des Terreaux. La grosse cloche qui fut installée dans la tour de l'Hôtel de ville servit aussi à annoncer, depuis cette époque, les fêtes publiques[11]. En 1794, époque où toutes les cloches en métal sont fondues pour faire des armes et des canons, seule cette cloche sera maintenue en place. La grosse cloche de Saint Jean, qui sonnait toujours en 1793 "annoncait les calamités"[12].

A Lyon, avant comme après la Révolution, la grosse cloche se prête à chacun des évènements heureux ou malheureux qui se succèdent. "Installations, venues des Princes, Te Deum, funérailles, elle sonne tout avec la même

---

[9] Guy Thuillier *Pour une histoire du quotidien en nivernais au XIXème siècle* Mouton Paris 1977.

[10] R. Murray Schafer *Le paysage sonore* J.C. Lattès Paris 1979 pour la traduction française, p. 294. Jacques Attali *Histoires du temps* Fayard Paris 1982 p.81. Daniel Boorstin, *Les découvreurs*, collection Bouquins, Robert Laffont Paris 1988, p. 42.

[11] *Histoire et description de la ville de Lyon, de ses antiquités,...*, (l'auteur n'est pas mentionné) cote 1358 Fond Coste, Bibliothèque de la Part Dieu, Lyon.

[12] Si on en croit un arrêté du 14 octobre 1794 : A. Sachet, *La grosse cloche de Saint Jean*, 1922, chapitre V.

puissance et la même âme"[13] .

En 1812, par exemple, c'est : "Le mardi saint, à 5 heures du matin, l'arrivée de Son Eminence le cardinal Fesch, archevêque. Le 27 août, les obsèques du maire de Lyon, M. Fay de Sathonay. Le 11 octobre, un Te Deum pour la prise de Moscou. Le 8 décembre, l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté l'Empereur, etc."

Le 27 juin même, l'Impératrice mère, venue incognito à Lyon, demande la grosse cloche pour le soir et le lendemain, "en l'honneur des douze apôtres, mais pour le sien avant tout", dit malicieusement un chroniqueur. Pour le roi revenu sur le trône, elle sonnera pareillement. Cette cloche sonnera aussi pour l'arrivée de madame la duchesse d'Angoulême et celle de Monseigneur de comte d'Artois, pour l'anniversaire du roi Louis XVI et celui de la reine Marie-Antoinette, pour la messe ordonnée en faveur du duc de Berry, assassiné le 13 février 1820, et, sept mois après, pour la naissance de son fils[14].

Elle sonne quelque soit le contexte politique, pour célébrer la plantation des arbres de la liberté, en 1848, et le retour de l'Empire, en 1852. Elle est l'organe, dit l'abbé Sachet, "qui traduit au dehors tous les sentiments qui naissent et se succèdent dans nos coeurs". Quand la Révolution française confisque les grandes cloches, on assiste à des transgrssions. C'est Mona Ozouf qui raconte comment les prêtres catholiques agitaient des petites sonnettes "qui avaient assez de timbres pour se faire entendre au dehors" lors de procession dans les Alpes Maritimes[15] .

En cas d'incendie, la cloche sert d'alarme. A Lyon, la municipalité cherche à gérer au mieux le tocsin. Si le bruit qu'il occasionne annonce bien le feu, l'adresse de celui-ci n'est jamais claire. Aussi la question de la communication, par le médium sonore, du lieu du sinistre est-elle l'objet de longues discussions. Pour ne pas prolonger inutilement le tocsin, et éviter d'alarmer trop longtemps les habitants, on cherche, dès 1818, à remplacer les grosses cloches par des cloches transportées à la main par des surveillants qui annoncent l'endroit du sinistre. Mais cela ne s'avère pas suffisant.

Antérieurement, la municipalité de 1810 avait en effet pris les mesures suivantes. Lorsque le tocsin sonne dans un clocher de la ville, il est répété par tous les autres tocsins et notamment par celui de Saint Jean "que nous

[13] A. Sachet, *La grosse cloche de Saint Jean de Lyon*, chapitre II. 1922.

[14] A. Sachet *La grosse cloche de Saint-Jean de Lyon* Lyon 1922. p. 233

[15] Mona Ozouf *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Bibliothèque des histoires, Gallimard 1976,1984.

désignons spécialement pour être régulateur de tous les autres". A cet effet, l'agent de police de l'arrondissement de la Métropole doit se rendre sur le champ à Saint Jean et y rester. Le tocsin est continuellement frappé jusqu'à ce que soit donné l'ordre de le faire cesser. Aussitôt que le tocsin de Saint Jean ne se fait plus entendre, tous les autres doivent cesser afin de ne pas prolonger inutilement les alarmes des citoyens et l'inquiétude publique[16].

L'ordonnance de police de 1818 révèle un disfonctionnement dans ce dispositif. Plusieurs incendies se sont manifestés depuis quelque temps à Lyon. Le son du tocsin, répété indistinctement par les cloches de toutes les églises, s'il jette bien l'alarme sur tous les points de la ville, n'indique pas celui qui est menacé, et sur lequel cependant doivent se diriger les secours. Aussi l'administration lyonnaise donne à des surveillants le rôle de parcourir avec de fortes cloches à main les différentes rues d'une divison en annonçant à haute voie le lieu incendié. Dans cet objectif, il est placé dans chacun des corps de garde 4 fortes cloches à main. Le tocsin est sonné, mais seulement par le beffroi de l'hôtel de ville.

Mais l'expérience a prouvé que dans la nuit, le son des cloches à main dont sont porteurs les surveillants, n'est pas assez fort pour réveiller les citoyens et les pompiers disséminés dans les divers points de la ville[17]. Aussi, dès qu'un incendie se manifeste, notamment la nuit, il est convenu qu'on préviendra l'ensemble de la population selon le dispositif spatio-sonore suivant. Le tocsin est sonné mais seulement par le beffroi du clocher de la paroisse où s'est manifesté l'incendie et par le beffroi de l'hôtel de ville. Lorsque le carillon de l'hôtel de ville s'achève, après un instant de repos, quand la cloche tinte un coup, cela indique que le feu est au midi ; deux coups, cela annonce que le feu est au Nord ; trois coups, cela désigne que le feu est à l'Ouest. Pendant ce temps, les brigades de surveillants doivent continuer à parcourir les rues, places et quais de leur division, en sonnant fortement les cloches à main mises à leur disposition et en annonçant à haute voix l'endroit où est le feu. Ces dispositions ont été reconduites en 1827. Quelle preuve qu'au début de ce siècle les cloches ont leur place parmi les grands ordonnateurs de l'espace urbain.

Les cloches sont censées posséder aussi certains pouvoirs. On les sonnait pour écarter une épidémie ou une tempête note Boorstin. "Je pleurs les morts, j'écarte l'éclair, je proclame le jour du repos, je stimule les paresseux, je dissipe les vents, j'appaise les cruels" dit une inscription sur une vieille cloche. Des habitants de Lyon accordent ce crédit au prestige des cloches. En

[16] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849 (Volume 1810-1822) ordonnance de police du 15 mars 1810.

[17] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, ordonnance de police du 2 janvier 1823 (Volume 1806-1830)

1481, ils adressent ce message à leurs édiles : nous avons "grand besoin d'une horloge dont les coups puissent être entendus par tous les citoyens dans tous les quartiers de la ville. Si on fabriquait ladite cloche, davantage de marchands viendraient aux foires, les citoyens seraient heureux, auraient une vie plus ordonnée, et la ville gagnerait en décoration"[18]. Pour ces gens, la renommée de Lyon dépend donc de la sonorité et de la portée de ses cloches.

Une telle croyance n'est sans doute pas indépendante du fait que Lyon est une ville où la sonnerie religieuse est très présente dans la rue à comparer d'autres villes. C'est Morel de Voleine (1882) qui insiste le mieux sur la particularité de la sonnerie religieuse lyonnaise par rapport à celle de Paris ou du Nord de la France. "Ce n'est plus la sonnerie timide de Paris, osant à peine faire concurrence aux bruits de la rue. Lyon touche aux régions méridionales où l'on vit en dehors, où toutes les voix sont éclatantes"[19]. On sonne en effet tous les jours et pour tout ce qui se fait à l'église de Lyon, depuis l'angélus et les messes basses, jusqu'aux simples appels du viatique et de la prière. Aux veille et aux jours de grande fête, Lyon devient, écrit Morel de Voleine "la ville sonnante". La description qui illustre le mieux cet aspect est de l'Abbé Sachet. Aux jours très solennels, tout commence par l'annonce.

"C'est une volée de toutes les cloches dont la plus grosse forme la tonique ; non point lancées au hasard et toutes ensemble, mais avec ordre. Cela débute par un appel des plus petites, une sorte de murmure entrant en piano et dont le mouvement s'accélère et le bruit augmente jusqu'à la tombée de la grosse. Elles poursuivent alors un bruyant carillon, qui bientôt s'arrête pour laisser la grosse parler toute seule pendant qu'elle achève de monter.

Quand la grosse est sur gorge, c'est-à-dire renversée, les petites entrent en jeu, la première, la deuxième, la troisième..., elles bégayent d'abord, puis elles s'affirment et elles parlent ; enfin par une ritournelle vive et pressente, elles provoquent la grosse à descendre pour leur répondre et dire, en quelque sorte, le dernier mot de leur phrase. Cela dure quelques minutes. Elles jouent ensuite seules, pendant que la grosse se repose, de petits airs sans appels ; elles reprennent alors leur jeu, multipliant leus invitations, leurs provocations à descendre. Quand la grosse s'y est décidée et retombe, marquant le temps fort de la mesure, elles lui font une escorte d'honneur de leurs accents joyeux que domine sa voix grave et pleine, puis elles se taisent une à une, à mesure que la cloche en branle va elle-même s'éteignant, laissant à la plus importante

[18] Daniel Boorstin op. cit. p. 43.

[19] L. Morel de Voleine *De la sonnerie des cloches dans le rit lyonnais* "La revue lyonnaise", vol. 4, 15 Août 1882 p. 122. Cet article est une reproduction corrigé d'un texte inséré dans le journal "La maîtrise" en 1860. Pour ceux qui prendraient quelque intérêt à ces questions, *La théorie et pratique de la sonnerie religieuse à Lyon* de C. Gourju , Lyon, 1867 semble un ouvrage important.

d'entre elles de lui faire escorte et de rendre à la reine du jour, par ses derniers tintements, une sorte de salut final.

Aux jours de moindre solennité, la grosse cloche part toute seule, mais pour être ensuite accompagnée par le carillon, tant que dure sa volée"[20].

La sonnerie religieuse de Lyon a donc un caractère approprié à ce qu'elle annonce, dolente pour les offices mortuaires, majestueuse pour les fêtes majeur, gaie pour les circonstances ou l'église se réjouit. On comprend, d'après ces textes, que Lyon est un centre d'action religieuse,une ville catholique qui se manifeste par des sonorités qui se mêlent en même temps à celles de la vie quotidienne. C'est une particularité du paysage sonore lyonnais qu'on aurait tort de mésestimer.

I.2 / "Carcavela" : les signaux humains traditionnels[21].

A la fin de l'ancien régime, les gestes sonores et les voix qui rythment les heures, les conversations et le commerce ne se séparent guère des activités de la vie domestique.

Si on croit Massin, à l'origine, et jusqu'au milieu du XIXème siècle, les métiers sont groupés dans le même quartier ou la même rue, sans qu'on sache si un tel regroupement est voulu par le pouvoir ou souhaité par les corporations elles-mêmes[22]. A Lyon, les rez-de-chaussée sont réservés aux boutiques[23]. La plupart des commerces se traitaient en pleine rue car les boutiques sont basses de plafond et assez sombres du fait de la profondeur. Les commerçants crient donc leur marchandise dans la rue pour vendre.

S'annoncer dans la rue, vendre à la criée, sont les seuls moyens dont disposent les commerçants pour faire la publicité de leur marchandise. Mais si l'annonce et l'appel vocal sont tolérés, c'est le contenu du message qui est l'objet d'une réglementation. A ce sujet, Massin rappelle ces deux règles qui codifient les comportements des commerçants entre eux : il est interdit d'appeler l'acheteur éventuel avant qu'il ait quitté la boutique voisine et il est interdit de "dépriser" la marchandise d'un confrère.

---

[20] A. Sachet *La grosse cloche de Saint-Jean de Lyon* Lyon 1922. p. 14 et 15

[21] "Carcavela" : faire du bruit, du tapage, babiller, crier. J.B. Onofrio *Glossaire de patois*, Lyon 1864.

[22] Massin, *Les cris de la ville - Commerces ambulants et petits métiers de la rue* Gallimard Paris 1978.

[23] Maurice Garden *Lyon et les lyonnais au XVIIIème siècle*, Flammarion, Lyon, 1975, p. 33.

Les marchands à la porte de leur boutique se disputant l'acheteur.

Ainsi, dans l'obligation où ils étaient de respecter ces principes, les commerçants voyaient d'un mauvais oeil le colportage dans les rues. Les ordonnances de police du Maire de Lyon de 1806 à 1830 défendent aux crieurs de journaux d'annoncer "les jugements ou autres actes d'une autorité constituée autrement que par le titre donné aux dits actes"[24] sous peine d'être poursuivi et puni conformément à la Loi du 5 Nivôse - An V[25]. Dans cette même ordonnance de 1817, il est stipulé que les crieurs de journaux ne pourront exercer leur métier sans avoir obtenu de la municipalité une autorisation spéciale par écrit.

Cette même année 1817, le Maire de Lyon - le Comte de Fargues - ordonne le 12 décembre que les batteleurs, marchands de chansons et autres qui ont obtenu de la Mairie ou de la police une autorisation pour exercer leur métier sur la voie publique, ne pourront s'établir que sur les places de manière à ce que les rassemblements d'une certaine quantité de personnes qu'ils occasionnent laissent parfaitement libre le passage des voitures et la circulation de la voie publique. Sur la voie publique, l'étalage, grâce aux supports mobiles, est lui-même l'objet d'autorisations depuis le 2/12/1815[26]. En revanche, ceux qui portent leur marchandise, parce qu'ils n'encombrent pas autant la rue que les marchands revendeurs qui utilisent les tables

[24] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849 (Volume 18O6-1830) Ordonnance de police du 10/02/1815.

[25] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849 (Volume 1810-1822) Ordonnance de police du 1/12/1817.

[26] A.M. Série I1 248

roulantes ou divers types de brouettes, parcourent librement la rue.

Combien sont-ils à Lyon ? A Paris, ils sont 15 à 20 000 au milieu du XIXème siècle si on en croit Massin. A cette époque, Paris compte 1 million deux cent soixante quatorze mille habitants[27]. A Lyon, qui compte cent soixante dix sept mille habitants en 1851[28], c'est difficile à dire : les archives départementales du Rhône (Série 4M 237 - 244) nous permetraient peut-être de les comptabiliser. Mais ce n'est pas là le plus important. Nous n'avons pas voulu entamer une histoire des cris lyonnais pensant qu'elle nous menerait à répéter, aux variations locales près, le travail documenté et détaillé de Massin sur les cris de Paris et de Londres. Nous pouvons cependant signaler deux ou trois aspects qui, sans être typiquement lyonnais, n'ont pas été developpés par l'auteur des "Cris de la ville".

John Grand-Carteret (1902) indique qu'à son époque on rencontre encore à Lyon des marchands de balais et de plumeaux, des marchands d'épingles, de lacets et de canards, des vendeurs de chansons, de complaintes et des musiciens ambulants. Il note l'originalité de démarche, de costume ou de cri qui fait sortir le "regrolleur", le crieur de journaux, mais encore le vitrier, le rempailleur de chaise, le robinetier, le raccomodeur de faïences, de l'ensemble des autres métiers de la rue. Mais il ne donne pas plus de précision, se limitant à souligner que certains attirent le public par "l'intarissable bagoût de leurs boniments" ou parce qu'ils inaugurent une "manière nouvelle d'implorer la pitié"[29]. Il observe aussi que dans le personnel de la rue lyonnaise, qu'il s'agisse de marchands ou de mendiants, il y a les bruyants et "presque les silencieux, les taciturnes ; (...) il y a le régulier et l'irrégulier : celui qui vend des objets à l'usage de tous les ménages et celui qui invente un produit nouveau ou, à défaut, fait appel à l'éloquence d'un tambour, d'un fifre ou d'un clairon pour passer moins inaperçu.

Il faut signaler que la ménagère peut démêler, dans le tumulte que décrivent certains contemporains de l'époque, le seul cri de nature à l'intéresser. Il nous manque encore aujourd'hui des anecdotes lyonnaises témoignant de telles performances sonores dans la ville du passé. Mais en attendant ce jour, la description suivante que l'on doit à Louis Sébastien Mercier (1783) à propos de Paris est bien éloquente : "Il faut les entendre élancer leurs voix par dessus les toits ; leur gosier surmonte le bruit et le tapage des carrefours. Il est

[27] Dans les limites de la ville hausmanienne. Marcel Roncayolo "La population urbaine" in *Histoire de la France urbaine*, tome 4 : "La ville industrielle", sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 57.

[28] 258000 habitants si on agglomère autour du centre principal les villes de 5000 habitants et plus qui s'y agrègent. Marcel Roncayolo, op. cit. p. 53.

[29] John Grand-Carteret, *L'enseigne, son histoire et sa philisophie...*, Grenoble, Moutiers, 1902, p. 288, 289.

impossible à l'étranger de pouvoir comprendre la chose ; le Parisien lui-même ne la distingue que par routine. Le porteur d'eau, la crieuse de vieux chapeaux, le marchand de ferraille, de peaux de lapins, la vendeuse de marée, c'est à qui chantera sa marchandise sur un mode haut et déchirant. Tous ces cris discordants forment un ensemble dont on n'a point d'idée lorsqu'on ne l'a point entendu. (...) Les servantes ont l'oreille beaucoup plus exercée que l'académicien ; elles descendent l'escalier pour le dîner de l'académicien, parce qu'elle savent distinguer du quatrième étage, et d'un bout de la rue à l'autre, si l'on crie des maqueraux ou des harengs frais, des laitues ou des betteraves. (...) C'est une inexplicable cacophonie pour tout autre"[30] .

Dans un cadre où les gens dans la rue s'émeuvent, se parlent, se mêlent, s'enthousiasment, utilisent l'espace consenti à leurs gestes, à leur désir, il y avait en effet des groupes qui utilisent la dimension sonore de la rue pour marquer leur présence. A ce sujet, on peut faire trois hypothèses, chacune d'elle pouvant être validée par les observations que les chercheurs du CRESSON ont pu faire dans les tissus de la ville contemporaine. Soit le marchand utilisait les potentialités acoustiques de la rue[31] : il cherchait l'endroit le plus approprié pour se faire entendre du plus grand nombre, comme certains musiciens dans nos rues d'aujourd'hui. Les volets des boutiques pouvaient par exemple servir d'abat-son, comme l'illustration ci-dessous en témoigne[32].

[30] Louis Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris,* Amsterdam 1783, douze Volumes, t. 2 p. 113, cité par A. Farge, op.cit. p. 120.

[31] On trouvera dans le chapitre III un développement plus détaillé de ces aspects.

[32] Emmanuel Vingtrinier "La vie lyonnaise" illustration Jean Coulon Lyon 1983 p. 257.

Soit le crieur se servait de ce que nous avons appelé l'effet sonore de créneau[33] : il attendait le moment opportun, comme la baisse du niveau sonore général (une sorte de calme relatif et momentané) pour faire passer son message dans le bruit. Autre possibilité encore pour celui qui doit lutter pour placer sa voix au dessus des autres cris : faire "carcavela" en appelant plus fort ou en prenant un accent particulier.

Témoin de ces pratiques, Lajard[34] (1891) évoque les "coups de sifflet" modulés devant les portes des boucheries. "Ce sont les conducteurs de viande qui appellent les débitants". Quelquefois, c'est un nom, un prénom surtout, "quand il est court" ; plus souvent encore, un sobriquet. Charles Hindley, dans son "Histoire des cris de Londres", rapporte comment un certain Coleridge, agacé par la répétition obsédante des syllabes "Old-clo" prononcées par un marchand d'habit Juif, aborde ce dernier pour lui demander des explications. Massin[35] raconte la scène : "Voudriez-vous m'expliquer pourquoi vous ne dites pas *Old clothes* d'une façon intelligible, comme tout le monde, et comme je fais maintenant ? Le Juif s'arrêta et, me regardant gravement, expliqua sur un ton parfaitement naturel : "Sachez, monsieur, que je puis prononcer *Old clothes* aussi bien que vous ; mais sachez aussi que, si vous aviez à le dire dix fois à la minute et cela pendant une heure, vous prononceriez *Old clo* comme je fais maintenant". Ce qui semble être un dysfonctionnement pour les uns ménage donc des possibilités de transgression et de détournement des productions sonores habituelles pour les autres.

Figées par l'iconographie, ces voix sont dérobées à notre mémoire. Pourtant les sources témoignent de leur présence sonore et aussi de leur étonnant pouvoir de subversion. Dans son histoire de "Lyon et les lyonnais au XVIIIème", Maurice Garden (1970) a relevé, parmis les procès-verbaux de contraventions dressées contre les ouvriers par les Maitres-Gardes des métiers, cette scène où l'on voit des habitants se dresser contre l'ordre d'hier. "Le coupable, prévenu de la visite par le voisinage ou par les enfants, a vite fait de s'enfermer (...) lors d'une visite des Maitres Gardes chez Carra, cordonnier chambrelan, rue Puitspelu. Le locataire du rez-de-chaussée, confiseur, reconnaît les gardes et devine le motif de leur visite : de l'arrière boutique, il lui crie de se fermer chez lui, cependant que de la rue, des

[33] Définition de l'effet sonore de créneau : occurence d'une émission sonore au moment où le contexte est le plus favorable; créneau d'intensité, de timbre, de hauteur, d'émergence rythmique. L'effet de créneau est un des instruments de l'action sonore. J.J Delétré, CRESSON 1985.

[34] M. Lajard, "Bulletin d'Anthropologiede Paris II", 1891. Nous remercions J.P. Thibaud (CRESSON) de nous avoir fourni ce texte.

[35] Massin, *Les cris de la ville*, op.cit. p. 191.

femmes appellent : "Carra, Carra, fermez votre porte, les Maîtres cordonniers montent chez vous !". Pour une fois, les Maîtres battront en retraite, même s'ils sont décidés à revenir bientôt.

Dans la rue de la fin du XVIIIème siècle, les voix peuvent manifester la solidarité à une cause qui paraît juste[36]. Arlette Farge[37] note, à propos de Paris, que "le logement et la rue se mêlent l'un l'autre sans qu'on sache exactement où commence l'espace privé et où finit l'espace public". Et elle continue : "Le chevauchement des espaces et des fonctions est saisissant, les fenêtres guettent la rue ou l'interpellent, les ruelles mangent les maisons : tout ou presque se rejoint dans un même bruissement de vie où se préparent sans cohérence des lendemains agacés à travers un quotidien toujours difficile". Berthelet de Barbot (1773) confirme ces impressions quand il écrit que la presqu'île de Lyon "est chargée de maisons séparées par des rues"[38] .

Pour mieux apprécier le caractère discontinu, dynamique et mouvementé des échanges sonores entre la rue et les habitations qui la borde, il faut savoir que, dans le centre de la presqu'île et sur la colline de la Croix-Rousse, il y a huit à douze appartements par immeuble, parfois plus. Berthelet de Barbot (1773) raconte que "dans bon nombre de maisons il y a 40 à 50 ménages, avec chiens, chats, oiseaux, poules, souvent même des lapins et cochons d'Inde"[39]. L'appartement n'est pas seulement lieu d'habitation, mais aussi atelier de travail pour tous les ouvriers de la soie et la majorité des artisans. Cette juxtaposition des services qu'abrite l'appartement, et la longueur du temps de travail, font que durant la journée, l'intérieur du domicile est profondément marqué par les activités sonores de l'atelier. Comme la surface est réduite, comme le nombre de personnes logées est élevé, il existe une promiscuité inévitable dans la seule pièce disponible : "chants et rires, cris et dictons s'entendent toutes les heures, en été surtout, quand les fenêtres ouvertes laissent sortir le bruit de la maison". Les enfants, les apprentis "ne peuvent pas rester toute la journée sévèrement fermés dans les ateliers. Ils s'échappent à la moindre occasion, toujours prêts à courir, toujours disposés à profiter de la moindre distraction de leurs parents et de leurs employeurs. Le moindre bruit de la rue les attire : tous sont aux fenêtres sous le moindre

[36] Témoin privilégié des manifestations de l'époque, Martin Nadeau dans son *Léonard Maçon de la Creuse* donne de nombreux exemples où le soutien populaire à des causes qui parraissent justes se manifeste de façon sonore. Même dans les petites villes et les campagnes du XVIIIème s'organisaient, de manière intempestive, d'autres formes sonores, comme les chansons séditieuses capables de faire résistance au pouvoir municipal.

[37] Arlette Farge, op. cit. p.36.

[38] Berthelet de Barbot, *Topographie médicale de Lyon et de son territoire*, Lyon 1773 p. 5.

[39] Berthelet de Barbot, *Topographie médicale de Lyon et de son territoire*, Lyon 1773 p.62 63.

prétexte, quitte à n'avoir rien vu si l'incident est plus grave"[40]. Que de fois, dans les rapports de commissaires de police de la ville, ou des soldats du guêt, se retrouvent ces attitudes montrant "(...) toute une population aux aguets, curieuse et présente, mais bien rarement disposée à prêter main forte aux agents de l'autorité si ceux-ci le réclament", écrit encore Maurice Garden.

Comme à Paris[41], l'atelier lyonnais est "bricolé" en cloisons de planches. Les soupentes sont aménagées dans la cuisine en structures légères. Les pièces où sont disposés les lits, les galetas de tous, parents, enfants, servantes et compagnons logés par l'employeur, sont mal protégées d'un point de vue phonique. Ecoutons Gilbert Gardes faisant état des maisons d'ouvriers à la Croix-Rousse : "Les murs, dépourvus de plinthes, sont dégradés au niveau du sol, décrépis en partie, et n'ont pas même de badigeon. Le plancher est porté par d'énormes poutres fendues et crevassées, véritables nids d'insectes et de poussière et dont la forte saillie, diminuant la hauteur de l'appartement, force souvent à retourner les métiers qui occupent alors un espace beaucoup plus considérable en largeur. A coté se trouve la chambre à coucher du chef d'atelier qui offre quelquefois le luxe relatif d'un mauvais papier et qu'en l'absence de cheminée, on chauffe l'hiver en y faisant passer le tuyau du poêle. Au fond de l'atelier, et séparé par une cloison vitrée toujours rigoureusement fermée pour préserver les riches étoffes de la fumée du poêle et des vapeurs de la cuisine, est un espace étroit, surbaissé, sans communication avec l'extérieur, qui sert à la fois de cuisine, de salle à manger, de chauffoir, etc... ; au dessus sont les souspentes où couchent les ouvriers et apprentis. Ces espèces de niches prennent, comme la cuisine, leur jour sur l'atelier et n'en sont séparées que par des cloisons en briques et vitres ou par de simples traverses en bois qui laissent apercevoir les grabats..."[42].

On comprend assez bien comment dans ce contexte, il est rare de pouvoir garder un secret : "Jean-Baptiste Denis Letellier, marchand chapelier à Paris, demeurant rue Jean Robert, se plaint contre sa femme, Louise Victorine Herbel, de sa conduite scandaleuse en son absence, qu'elle est devenue le scandale du quartier. Francois Jean Evericks, compagnon chapelier, demeurant rue Grenetat, 60 ans, dépose que cela est tout à fait à sa connaissance, qu'il l'a même entendu dans sa chambre jouir et dire en même temps : ne criez pas, mais allez donc doucement"[43].

---

[40] Maurice Garden *Lyon et les lyonnais au XVIIIème siècle*, Paris édition "Les belles lettres", 1970 page 405 et suivantes.

[41] Annick Pardailhé-Galabrun *La naissance de l'intime*, Puf- Histoires, Paris mars 1988 page 247.

[42] Gilbert Gardes *Lyon, l'art et la ville*, tome 2, "Architecture-décor", CNRS, Centre Réginal de publication de Lyon, mai 1988, p. 94, 95.

[43] Arlette Farge, op. cit. p.35.

Ce que dit Hoggart sur les scènes de ménage dans les quartiers populaires de Londres[44] va dans le même sens. Comment les cacher dit-il "alors qu'on habite une maison aux cloisons légères, qui donne sur une rue étroite, à moins de se disputer en chuchotant" ? Mais, comme en règle générale, on ne chuchote pas, la scène de ménage devient rapidement publique ; "les enfants font immédiatement cercle autour de la maison où les vieux sont en train de s'engueuler. Si une scène dure trop longtemps ou devient trop bruyante au gré du voisinage, on a toujours la ressource de taper sur la cloison ou de donner de grands coups de tisonnier sur la grille de cheminée".

Aussi, parce que la maison n'est jamais close aux activités de travail, parce que les heures de la journée sont consacrées aux métiers et que ceux-ci n'immobilisent guère les compagnons, les gestes sonores et les voix qui rythment les heures et les conversations ne se séparent guère des activités de la rue. Pour ceux qui la vivent, cette circularité des sons entre la rue et l'appartement ne peut être vécue comme un emprisonnement. Mais pour ceux qui n'appartiennent pas à la rue, l'impression est toute autre : Mercier nous le disait tout à l'heure : les cris des marchands "sont une inexpliquable cacophonie" pour l'académicien parisien.

On touche là le point le plus aigu des différences dans l'écoute, différences qui vont s'accentuer jusqu'à la fin du XIXème siècle : le bourgeois ne se confond pas avec les petites gens. Zola nous l'apprend à travers la scène du repas de Gervaise, les traversées des grands magasins, les errances sur les grands boulevards. De même, la société riche du XIXème ne parle pas aux domestiques. Dans les cafés, on trouve plus souvent une tendance à la ségrégation qu'au mélange.

Murray Schafer (1979) a montré que les nombreux témoignages qui font l'objet d'irritations et d'offenses vis à vis des cris et de la musique des rues sont les actes d'intellectuels et de musiciens "sérieux". Il semble que cette requête est liée au fait que bon nombre de ces profession s'exercent à domicile. On sait aussi que les architectes avaient pu repérer combien l'exercice d'une profession libérale demandait le calme à l'intérieur de la demeure[45].

Le goût du silence s'acquiert aussi quand on fréquente les bibliothèques, où le silence s'impose sous la forme d'une contrainte générale. Guy Chaussinand-Nogaret[46] montre que les villes, où se concentre l'instruction dans les écoles et

[44] Richard Hoggart, *La culture du Pauvre*, Minuit, mars 1986, p. 132 et suivantes.

[45] Viollet-Le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, 18ème entretien, 1863, Mardaga Paris 1977, p. 306.

[46] Guy Chaussinand-Nogaret *Histoire de la France urbaine* tome 3 Seuil 1981, page 596,.

les universités, sont les lieux privilégiés de la culture et de la diffusion des idées. A ce progrès de l'alphabétisation au XIXème siècle correspond une attirance pour la lecture qui, note-t-il, "n'épargne que l'indigence matérielle et culturelle. On lit beaucoup dans les villes, et presque tout le monde, et dans tous les milieux, lit. C'est que la première moitié du XIXème siècle a inventé, bien avant l'ouverture des premières bibliothèques municipales, la lecture pour tous". Dans les quartiers populaires, il n'est pas rare de renconter dans des salles des assemblées "de sourds et muets", où la dame du comptoir elle même, quoique femme, se tait en faisant son feston"[47]. Les cabinets littéraires, sorte de salles de lecture privées où les heures d'ouverture sont semblables à celles des cafés, sont très fréquentés du fait de la souplesse des horaires. A Paris, il y en a 74 en 1828. A Lyon, Gilbert Gardes en a dénombré trois en 1826 : un place des Célestins, un rue Lafont et un rue Clermont[48]. Le peuple lyonnais en semble donc encore exclu à cette époque.

Fournel (1827) notait, dans son traité du voisinage[49] : "Il y a des professions bruyantes incompatibles avec d'autres professions qui s'exercent dans la méditation et le receuillement du cabinet, telles que celles des magistrats, jurisconsultes et de quelques autres espèces d'artistes etc.... Quand ces professions se trouvent en contact avec un voisinage trop rapproché, il faut que l'une fasse retraite devant l'autre. Il n'existe pas sur cette manière de loi générale ni de jurisprudence certaine".

On aura l'occasion de revenir sur ces aspects sonores intempestifs dans un prochain chapitre. Le fait est que, peu nombreux, représentant un faible pourcentage des "clans" populaires, les personnages bruyants ont attiré l'attention de la population cultivée de l'époque parce qu'ils ne vivaient pas dans des temporalités sonores semblables. Cent grands compositeurs et professeurs de musique, ainsi que les écrivains Dickens, Carlyle, Tennyson, Wilkie Collins, et les peintres J. Everest, Millais et Holman Hunt signèrent cette lettre à l'occasion de la publication en 1864 d'un livre de Michael T. Bass intilulé *Musique de rue dans la capitale* [50]. "Les signataires de cette lettre sont tous des professeurs, des artistes et des scientifiques. Dans la pratiques de leur art - qui oeuvre à la paix et au bien être de l'humanité - ils sont, jour après jour, harassés, tourmentés, suppliciés, rendus fous bientôt par les musiciens de rue. Les voici même devenus les victimes favorites de cyniques

[47] Guy Chaussinand-Nogaret *Histoire de la France urbaine* tome 3 op. cit., page 600.

[48] Gilbert Gardes *Lyon, l'art et la ville*, CNRS, Centre réginal de publication de Lyon, 1988 Tome 1, p. 80. En 1909, Moncorger proposera d'installer une bibliothèque à l'Hôtel Dieu (Pierre Yves Saunier, Centre Pierre Léon, enquête sur les sources impressionnistes pour cette recherche *Lyon au XIXème siècle, l'environnement sonore et la ville.*)

[49] Nadine Magaud *La notion de nuisance : étude historique et comparative* Tome 2, p. 317.. Thèse d'etat Université Lyon III, Janvier 1982., p. 120.

[50] Murray Schafer op. cit. page 102.

souffleurs de cuivre, batteurs de tambour, moulineurs d'orgue de barbarie, gratteurs de banjo, frappeurs de cymbales, violenteurs de violons et beugleurs de ballades ; car il suffit que les auteurs de ces bruits odieux apprennent que l'un de vos correspondants ait besoin de calme dans sa propre maison, pour que la dite maison se trouve aussitôt assiégée par ces cacophoneurs cherchant à se faire acheter leur silence"[51].

Face à ces bruits, et pour les plus fortunés, la solution du déménagement est envisageable. En 1868, les Goncourt quittèrent la rue Saint-Georges à cause du bruit qu'ils ne supportèrent jamais à Paris, "celui des enfants, des artisans ou des cochers". Ils allèrent vivre au 53 du boulevard de Montmorency, à Auteuil, là où Paris était proche, mais absent par ses bruits. Dans ce nouvel endroit, ils n'entendaient même pas le roulement du petit chemin de fer de ceinture Auteuil-Pont Cardinet[52].

En effet, les bruits produits par les machines submergent les signaux humains. Ces nouveaux marqueurs sonores s'inscrivent dans une montée en force des autres signes de l'industrie : la fumée et l'odeur.

I.3 / Enclumes et tueries particulières.

L'industrie parsème la ville entière d'une multitude d'établissements qui se livrent, sans aucune précaution, à leurs activités, au cœur même des habitations, qu'elles rendent, à nos yeux, difficilement habitables par leurs fumées, leurs odeurs et leurs résidus. Parmi eux, les établissements qui travaillent les matières animales semblent les plus nombreux et les plus

[51] M. Schaefer, op. cit. p.265, 266. La réglementation du bruit dans la ville de Berne (Suisse) donne un aperçu de cette situation :
1628 : contre les chansons et les cris dans les rues et les maisons les jours de fête.
1661 : contre les cris, les vociférations et les nuisances le dimanche.
1695 : idem.
1743 : pour le respect du Sabbat.
1763 : contre le tapage nocturne et pour l'instauration de règles à observer par les veilleurs.
1784 : contre l'aboiement des chiens.
1788 : contre le bruit dans le voisinage des églises.
1810 : contre tous les tapages.
1878 : contre le bruit à proximité des hôpitaux et des malades.
1879 : contre la musique après 10 heures et demie du soir.
1886 : contre le travail de nuit dans l'industrie du bois.
1906 : pour la préservation du calme le dimanche.
1911 : contre la musique tapageuse, les chants aux fêtes de Noël et du jour de l'An, et contre les claquements de fouet inutiles la nuit.
1913 : contre le bruit, lorsqu'il n'est pas nécessaire, des véhicules à moteur et des trompes la nuit.
1914 : contre le battage des tapis et les enfants turbulents.
1915 : contre le battage des tapis et la musique. Etc....

[52] Bernard Delvaille *L'art du collectionneur*, Revue "Le magazine littéraire" n°269 page 45, septembre 1989.

souvent dénoncés. On aurait quelques difficultés à recenser le nombre de tueries, d'abattoirs particuliers qui parsèment les cours des immeubles et les arrière-boutiques des tripiers, bouchers, charcutiers et autres professions de la viande. La plupart du temps, les animaux pénètrent dans la cour par l'allée qui conduit aussi les habitants de l'immeuble à leur logement. Ils sont ensuite égorgés et dépecés à même la cour, le sang et les viscères étant évacués à ciel ouvert par les caniveaux ou déposés à même la rue. Les odeurs, les cris, la contamination des eaux, la présence des insectes, celle des chiens, toutes les causes d'insalubrité se retrouvent dans ce genre d'établissement.

Dans le sillage des tueries, et parfois même dans les mêmes locaux, on trouve aussi dispersés les dépôts d'os, de cuirs verts et de peaux fraîches dont les odeurs affreuses ou insupportables obligent les voisins à fuir leur domicile ou à vivre barricadés, sans forcément pouvoir se protéger des émanations nocives. Les fonderies de suif ne sont pas moins redoutables avec leurs odeurs insalubres et désagréables. Leurs exhalaisons qui menacent la santé des habitants corrompent la végétation et infectent les denrées alimentaires détenues dans les greniers alentours, sans compter le rejet des eaux fétides dans des excavations temporairement sans drainage. Avec à peu près les mêmes effets, les fabriques de colle ou de gélatine qui utilisent les ossements des animaux.

Parmi les établissements les plus fréquents, les fours à chaux sont les plus contestés. Une partie des campagnards, pourtant contents de trouver des amendements à bon marché, leur voue une haine sévère, car ils les accusent de gâter leurs récoltes et, en particulier, de dénaturer le vin[53] . Nocive ou non, la fumée des fours à chaux est, de toute évidence, massive et suscite l'ire des premiers villégiateurs des environs de Lyon. Chassés des campagnes et des premières banlieues résidentielles, les fours à chaux sont encore présents dans les villes. On en trouve un, en 1818, rue Vaubecour, à deux pas de la Place Bellecour, mais il en existe encore à Vaise en 1857 et à la Guillotière en 1882, au grand dam des promeneurs et des habitants.

Les premières industries chimiques sont, sans doute, encore plus nocives que les établissements précédents. La fabrication de l'orseille (colorant rouge vif) est l'une des plus nauséabonde, puisqu'il faut laisser fermenter la matière première (un lichen) dans l'urine humaine[54]. Outre les odeurs plus que désagréables, les vapeurs irritent la gorge, titillent le larynx et provoquent la toux. Mais la fabrication de l'eau de Javelle (comme on l'écrit à l'époque), celle de l'acide muriatique, du vitriol, de l'amidon, répandent des émanations

[53] A.D.R. 5 MP, 2Oème série, carton 7, dossier Duclos, rapport du Conseil de salubrité, 4 février 1834.

[54] A.D.R. 5 MP, 2Oème série, carton 9, dossier Germain, rapport du Conseil d'hygiène, 2O décembre 1834.

suffocantes, qui mettent le voisinage à deux doigts de l'asphyxie, font périr la végétation et altèrent les fabrications de l'industrie textile. Au fur et à mesure que s'affirme la vocation chimique de la ville, on voit se multiplier les fabriques de sulfure de carbone, de soude, d'acide sulfurique, toutes aussi nocives.

La métallurgie est aussi une grandes pourvoyeuse de nuisances. Outre le bruit qu'elles répandent fréquemment, les fonderies au creuset, les ateliers de dérochage, les fabriques de bijoux factices utilisent à profusion des acides qui répandent odeurs et maux de tête.

On ne saurait conclure ce bref panorama olfactif, sans faire référence aux dépôts de boues et immondices et aux industries qui en font usage. Dans les années 1880, il existe à la Vitriolerie (rive gauche du Rhône, à la hauteur du confluent) au moins trois dépôts de matières fécales dont les émanations se répandent jusqu'aux coteaux de la Mulatière et de Sainte Foy, peuplés de résidences estivales, dont les propriétaires protestent vigoureusement. Trente ans plus tard, l'installation d'une station d'épuration biologique des matières de vidange selon le procédé Calmette, suscite, paradoxalement, l'une des plus impressionnantes campagnes de protestations et de pétitions[55].

Certains déchets sont l'objet de récupération et de transformation. Outre les multiples dépôts de chiffons et de vieux métaux, vite accusés d'être des nids d'infection, quelques industriels récupèrent aussi les eaux de vaisselle des restaurants, les eaux usées des charcutiers pour fabriquer un savon gris jaunâtre aussi malodorant que les produits qui permettent de le composer. Outre les odeurs infectes et insalubres qu'il répand, l'établissement se débarrasse de ses eaux usées par infiltration.

Certes, toute cette littérature est unilatérale, suspecte, et ne recense que les établissement insalubres, au risque de pousser au noir le tableau et d'exagérer l'ambiance enfumée et infecte de la ville. Il n'empêche que la plupart des industries se signalent d'abord par les odeurs et les fumées qu'elles répandent. Ainsi, l'apparente insensibilité au bruit et la forte polarisation sur les odeurs ne pourraient que refléter l'état réel de l'industrie et non une insensibilité particulière.

Si le bruit et sa dénonciation sont minoritaires, ils ne sont pourtant pas absents. Deux secteurs d'activité et deux types de bruit concentrent l'essentiel des plaintes. Si le premier est attendu - il s'agit des activités de petite métallurgie - l'autre surprend par son ampleur. Les cris, beuglements, piaffements, hurlements des animaux présents dans les multiples tueries,

[55] id. carton 17, dossier station d'épuration, 1909.

vacheries, porcheries, infirmeries de chiens et autres établissements sont l'objet de récriminations répétées. A un premier niveau d'analyse, ces plaintes révèlent déjà la forte présence des animaux dans la ville. Typique de la ville d'Ancien Régime, cette caractéristique se poursuit fort avant dans le siècle, y compris dans une grande métropole comme Lyon, malgré les mesures municipales et l'intolérance grandissante des habitants à la présence de tueries particulières. Comme on le comprend aisément, le bruit des animaux n'est pas le seul reproche fait à ces établissements et il s'intègre, la plupart du temps, dans une série de dénonciations concernant les odeurs insupportables, l'invasion des mouches, les émanations de miasmes délétères, les risques d'accident provenant de la circulation des bestiaux, sans compter les infiltrations et la contamination des puits. Dans cette longue série de plaintes, les cris des animaux apparaissent comme secondaires, même s'ils sont cités en premier dans les pétitions. Les descriptions des bruits animaux et la gêne qu'ils produisent sont rarement développés. Cela varie du désagrément au vacarme épouvantable. Nombre de pétitions insistent sur le caractère permanent de ces bruits, qui sont, évidemment, moins tolérés la nuit lorsqu'ils empêchent tout repos. Les cris des animaux sacrifiés ne sont pas seuls en cause. Plusieurs fois, on signale que les tueries attirent les chiens, eux-mêmes bruyants, et des spectateurs, transformant ces lieux en foyers bruyants et tumultueux. Les bouchers eux-mêmes sont dénoncés comme gens bruyants et auteurs de paroles et d'actes vexatoires. Sans aller plus loin, jusque là on ressent bien que les bruits des tueries ne gênent pas tant par ce qu'ils sont, que par ce qu'ils révèlent.

Le bruit apparaît évidemment plus central lorsqu'il s'agit d'activités métallurgiques et il donne lieu à des descriptions et des appréciations plus précises, débouchant quelques fois sur une appréhension presque scientifique du son. Chaudronniers, fondeurs, serruriers, fabricants de boutons, de paillettes, tourneurs sur métaux sont, dans une ville comme Lyon, des fauteurs de bruit plus nombreux que les forges de grosses œuvres ou les chantiers de bateaux, pourtant présents à la périphérie de la ville ou le long des quais. A un certain degré, même s'ils n'emploient pas la force mécanique, les ateliers de chaudronnerie, les forges de grosses ouvres, les chantiers de réparation navale où l'on traite et travaille les tôles et plaques de fer avec des marteaux à main en permanence, dépassent le seuil de tolérance du voisinage[56]. Ainsi en va-t-il des ateliers de réparation de bateaux où l'on décape les coques au marteau, à la main de 6 heures du matin à 6 heures du soir ; mais aussi chez les fabricants de chaudières où l'on roule en forme de cylindre d'énormes feuilles métalliques, dont les extrémités sont ensuite rivées à froid, à coups redoublés de masse de fer. Comme le remarque un

[56] A.D.R. 5 MP, 20ème série, liasse 12, Lettre de Viannoux au Maire de la Mulatière, 23 Septembre 1902 (dossier Cie. de Navigation).

pétitionnaire, si la technique est la même que dans les anciennes professions de forgeur, serrurier et ferblantier, la différence de bruit est identique à celle qui existe entre le bruit d'une clochette et celui d'une grosse caisse ou entre le bruit d'un coup de fusil et celui d'une pièce d'artillerie. Le bruit est tel qu'on ne peut ni dormir, ni se reposer, ni même tenir un conversation ou se faire entendre de ses commerçants[57].

Les marteaux multipliés sont plus fréquemment incriminés que les moutons martinets, boccards mus par des balanciers ou des machines à vapeur, certainement moins nombreux dans la petite métallurgie lyonnaise. Il arrive que l'on dénonce le ronflement des laminoirs, le bruit continuel des ventilateurs et des machines à vapeur. Mais, là aussi, le bruit est souvent dénoncé en même temps que les trépidations et éboulements qui menacent les constructions voisines, ou font tomber les différents objets qui ornent les appartements.

La métallurgie n'est pas la seule branche qui utilise des marteaux ou des matériaux contondants. Dans le textile, on ne trouve mention que d'une seule entreprise de foulage, installée dans un ancien moulin établi sur le Rhône, et dont les foulons, de jour comme de nuit, suscitent les plaintes des voisins. En revanche, l'industrie du cuir apparaît plus souvent. Un corroyeur installe, dans un étage, un lissoir mécanique mu par des balançoires non scellées dans le mur, le bruit et l'ébranlement sont tels que les vitres tremblent, le sommeil est interrompu dès 3 heures du matin et il devient impossible de se raser devant un miroir en perpétuel mouvement. L'usage d'un marteau pilon mu par la vapeur, pour battre le cuir a des effets voisins que l'on imagine à lire la description qui en est faite. De forme cylindrique, il se termine par une masse de bronze qui vient frapper sur une enclume, dont la surface est du même diamètre et du même métal. Celle-ci est elle-même encastrée dans une rondelle de fonte qui s'appuie sur deux semelles en bois de hêtre. On retrouve aussi des installations semblables dans une fabrique de colle où l'on frappe les cartons à grands coups de massue, dans une fabrique de chapeaux[58].

Si les scieries sont plus souvent dénoncées pour les risques d'incendie qu'elles présentent, quelques unes sont incriminées pour le bruit strident qu'elles provoquent.

Relativement peu fréquent dans nos dossiers, le bruit semble pourtant bien présent et souvent gênant. Les descriptions dont nous disposons ont trait à des établissements dont le niveau sonore est très élevé. Dans ces conditions, on peut imaginer que le seuil de tolérance ou de recevabilité des plaintes était

[57] A.D.R. 5 MP, 20ème série, liasse 11, pétition du 11 juin 1836 (dossier Jacor).
[58] id. liasse 13, rapport du Conseil d'hygiène, 16 avril 1863 (dossier Mercier).

lui aussi situé très haut. On peut y voir soit une accoutumance à un niveau sonore élevé, soit une relative indifférence des autorités et des normes officielles à ce type de nuisances. Avant de revenir sur ce point, il faut noter à nouveau que ces premiers dépouillements ne nous informent que sur le bruit dénoncé, et non pas sur le paysage sonore urbain.

Usant fréquemment de la comparaison, nos sources permettent de repérer une série de métiers qui produisent un bruit jugé tolérable ou habituel qui sert de référence pour apprécier les bruits nouveaux. En fonction de ces indications, il serait nécessaire de cartographier ces métiers que recensent les annuaires et indicateurs de la ville. Grâce à deux cartes, l'une dressée pour le milieu du siècle dernier, l'autre à la veille du premier conflit mondial, on pourrait se faire une meilleure représentation du paysage sonore et industriel et de son évolution, et confirmer ou non l'impression d'une omniprésence du bruit industriel. Une cartographie impressionniste des dossiers de la 20ème série montre, pour l'instant, qu'au moins jusqu'aux années 1860, les forges, les ateliers de chaudronnerie sont encore nombreux dans le Lyon médiéval et la presqu'île, et que tous ne disparaissent pas avec les transformations "haussmaniennes".

II / Le paysage sonore d'une cité.

II.1 / La sonorité des quartiers.

Un écrivain célèbre, Charles Dickens, raconte de Lyon en 1845 une foule de choses vraiment incroyables et si disgracieuses que, tout en visant au portrait, il tourne Lyon à la caricature. "Tout, dit-il en terminant son exposé, a été d'un effet si désagréable pour mes yeux, mes oreilles, mon odorat, que je ferais un détour de plusieurs lieues plutôt que de rencontrer Lyon sur ma route"[59].

C'est là un point de vue particulier qui évacue les expériences sonores différenciées que l'on retrouve à travers les sources impressionnistes et les sources sérielles. La littérature lyonnaise et certains guides de la ville témoignent en effet que l'environnement sonore de Lyon semble bien spécifique par quartier.

Fourvière est un "asile de silence et de mystère" (Falconnet, 1833). "Y règne le silence, la paix d'une ville morte" (Esquirol, 1891). Ecoutons Lyon depuis Fourvière à travers cette description que l'on doit à Emile Moselly. Un étudiant lyonnais qui retrouvant un soir un de ses professeurs, fait en sa compagnie une promenade à Fourvière. La scène se passe le soir, au moment où les lumières du jour s'apaisent. "Autour du professeur et de son élève, le silence se faisait profond, comme si les murailles, baignées de prières, s'entouraient de recueillement pour une dernière oraison. Pas une feuille remuait dans le jardin. De l'espace béant sous leurs pieds, des bruits arrivaient, des bruits qui tantôt trouaient le vide comme une trombe et tantôt s'étalaient comme une mer de sons. Dans le brouhaha confus, où se mélaient le roulement des voitures, le fracas de camions, la voix rugissante de la foule, il discernait le sifflement d'un train, la sirène enrouée d'un remorqueur descendant la Saône; des marteaux résonnaient sur de retentissantes chaudronneries ; des usines laissaient fumer leur vapeur.

Dans le calme du soir, le chant du travail humain montait, puissant et doux, pareil à la respiration de la ville géante, au souffle de sa poitrine lassée, s'exalant avant le sommeil. Symphonie immense, composée de milliers de cris, de milliers de voix, de milliers d'ahans, poussés par des milliers de travailleurs. Il contenait tout, ce chant sauvage, le choc de la cloche vomissant une avalanche de sons par sa bouche de bronze, le tic tac du métier où s'agitait le canut comme une araignée chétive et laborieuse ! Il était le bourdonnement de la ruche humaine, le chant rythmique de la vie peinant pour le pain de chaque jour, et le vent du soir qui se levait par bouffées

[59] Petrequin, *Topographie de Lyon* 1866 p. 7.

prenait ces bruits, les tordait, les forgeait, les lançait dans les falaises de pierre, les semait en lambeaux dans le vide où les premières étoiles s'allumaient. Le jeune homme sentit passer sur sa face l'ouragan des sons. Il se pencha, remué par le mystère de ces myriades d'existences qui s'agitaient, sans connaître le but. Les tours de la basilique et les façades muettes des couvents s'enfermaient dans un silence dédaigneux, comme si elles avaient l'air de savoir"[60].

A Saint Jean, "Le silence est grave, il a l'aspect monacal des vieilles places oubliées" (Laroussarie, 1903). "Le quartier est mort" (Boitel, 1833). "Les rues sont silencieuses, elles sont sonores comme des cloîtres" (Esquirol, 1903). Jocelyn Barboin raconte cette ambiance sonore un soir d'hiver de l'époque : "La montée (vers Fourvière) s'accentue ; nos deux chevaux tirent à plein collier. (...) On rêve, en passant par là, aux nonnes recueillies qui se rendent à la chapelle en longues files pour l'office du matin, tandis que derrière la sainte troupe, Soeur Tourière, un peu cassée par l'âge, hâte le pas éveillant l'écho sonore des voûtes au bruit de son trousseau de clés. Les filles du Seigneur ont fui les quartiers tumultueux de la ville et sont venues s'établir entre l'Archevéché dont on aperçoit les tourelles, la Basilique Saint Jean et la colline de la Vierge. Ces maisons étagées, qui montent de la Saône, semblent avoir été bâties pour recevoir de plus près les bénédictions que laissent tomber les mains de Notre Dame de Fourvière. Les bruits de Lyon y arrivent à peine comme un murmure confus. De tous côtés, on entend le tintement des clochettes argentines, au milieu desquelles on croit percevoir la psalmodie trainante des hymnes ou le bruissement des chapelets, et parmi les douces émanations des héliotropes réchauffés par le soleil de midi, on sent dans l'air un parf um de myrte et de cinname"[61]. Vaïsse (1860) rapporte que le quartier Saint Jean est "le séjour préféré des professions studieuses et d'une population dont les industries modestes et les habitudes paisibles s'accomoderaient mal de l'agitation et du bruit"[62]. Dans sa description du quartier, Raverat (1878) confirme le calme et la tranquilité qui règnent à cet endroit. On sait par Péricaud et Bregnot (1832) que le barreau forme depuis longtemps une grande partie de la population du quartier Saint Jean sur la rive droite de la Saône. Mais, à partir du quai de Bondy jusqu'à Saint Georges, les ateliers pour la fabrique de la soierie se montrent en assez grand nombre. Partout, règne une malpropreté remarquable (1866).

Les quartiers du Nord et du Centre de la presqu'île comprennent la classe

[60] A. Baton *La patrie lyonnaise* Edition Lemerre, chapitre IV "Impressions d'écrivain" Les étudiants 1914

[61] A. Baton *La patrie lyonnaise* Edition Lemerre, chapitre IV "Impressions d'écrivain" 1914.

[62] Vaïsse (C). *Exécution de la rue de l'Impératrice et de divers travaux d'utilité publique...*, Lyon, 7 Janvier 1860.

nombreuse de fabricants et de marchands en gros et en détail (1832)[63]. Dans ce quartier, non seulement les rez-de-chaussée sont réservés aux boutiques et aux magasins, mais encore dans les étages sont installés les ateliers des artisans, des ouvriers en soie surtout[64] . C'est l'endroit le plus dense de la ville. Déjà en 1709, sur l'ensemble du quartier du Plâtre, qui couvre un peu plus de 4 hectares, on recensait 4500 habitants. Ce chiffre correspond à une population de 35 à 40 individus par maison. Cette moyenne de 1000 habitants à l'hectare est celle de toute la presqu'île entre les Terreaux et Bellecour. Pendant le XVIIIème siècle, le centre de Lyon ne se décongestionne pas. Si le quartier du Plâtre change d'aspect, la plus part des maisons construites ou reconstruites sont encore plus hautes ou plus grandes qu'avant. Rien d'étonnant donc à ce qu'on trouve encore en 1832 et en 1866, aux Terreaux, un grand rassemblement de population[65]. Là, le vieux pavage est redoutable pour les voitures et les piétons. Rue du Puits Gaillot (le long de l'actuel Hôtel de ville), ce sont "circulation et animation" qui dominent (Fortis, 1821 et Joanin, 1932, action située dans les années 1880) ; Révillon (1895) y entend "le bruit de la révolte" (l'action se situe en 1834). La place des Terreaux est recouverte d'asphalte (1850) "mais les cafés et les magasins qui l'entourent lui donnent une physionomie fort animée"[66]. Vaïsse écrira en 1855 que ce quartier est actif et populeux et qu'il "est particulièrement recherché par les hôtels et fréquenté par les voyageurs"[67] .

Les Cordeliers , l'Hôtel-Dieu , sont construits d'immeubles de rapport qui logent les artisans et les ouvriers depuis le mouvement qui s'est opéré vers ce quartier ancien moins rénové et moins chère qu'ailleurs à la fin du XVIIIème siècle[68]. En 1791, on trouve 11 à 13 appartements en moyenne par maison. Ce sont là en partie des maisons assez vieilles où trois familles prennet place sur les 120 m2 habitables dont disposent les étages[69]. "Beaucoup de ces familles sont occupées au travail de la soie et la moitié du logement est réservé aux métiers" indique Maurice Garden. Particularité sonore du lieu, le Jeudi Saint est sonorisé par les "sènes bénites, bénites sènes" que de braves femmes tenaient étalées par centaines à la porte des églises. Nizier de Puitspelu raconte[70]. "Ce sont des gateaux sans beurre, faits au safran, d'un jaune vif, et plus beaux aux yeux que bons à la bouche. Mais n'importe ; dans

[63] Péricaud et Bregnot, *Notice topographique sur Lyon*, Imprimerie M.P. Rusand, Lyon, 1832, p. 8,10,13.

[64] Maurice Garden, op. cit. p. 38 et 39.

[65] Marmy et Quesnoy *Topographie et statistique médicale de la ville de Lyon* 1866.

[66] Gilbert Gardes, op.cit., tome 1 p. 80

[67] Vaïsse : *Projet de traité pour l'éxécution de divers travaux d'utilité générale* Lyon, 1855, p.4.

[68] Maurice Garden, op. cit. p. 30 et 34.

[69] Maurice Garden, op. cit. p. 40.

[70] Nizier de Puitspelu *Les Vieilleries lyonnaises* 1885. Le texte date du 10 avril 1879.

mon enfance ils étaient délicieux. Les bonnes femmes toutes vieilles appelaient les chalands sur un instrument qui, tout en faisant du vacarme, ne participait en rien à la sonorité proscrite de l'airain. C'était un bloc de bois plat et carré, terminé dans sa partie supérieure par une manette en fer fixe, tandis qu'une autre manette mobile, était attachée verticalement sur le flanc du bloc de bois. Cela ressemblait à cet instrument énigmatique que portent suspendu à la main certaines figures de bas reliefs égyptiens. La première fois que j'ai vu de ces figures, j'ai été convaincu qu'elles représentaient des vendeurs de sènes. En imprimant au poignet un vif mouvement de rotation, la manette mobile venait frapper avec force contre le bois : cla cla cla cla ! Et pendant ce temps, la bonne femme de s'égosiller d'une voix crillade : "sènes bénites, bénites sènes !".

En 1866, les hauts fonctionnaires de l'armée, de la magistrature, de l'administration, l'aristocratie colonisent toujours le quartier Bellecour. Là, le commerce fait moins sentir sa prépondérance si grande sur d'autres points de la ville[71]. Bellecour est en effet plus particulièrement habité par les riches propriétaires[72]. Bellecour est "d'un calme majestueux" (Fortis 1821) ; le quartier offre une grande tranquilité par rapport aux autres et c'est là un de ces atouts qui attire la population noble (Cochard 1817). "La place est fréquentée par des rentiers qui habitent ce quartier le plus beau de la ville" (Dubouchet[73] 1821). Pour d'autres auteurs, Bellecour reste "d'un silence boudeur" (Lermina, 1876 - 1880) "sauf aux heures de la musique" (1895)[74] . Il est vrai que depuis 1841, la belle madame Girard, plus connue sous le nom de "reine des tilleuls" n'a plus le droit de composer son décor sonore et tapageur qui animait la place depuis 1829 (Jasseron et Porte, 1958). Ardouin-Dumazet écrit à propos de l'angle Bellecour - Rue Impériale - Rue de la Barre : "c'est le coin le plus animé de la ville" (1896)[75].

Dans la Rue Impériale (rue de la République actuelle), "le bruit de la foule domine" en effet (Farrere, 1908, action située en 1904, Ressot, 1925) ; E. Vingtrinier (1898) note une forte concentration de foule entre la rue de la République et la place des Cordeliers entre 11h 30 et 12h et vers 18h le soir. Revillet écrira : "bruit, éclat, lumière, c'est la rue Impériale" (1864). En 1910, les Cordeliers sont un "bruyant carrefour des tramways" pour Matagrin.

Le quartier des Célestins est "bruyant et animé le soir (quartier de plaisirs)" si

[71] Marmy et Quesnoy *Topographie et statistique médicale de la ville de Lyon* 1866.

[72] Péricaud et Bregnot op. cit. 1832.

[73] Dubouchet *Essai sur la topographie physique et médicale de la vile de Lyon*, Paris, Thèse, 1821.

[74] Revillon *Le peuple* 1895.

[75] Ardouin-Dumazet *Voyage en France* 7ème série "Lyon et la région lyonnaise", Paris, Breger-Levrault 1896.

l'on en croit Boitel (1833), Lions (1838) et Malte Brun (1852 et 1875). Révillon[76] note en 1895 qu'on y entend "des fêtes légères" et "les mouvements de la vie italienne". Animée et joyeuse en 1833, la place des Célestins qui acceuillait un marché au fleurs se transforme en square bitumé vers 1850, "la moral et l'hygiène chassant la vie grouillante du début du siècle"[77]. C'est là une évolution qu'il faut noter : la moral, qui sonorise déjà de puis longtemps le quartier d'Ainay, "quartier calme et religieux, où l'atmosphère est pieuse et paisible" (connotation de morose et de triste - Dufourt, 1919), remonte vers le Nord de la Presqu'île.

Dans le quatrième arrondissement, la population de la Croix-Rousse est presque exclusivement composée d'ouvriers de la soie. De tous côtés, les bruits des métiers en action frappent les oreilles des passants. On comprend, disent Marmy et Quesnoy (1866), "que ce bruit se lie à la vie de la population : quand il vient à s'amoindrir, c'est que le commerce de la soierie languit aussi, et la vie des habitants de cet arrondissement languit aussi, c'est le commencement de la misère, des privations". "On entend le bruit des métiers" (Raverat, 1878/1891 et Bazin, 1905. L'action est située en 1902) et "le chant des tisseurs" (Péladan 1864) qui semble monotone parmi le bruit régulier du battant[78]. C'est une "énorme ruche humaine" (E. Vingtrinier, 1898) "semblable à un chant de cigale" (Rogniat, 1911). "Le bruit des métiers à tisser rappelle à la ville où est la source de ses richesses" (Malte Brun, 1852). Sur ce thème du bruit signifiant des métiers à la Croix Rousse, écoutons Péladan[79] : "Si le peuple lyonnais a une physionomie spéciale, surtout à la Croix-Rousse, il faut l'observer. On arrivant dans ce quartier, on est d'abord frappé du peu d'animation des rues, mais si on approche en pousuivant ces observations, on ne tarde pas à s'apercevoir que le mouvement le plus actif règne dans les maisons, où l'on entend le bruit continuel des métiers qui fonctionnent activement et d'ouvriers qui chantent ; ce bruit, (le *bistanclaque-pan* [80]), c'est l'indice certain de la vie et du bonheur de la population de la Croix Rousse". Depuis 1789, "le mouvement de notre fabrique n'a pas faibli" écrit Monfalcon (1865-1869)[81]. Avant 1789, le nombre de métiers à tisser ne dépasse jamais 17 000 ; il tomba à 12 000 au temps le plus florissant de l'Empire ; s'éleva à 27 000 de 1814 à 1825 (18000 dans la ville et 9000 dans les faubourgs) ; le chiffre reste le même en 1835 (17000 à Lyon, 9000 dans les faubourgs) mais Monfalcon en dénombre

[76] Révillon *Le peuple*, 1895.

[77] Boitel op. cit.

[78] *Une semaine à Lyon*, 1894 (auteur anonyme).

[79] A. Péladan *Guide à Lyon* 1864 p 453.

[80] Selon le Littré de la Grande Côte, le *bistanclaque-pan* est "le bruit que fait le métier de façononné". On dit quelquefois bistanclaque seul. "Hélas, c'est la meurte, on n'entend plus le bistanclaque. Onomatopée. *Pan* représente le coup de battant".

[81] Monfalcon *Histoire monumentale de la ville de Lyon* Tome III, 1865-1869 p. 337.

13000 installés dans d'autres départements. En 1909, Justin Godart écrit le déclin des métiers : "La Croix-Rousse d'antan, si bruyante et si animée, devient silencieuse et morne. Les vieux tisseurs voient, avec mélancolie, les hautes bâtisses construites pour les ateliers peu à peu se transformer en maisons bourgeoises (...). Des rues entières ignorent le claquement rythmé de la mécanique, alors qu'autrefois il assourdissait les passants. On ne l'entend même plus qu'avec surprise, de loin en loin dans certains quartiers, et on lève la tête avec curiosité vers la fenêtre derrière laquelle le métier s'agite, oiseau rare dont le chant évoque une bien antique tradition'"[82]. Pierre-Yves Saunier note qu'à partir de 1895, la mémoire sonore du quartier en activité persiste dans les descriptions et les guides alors que dans la réalité, la modification de la structure socio-économique a modifié cette représentation. Dans la mémoire de ces auteurs, l'attachement à ces traits sonores tient dans ce qu'ils illustrent "une organisation du travail basée sur le lien moral qui unit employeur et employé, par opposition à cette exploitation excessive de l'ouvrier d'usine dans laquelle tout cède à *cette fièvre de production incohérente qui nous dévore tous.*"[83] .

Selon Péricaud et Bregnot (1832) "Les quais du Rhône, parmi lesquels on distingue ceux de Retz et de Saint-Clair, sont en partie plantés d'arbres. On y a devant soi la belle prairie du Dauphiné et la vue se perd au fond d'une immense perspective que termine la chaîne des Alpes ; de toutes parts, on voit sur le fleuve des moulins, des foulons, des frises et de grands artifices hydrauliques, dont le mouvement et le bruit annoncent les travaux d'une grande ville de fabrique"[84]. Le quai de l'hôpital "avec ses bouquinistes étalant leurs livres sur le trottoir, ses marchands d'oiseaux offrant aux acheteurs les perroquetes les plus monumentaux, les canaris les plus gracieux, les colibris les plus délicats qui se puissent trouver en dehors de Marseille" charme Jules Lermina (1876-1880). Le Quai Pierre Scize "est vide la journée" (Serverin, 1970, l'action se situe en 1913 - 1914).

Les principales promenades sont celles de Bellecour, celles des quais du Rhône et le cours du Midi'"[85]. La place Bellecour est replantée de marronniers en 1852. Le jardin botanique, dans la partie septentrionale de la ville, orné de jolies plantations, est une promenade très fréquentée dans la belle saison. Une promenade assez agréable, nommée cours Bourbon (quai Sarrail et Augagneur), règne le long de la rive gauche du Rhône, depuis l'extrémité du

[82] Justin Godart*Travailleurs et métiers Lyonnais* Marseille, Laffite Reprints, 1979 p. 185. Edition original Lyon, Cumin et Masson, 1909. Cité par Pierre Yves Saunier, op. cit. p. 405.

[83] Pierre Yves Saunier, op. cit. p. 408.

[84] Notice topographique sur Lyon - 1832 - p. 8.

[85] Péricaud et Bregnot, *Notice topographique sur Lyon*, Imprimerie M.P. Rusand, Lyon, 1832, p. 8,10,13

pont de la Guillotière, jusqu'à la place Louis XVI (actuelle place Morand) aux Brotteaux. Le cours d'Herbouville, planté de platanes, est une autre promenade très fréquentée qui s'étend au Nord de la ville depuis la porte de Saint Clair jusqu'à l'extrémité du faubourg du même nom et au commencement du faubourg de Bresse.

Dans leur "Hygiène de Lyon" (1860), Rougier et Glénard montrent encore comment, le jours de "relâche" la population lyonnaise reste désormais concentrée sur les grands boulevards pour se détendre. Les sources ne permettent pas de se rendre compte du son dans ces espaces à ces moments là, mais il faut noter que le temps des loisirs a fait évoluer l'environnement sonore dans Lyon pendant le XIXème siècle. Boulevards et larges avenues attirent le monde et avec lui le bruit de la foule se fait entendre. "Autrefois, les jours de fête, la ville était en quelque sorte déserte quand tous ses environs étaient diaprés de nombreux promeneurs, fournis par toutes les classes de la population. Quand l'ouvrier, après une semaine de labeur, voulait voir la campagne, c'était un voyage qu'il entreprenait : c'était l'omnibus ou le chemin de fer qui le transportait loin de l'industrie" (1860). Mais depuis, tout a bien changé, depuis qu'on a élevé une belle promenade qui réunit aujourd'hui les deux ponts Napoléon (actuel Cours de Verdun)[86].

D'autres promenades draînent les lyonnais, comme le cours de Brosses (actuels cours Gambetta et A. Thomas) : "un vrai boulevard ayant 25 mètres de largeur, une chaussée de dix mètres, des trottoirs de 7, 50m, plantés d'arbres, offrant un débouché commode à une foule de petites rues sans issue et, à la population, une belle promenande"[87]. Il faut encore signaler que le bitume, fabriqué à Oullins depuis 1839, entre dans l'aménagement des sols ; facilitant l'entretien des places publiques, le bitume qui remplace la terre augmente aussi la reflexion sonore sur le sol[88]. Les passages couverts comme la galerie des Terreaux, le passage de l'Argue et celui de l'Hôtel Dieu, sont aussi des espaces plus réverbérants que les espaces publics extérieurs. On aura l'occasion de détailler cet aspect dans notre troisième partie. Ce sont des "lieux de refuge, de promenade pour les soirs d'hivers et pour les mauvais jours, et un agrément, autant qu'une commodité, pour la population entière de la ville"[89] .

Aux Brotteaux et aux Charpennes, on entend facilement les cris et chants de la

[86] Rougier et Glénard *Hygiène de Lyon* 1860 p. 73

[87] Vaïsse, *Exécution de la rue de l'Impératrice et divers autres travaux...* op. cit.

[88] Notons qu'au jour où nous écrivons ces lignes, les places des Célestins, des Terreaux, ainsi que la place bellecour pour partie, sont toujours recouvertes d'un revêtement bitumineux.

[89] Vaïsse *Projet de traité pour l'éxécution de divers travaux d'utilité générale* Lyon, 1855, p.10.

joie populaire (Fortis, 1821). Il existe aux Brotteaux "plusieurs jardins publics et une grande quantité de cafés et de guinguettes qui attirent, les jours de fête, une partie de la population de Lyon. Un service omnibus organisé en 1830 fait un service très actif "[90]. Dans ce troisième arrondissement, écrivent Marmy et Quesnoy en 1866, "la population des Brotteaux est généralement aisée ; elle appartient à la classe des négociants et des rentiers". Aux cotés des grands noms de l'aristocrtie financière lyonnaise figurent en effet, depuis 1789, des entrepreneurs, marchands de bois ou maîtres charpentiers, et les cafetiers, marchands de vin ou aubergistes qui donnaient aux Brotteaux leur rôle traditionnel de lieu de réunion pour les dimanches lyonnais[91] .

A La Guillotière, à La Mouche, "c'est le bruit du mouvement, le fer, la fumée, les usines" qui sont remarquables (Raverat, 1878/1880). Matagrin (1910) note que La Guillotière est un quartier joyeux et bruyant autour de la place du pont.

A Saint Just, en 1866, la porcherie produit de très mauvaises odeurs et des cris désagréables[92] . Une vingtaine d'années plus tard, le marché aux bestiaux ayant déménagé, le calme - Raverat (1878) et Bleton (1897) - s'est installé.

La population du quartier de Vaise en 1832 se compose d'artisans divers : hommes de peine, serruriers, menuisiers, voituriers etc...[93] En 1856, Linossier y remarquait "les bruits de marteaux et de machines". Mais l'environnement sonore évolue puisqu'en 1920 Matagrin écrit : Vaise "loin du bruit de la ville, s'étend calme et laborieux dans son vieux faubourg". "La vie y est morte la journée car tout le monde travaille à Lyon" (Champeaux, 1919, l'action se situe en 1905).

Ce texte de Gabriel Clouzet[94] à propos de Lyon montre qu'en effet l'environnement sonore change. La cause n'est pas forcément l'activité économique, mais plutôt le regroupement des populations et les domiciliations.

La ville, en bourdonnant, s'éveille à la lumière,
Et commence aussitôt sa cache coutumière ;
Je la retrouve avec tous ses bruits reconnus,
Son accent et ses mots que j'ai bien retenus.
On enlève la barre aux volets des boutiques ;

[90] Péricaud et Bregnot op. cit. 1832 - p. 13.

[91] Maurice Garden, op. cit. p.25.

[92] Ce bâtiment est signalé comme faisant partie des établissements insalubres de première classe.

[93] Péricaud et Bregot op. cit.

[94] A. Baton, *La patrie lyonnaise* op. cit. 1914. Le texte n'est pas daté.

Je croise des laitiers aux chars à bancs rustiques ;
A chaque coin de rue un nom chante en mon coeur.
Elle a pour mon retour mille chansons calines,
Au rythme égal et fort de de ses anciens métiers,
Je repasse au milieu de mes anciens quartiers,
Dont la voix ce matin m'est douce et familière,
Mais au centre où la ville est une fourmilière,
Je me sens devenu tout-à-coup étranger ;
Le portrait d'autrefois s'altère et va changer....

Bien sûr, en temps de boulversement politique, l'ambiance sonore n'est plus la même, comme ce Vendredi 25 Février 1848 à 18 heures : "Plus nous nous rapprochions de la ville et plus nous rencontrions de monde s'en éloignant. Sur le quai, tous les magasins et cafés étaient fermés et le quai désert... Le milieu de la place des Terreaux était plein de troupes formant un peloton carré : tout autour, étaient des hommes, des femmes et même des enfants. Tout ce monde circulait avec peine, mais pas un mot, pas un cri ne se faisait entendre... A 19 heures la République était proclamée au balcon de l'Hotel de Ville par la voix de stentor de M. Penot'"[95]. Samedi 26 Février, Fanny, à la fenêtre, voyait ce qui se passait et le raconte ainsi : "Toute la journée nous avons vu passer des bandes de 25, 30, 40 hommes et même j'en ai compté de plus de 200 qui, munis de bons, revenaient tous armés. A midi, on avait mis une affiche pour engager tous les citoyens à s'entendre et à s'organiser par quartier, et à former des compagnies, premier noyau de la garde nationale. La ville est fort tranquille : on ne voit ni querelle ni insulte... On n'entend d'autre bruit que celui des tambours en tête des compagnies qui vont chercher des armes".

D'autres sources permettent de saisir la modification du paysage sonore lyonnais: la plantation d'arbres amène des oiseaux qui sonorisent les boulevards, l'éclairage nocturne engage la population à se rendre dans les rues.

Sur la place des Célestins, la place Louis XVI (actuelle place Morand), la place Bellecour et presque toutes les places qui se trouvent dans le quartier de la Guillotière on a en effet replanté des arbres, arbres qui se faisaient rares à Lyon avant 1860 si on en croit Rougier et Glénard : "Lyon, dans les premières années du siècle, était on peut le dire à peu près complètement dépourvu d'arbres. Il y avait les tilleuls de Bellecour, les peupliers de la chaussée Perrache, les platanes du quai d'Herbouville, les acacias formant une allée encaissée aux Brotteaux au sortir du pont Morand, et le Jardin des

[95] Justin Godart *Le journal d'un bourgeois de Lyon (Joseph Bergier) en 1848*, PUF 1924, p. 10

Plantes (1796)"[96].

Les martinets entrent dans le paysage sonore lyonnais. L'écrivain sait apprécier leur présence comme cette scène située en Juillet 1873 l'atteste : "Connaissez-vous rien de plus joyeux, de plus en fête que ces longs cris aigus qui vont mourrant et renaissant sans cesse, à mesure que fuit une hirondelle et que s'en approche une aure ? Ses cris sont comme un excès de bonheur de vivre qui s'échappe de ses petits larynx. Lorsque, l'été, assis près de votre fenêtre ouverte, vous lisez ou vous écrivez, c'est des compagnies la plus aimable. Cela sent l'été, les grands jours, les belles saisons de l'année et le beau temps de la vie. Le bruit de la mouche qui bourdonne vous agace ; celui de la voiture qui passe vous assourdi ; celui des gônes qui braillent dans la rue vous exaspère ; celui du piano du voisin vous fait entrer dans la fureur ; celui de la machine à coudre à l'étage au dessus vous rend aliéné. Mais ces petits cris de joie des hirondelles vous sont d'une paix. C'est surtout le dimanche, l'après-midi, lorsque par bonheur tous les voisins sont partis pour la campagne ; la dame du dessous avec son chien ; celle du dessus avec son mari ; celle d'à côté avec ses enfans ; lorsque les gones en bas sont, eux aussi, allés piailler dans la banlieue ; que les voitures sont en dehors de l'octroi, enfin ! C'est alors que dans le silence général, l'on entend plus que les éternels zi-zi des martinets, jusqu'à ce que, le crépuscule venu, ils s'affaiblissent à leur tour et que les martinets vous quittant, montent, montent sans fin, comme s'ils voulaient aller prendre leur gîte dans la voûte celeste!"[97]

Illuminée le soir, la rue invite aussi à la vie nocturne, transformant alors l'environnement sonore la nuit. Les sources que nous avons exploitées ne disent rien à ce sujet. On peut seulement dater le premier essai d'éclairage nocturne dans la presqu'île en mars 1835, rues Saint-Dominique et Mercière. La Croix Rousse est éclairée à partir de 1843, la Guillotière à partir de 1838[98].

II.2 / Les nouveaux marqueurs sonores.

II.2.1 / Les bruits de transport.

Moins présents dans la rue que les voix, mais tout aussi importants, les bruits de roulage et de transport s'inscrivent dans la paysage lyonnais. Depuis 1826 sur la Saône, et 1830 sur le Rhône, on peut emprunter le service régulier de paquebot. En 1845, par exemple il faut un jour pour aller à Chalon, et ceci grâce à la vapeur. On met 45 minutes pour faire le trajet de Lyon à Collonges

[96] Rougier et Glénard *Hygiène de Lyon* op. cit. 1860.

[97] Nizier de Puitspelu, *Les Vieilleries lyonnaises*, 1885 p. 147.

[98] A ce sujet et pour ce qui suit : Gilbert Gardes, op. cit, tome 1, p.78, 79.

et 35 minutes dans le sens inverse[99]. De 1831 à 1839, vingt-six bateaux à vapeur sillonnent le Rhône, de Lyon à Arles. En 1847, trente cinq bateaux sont affectés sur ce même Rhône au transport des voyageurs et des marchandises. Mais avec la concurrence du chemin de fer, la naviguation fluviale destinée au transport des hommes diminue d'ampleur : déjà en 1862 on ne compte plus que 21 bateaux[100]. La fusion de 6 entreprises de naviguation en une seule (Compagnie générale de Navigation) le 27 octobre 1855 entraîne une concentration du mouvement des marchandises au port de l'Arsenal sur la Saône[101]. Le quai de la charité devient de ce fait une promenade. On saisit bien là encore l'évolution du paysage sonore lyonnais.

Rival de la navigation fluviale et de ses empreintes sonores, le chemin de fer relie, dès 1833, Lyon à Saint-Etienne en 4h30. Entre 1852 et 1870, on édifie quatre gares de chemin de fer à Lyon, celle des Brotteaux, de la Mouche, de Perrache et de Vaise. En 1871, on démoli dans le quartier Saint Paul pour implanter la nouvelle gare qui sera bâtie en 1872. Qu'on vienne de Paris ou d'ailleurs, de loin ou de la banlieue proche, ces gares deviennent les entrées de ville. En 1895, Lyon est à 7h 30 de Paris[102]. "Quittant la gare de Perrache, le voyageur se trouve face au cours Napoléon (actuel échangeur de Perrache quand on sort du tunnel sous Fourvière), la plus vaste promenade de la ville avec ses six rangées de platanes, puis (...) par la rue Bourbon (actuelle rue Victor Hugo), la place Bellecour, la rue Impériale ou de l'Impératrice, il gagne la city dans le luxe d'axes exceptionnels"[103].

La construction du réseau ferroviaire trace autour de la ville un nouveau rythme dans le paysage sonore. Par opposition à un bruit continu, le train sonorise en crescendo et decrescendo les lieux qu'il traverse. L'histoire de l'accélération de ces mouvements crescendo - decrescendo mérite d'être contée.

La ville s'est en effet lançée à l'assaut des collines, avec les funiculaires rue Terme-Croix Rousse (3 Juin 1862), Saint Jean-Saint Just (8 Août 1878), Croix Paquet-Croix Rousse ouvert en 1891, Saint Jean-Fourvière ouvert en 1900 et Saint Paul-Fourvière inaugurée aussi en 1900. Partant de ces "banlieues", un chemin de fer va de Saint Just à Mornant en 1882. Plus tard, un tramway prolongera de Fourvière jusqu'à Loyasse le réseau de

[99] A.M. Série O.3 Fleuves et rivières. Droits de stationnement, dossiers particuliers 1855-1874., 20 Août 1868, article 5.

[100] A.M. Série O.3 Fleuves et rivières. Droits de stationnement, dossiers particuliers 1855-1874.

[101] A.M. Série O.3 Fleuves et rivières. Droits de stationnement, dossiers particuliers 1855-1874.

[102] Gilbert Gardes, *Lyon, l'art et la ville*, tome 1 p. 92

[103] Gilbert Gardes, *Lyon, l'art et la ville*, tome 1 p. 85.

funiculaires. La première ligne de tramway entre Bellecour et le pont d'Ecully est mise en service le 11 Octobre 1880. Tirée d'abord par deux chevaux, la voiture à impériale peut transporter 48 passagers. Le réseau s'étend rapidement et le 15 Août 1884 la ligne Lyon-Oullins est électrifiée la première[104]. On se rend mieux compte que ces nouveaux moyens de transport, qui sont un élan à l'évasion dominicale, transforme l'environnement sonore des campagnes. Par la suite, l'influence de l'électricité sera déterminante puisqu'elle engendrera les sonneries continues depuis 1884 aux passages à niveaux[105].

Le 22 Avril 1905, on inaugure le tramway Perrache - Bellecour[106]. Les photos du début du siècle montrent à quel point la densification de ce réseau transforme le paysage sonore du centre ville.

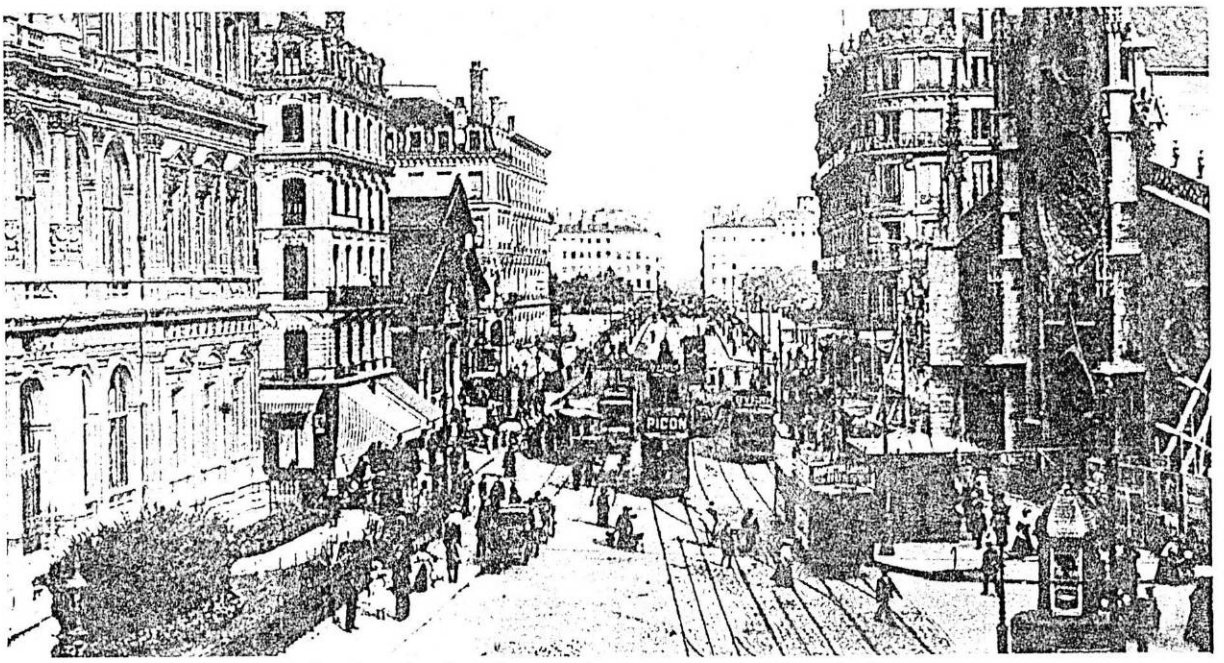

La place des Cordeliers et Saint-Bonaventure au début du siècle.

Ce n'est plus une ligne ferrée, mais deux ou trois qui courent devant l'église Saint Bonaventure (Place des Cordeliers). Les crescendo et decrescendo se multiplient donc. Et puisque les temps d'arrêt sont plus longs, puisqu'il y a une accélération des mouvements et des croisements des trams, un bruit de fond plus stable s'installe : comme le dit un Vieux Croix-Roussien dans son journal (1914), "Nous remontons ensemble aujourd'hui par les ficelles et par les trams aux mêmes heures"[107] .

[104] Gilbert Gardes, *Lyon, l'art et la ville*, tome 1 p. 92.

[105] Guy Thuillier op. cit. p. 247.

[106] A.M. Série I.1 117.

[107] "Journal de la Croix-Rousse", 15 février 1914. Cité par P.Y. Saunier *Lyon au XIXème siècle : les espaces d'une cité* Thèse de doctorat d'université en histoire, Université Lyon II, Tome 2, 1992 p. 403.

Cette concentration des transports pousse donc à la continuité sonore. Au même moment, apparaissent des plaintes, comme celle que le conseil municipal examine le 8/08/1899. Il s'agit d'une pétition des habitants de Bellecour, côté Nord, qui se plaignent des trop nombreux tramways qui occupent la place et du bruit des cornes.

Le conseil municipal n'est pas sourd aux inconvénients des bruits de roulage. Au cours d'une de ses séances, le 11/02/1876, il rejete le projet d'installer aux Carmes Déchaussés les archives à cause du bruit qu'engendrerait la future gare (sont aussi évoquées les questions d'humidité et de difficulté d'accès). Il étudie aussi le pavage autour des universités et des hopitaux pour corriger les méfaits du bruit autour de ces lieux réservés à la concentration intellectuelle et au repos. Aussi, entre 1873 et 1913, discute-t-on souvent de la nature du pavage le plus silencieux, comme à la séance du 22/11/1873 : le préfet avait demandé la disparition des pavés rue du Puits Gaillot, trop bruyants. Il souhaitait qu'on les remplace par un macadam. Mais le conseil municipal ajourne sa décision pour manque d'argent. La discussion refait surface le 30/04/1884, date à laquelle est mise à l'étude le pavage en bois de la rue Puits Gaillot. Mais les expériences sur pavage en bois ne sont pas encore assez précises pour décider.

La teneur des discours diffusés par la revue "La construction lyonnaise" sur le bruit des pavages mérite attention. Faisant état d'essai de pavage en bois à Paris, un auteur signale qu'un des inconvénients reconnus est le danger résultant de l'amortissement du bruit pour les vieillards et les sourds[108]. Dans la même revue et trois ans plus tard, un certain Rosoy fait état d'essais effectués à Londres et souligne qu'une chaussée garnie de pavés en bois se comporte "comme une planche trop élastique qui produit un peu l'effet d'une caisse sonore" très incomode pour les voyageur qui circulent en voiture[109]. En 1893, cette revue diffuse un nouvel article faisant état d'expérimentation, en Angleterre, d'un pavé en liège composé à des produits bitumineux dont les avantages seraient "l'absence d'humidité, de poussière et de bruit"[110]. Dans un tel contexte où il apparait que le raisonnement acoustique est indécis, les discussions pour paver en bois la rue de la République, de la place de la Comédie à la rue Neuve, mènent au rejet du projet dont le coût annonçé est de 76000 francs à l'époque[111].

Le fait est que, au début du siècle, le sol lyonnais est pavé de gros galets souvent mêlés à de plus petits. Dans un résumé d'un rapport fait à l'Académie

[108] "La construction lyonnaise", N° Août 1881, p. 56.
[109] "La construction lyonnaise", N° Mars 1884.
[110] "La construction lyonnaise", N° Octobre 1893, p. 127.
[111] Séance du 17/03/1896

relativement au pavage dans Lyon au début du XIXème siècle, il apparaît que ces pavés tiennent mal. Ils se rompent même sous le poids des voitures. Les plus petits s'enfoncent mieux que les plus gros, si bien que le pavé présente des aspects tranchants sous les pieds des hommes et des animaux[112]. Dans sa topographie médicale de Lyon (1773), Berthelet de Barbot évoque ces rues pavés de cailloux pointus, "dont les plus gros ont trois pouces de diamètre : leur position réciproque rend les boues stagnantes et diminue l'écoulement des eaux"[113]. Pour pallier à ces inconvénients, un secrétaire de l'académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Lyon, propose qu'on substitue au pavé anguleux un pavé plat "en espèce de basalte" dans la rue Lafont[114].

Petit à petit, on différenciera la circulation des piétons de celle des véhicules par la création de trottoirs sur les grandes voies "où le pavé cubique, posé en pente bilatérale, remplace les galets étêtés qui avaient eux-mêmes succédé aux galets roulés"[115].

Parce que le bruit de roulage gêne l'étude des lycéens situés le long du quai de Retz, Garnier propose le pavage en bois de ce quai[116]. Mais le projet est renvoyé à l'administration. On envisage aussi, lors de la séance du 26/06/1906, de poser des pavés en caoutchouc sur la rue de l'Université, du quai Claude Bernard à la rue Cavenne (c'est à dire en bordure des universités). Lors de la séance du 18/08/1913, Lévy demande la modification du pavage autour de l'université pour supprimer le bruit du roulage. Le Maire répond qu'il faut étudier la question mais qu'il est plus urgent de paver autour des établissements hospitaliers.

Ces discussions sur le remplacement de l'ancien pavage par un nouveau surprennent un peu parce que les adeptes du bitume sont nombreux. Le "goudron" apparaît en effet dès 1841 à Lyon. Il est fabriqué à Oullins depuis 1839[117]. Dans leur "Opinions et rapports du Conseil de salubrité", Monfalcon et Polinière insistent sur l'économie de ce procédé par rapport au pavage de pierre[118]. Ils insistent sur ce procédé qui rend la circulation sur la voie publique et la marche sur les trottoirs moins fatiguante. Pourtant, 42 ans plus tard, en 1887, on trouve à Lyon 0,5% de chaussée en asphalte contre 17% des surfaces en pavés de pierre cubique, 37% en cailloux roulés et étêtés, 10% en empierrement, 18,5% en terrain naturel. Les 18% de surfaces

[112] 24 Avril 1807, Série O1 Chaussée, Rues et pavage an 10-1883.

[113] Berthelet de Barbot, *Topographie médicale de Lyon et de son territoire*, Lyon 1773 p. 9.

[114] 29 Avril 1807, Série O1 Chaussée, Rues et pavage an 10-1883.

[115] Gilbert Gardes, *Lyon l'art et la ville* - tome 1, édition CNRS 1988 - p. 78.

[116] 9/07/1901

[117] Sur la composition du bitume à l'époque, lire un trés interéssant article dans "La construction lyonnaise", Janvier 1893.

[118] Monfalcon et Polinière *Opinions et rapports du Conseil de salubrité*, p. 296, 1845.

restantes sont aménagés en promenades et espaces publiques[119].

Les convictions nouvelles qui incitent à déployer le goudronnage semblent donc freinées par les impératifs économiques ou des strtégies d'entreprises. Sur ce sujet nous ne nous étendrons pas. Mais il semble que c'est bien plus tard, comme par exemple lors d'une séance du 5/05/1913, qu'on décide d'asphalter[120] .

II.2.2 / La sonorité des nouveaux métiers.

On ne pourrait pas clore ce chapitre sans évoquer les signaux liés aux métiers. Guy Thuillier, dans son "Histoire du quotidien en Nivernais du XIXème siècle" note que "dans les hauts fourneaux, le chargeur annonçait au fondeur qu'il allait venir chercher sa charge en frappant un certain nombre de coups sur une plaque de fonte ; que les mineurs prévenaient par des signaux convenus quand ils voulaient faire remonter les tonneaux ou faire jouer la mine ; que dans les ateliers d'artisans, on signalait les importuns par certains signaux"[121]. A Lyon, ce sont les chants des maçons et leurs pratiques sonores qui forment un langage conventionnel, souvent codé et ignoré des non-initiés.

Les chantiers se multiplient en effet à Lyon à partir de 1846, avec le percement de la rue Centrale et celui de la rue de l'Impératrice (Cf. infra). Pendant une vingtaine d'années environ, les cris des maçons dominent dans le fond sonore urbain de la presqu'île. Comme à Paris, ces appels évoquent un paysage sonore nouveau : "En ce moment donc, tout le monde bâtissait et démolissait quelque chose, on ne sait quoi encore. Il y avait très peu de rues qui ne vissent l'échafaudage à longues perches, garni de planches mises sur des traverses et fixées d'étage en étage ; construction frêle, ébranlée par les Limousins, mais assujettie par des cordages, toute blanche de plâtre, rarement garantie des atteintes d'une voiture par ce mur de planches, enceinte obligée des monuments qu'on ne bâtit pas. Il y a quelque chose de maritime dans ces mâts, dans ces échelles, dans ces cordages, dans les cris des maçons"[122]. Lajard[123] remarque que les sifflets des ouvriers diffèrent selon les corporations. Ainsi celui du zingueur est bien connu par le maçon : dès qu'il l'a entendu, "l'ouvrier dépose son outil ; au deuxième, il regarde autour de lui et cherche des yeux ; au troisième, voyant qu'on persiste, il descend". Les

[119] A. Lacassagne, *L'hygiène à Lyon*, 1887 p. 192.

[120] En l'occurence, il s'agit d'asphalter la rue des Passants, de l'avenue de Saxe à la rue Vendôme, pour supprimer le bruit du roulage qui gêne l'enseignement des cours dans l'annexe du lycée.

[121] P Feller et F. Tourrer *L'outil, dialogue de l'homme et de la matière*, 1970 p. 151.

[122] "Le récit de l'attentat de Ferrages contre Monsieur de Maulincourt", Louis Chevalier op. cit., page 621.

[123] M. Lajard, "Bulletin d'Anthropologiede Paris II", 1891. Nous remercions Jean Paul Thibaud (CRESSON) de nous avoir fourni ce texte.

signaux sonores humains qu'ils engendrent déclenchent une conduite, un réflexe ; l'ouvrier y adapte ses gestes et son comportement[124].

Ces activités sonores sont dignes d'attention parce qu'elles sont chargées de nouvelles significations urbaines et sociales. En effet, aux aspects d'une rue d'Ancien Régime emplie de signaux vocaux, de bruits d'artisanat, de conversations et de gestes qui ne se séparent guère des activités domestiques, succèdent les bruits liés à la présence d'une main d'oeuvre masculine et jeune, "également instable, nomade, socialement et professionnellement désavantagée"[125].

Se regroupant par rue, par garnis, ces groupes régionaux masculins vivent en vase clos, que ce soit en période de labeur ou pendant les loisirs. Dans une monographie sociale où il s'efforce de rechercher des relations entre la carrière ouvrière et la survivance des moeurs du milieu d'origine, Le Play (1864) observe que les "moeurs des émigrants à stations périodiques tels que les maçons forment un frappant contraste avec celles des populations sédentaires"[126]. Bien sûr, les productions sonores régionales ne se réduisent pas à l'accent. Toutes les traditions et usages sonores d'un pays peuvent être entendues en ville. Mais c'est bien le son du parlé qui est l'objet d'observations. "Rien n'est plus familier pour celui qui se promène dans les rues du centre de Paris que les différences de parler" écrit La Bédollière. Le dimanche, "les porteurs d'eau auvergnats vont à la musette, à la danse auvergnate, jamais au bal français ; car les Auvergnats n'adoptent ni les moeurs, ni la langue, ni les plaisirs parisiens. Ils restent isolés comme les Hébreux de Babylone, au milieu de l'immense population qui tend à les absorber ; et l'on peut dire que, plus heureux que les sauvages, ils emportent leur pays à la semelle de leurs souliers"[127].

Lyon attire les maçons du Limousin et les charpentiers "des montagnes à bois"[128]. Comme les savoyards continuent d'immigrer vers elle, comme "le Rhône fournit une bonne part des immigrants lyonnais"[129], l'identification sonore ethnique est donc possible, comme c'est le cas pour Paris[130]. "Toutes les provinces, écrit La Bédollière (1842) nous envoient des ouvriers en bâtiment ; et dans ces patois de toutes sortes qui se croisent à l'heure du

[124] J.P. Thibaud, J.P. Odion *A l'écoute des chantiers*, CRESSON-Plan Construction Grenoble 1988.

[125] Louis Chevalier, *Classes laborieuses*...page 503.

[126] Le Play *La réforme sociale en France* Paris Plon 1864.

[127] La Bédolière op. cit., 1842.

[128] Yves Lequin "Les citadins et leur vie quotidienne" in *Histoire de la France urbaine*, tome 4, sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 295.

[129] Yves Lequin op. cit. *Histoire de la France urbaine*, tome 4, sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 295.

[130] Louis Chevalier op. cit., page 493.

repos, vous reconnaissez le vif accent du provençal, la traînante prononciation du Lorrain, le dur idiome de l'Alsacien. Ainsi, tout récemment, des ouvriers maçons ont quitté les travaux de fortification de Paris parce qu'ils ne trouvaient pas la bière à leur gré (c'étaient des Flamands). Cependant, on remarque que les manoeuvres sont fournis par l'Allemagne dans une proportion considérable, et parfois leur importation est tellement récente que le moins ignorant doit servir sur le chantier d'interprète à ses camarades"[131].

Cette évolution ne touche pas seulement les métiers de chantier puisqu'on la retrouve à propos des canuts de la Croix-Rousse. Une certaine cohérence professionnele disparait en effet dans ce quartier à partir de 1889 note Pierre Yves Saunier en s'appuyant sur un témoignage de la chambre de commerce de Lyon[132]. "Ce sont de plus en plus les employés ou les ouvriers de divers secteurs qui viennent remplacer les tisseurs de la Croix-Rousse. (...) Cette effacement du tissage urbain est considéré comme une perte, particulièrement en terme de savoir-faire"[133].

Plus en avant dans le XIXème siècle, on note encore que les productions sonores régionales qui font empreinte dans les rues vont décliner, à cause notamment de la concurrence faite aux anciens groupes ethniques par de nouveaux groupes possédant les mêmes spécialités de travail. On compte en effet plus de 3O% d'immigration étrangère à Saint Priest et 45% à Décines, dans la périphérie lyonnaise, à la fin des années 1920[134]. A Lille, Pierrard a montré "que le langage *cultivé*, le français *normé* que l'école s'applique à diffuser, et qui est devenu le moyen de communication ordinaire dans la plupart des grandes villes, accuse encore plus l'isolement des nouveaux venus. Lille offre un cas particulier : on y déplore le recul du patois, de la vielle langue d'oïl, expression d'une (civilisation) originale, mais c'est devant le flamand qu'il recule"[135].

Comme l'écrit Yves Lequin, le XIXème siècle est le temps des mobilités[136]. Il faudra un jour étudier avec plus de précision les conséquences sonores liées à ces mouvements dans les domiciliations. Les nouveaux venus perdent le bain de culture dans lequel ils ont vécu au village. Ils se regroupent par quartiers, par rues, par courées, comme à Paris et à Reims. A Lyon, le chômage frappe

[131] La Bédolière *Les industriels* 1842.

[132] P.Y. Saunier, op. cit. p. 403.

[133] P.Y. Saunier, op. cit. p. 404.

[134] Yves Lequin *Histoire de la France urbaine*, tome 4, sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 297.

[135] Maurice Crubellier*Histoire de la France urbaine*, tome 4, sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 361.

[136] Yves Lequin op. cit. p. 293.

les femmes qui sont contraintes au vagabondage[137]. Les enfants, sont-ils à l'école, à l'atelier ? Ces mouvements de populations, on ne peut les passer sous silence dans l'étude du paysage sonore lyonnais.

Mais le XIXème siècle est aussi celui des grands chantiers, dont on pourra aussi faire l'histoire, en évoquantr les bruits des machines à laver les graviers et cailloux sur le chantier du pont Lafayette[138], le son des moteurs "locomobiles", ces moteurs modernes qui peuvent actionner des treuils, des grues, etc... pour l'élévation des matériaux et les travaux hydrauliques (centrifugeuses, malaxeurs et broyeurs destinés à préparer les bétons et mortiers)[139]. Dans ce cadre, on n'oubliera pas les bruits liés à la circulation de matériaux, qui se fait la nuit, dans certains quartiers, pour éviter les encombrements de jour[140]. Toutes ces sonorités tendent de plus en plus à se généraliser et à installer en ville un bruit de fond continu.

On peut parler aussi du transport des ordures et des eaux usées pour parfaire notre tableau de l'évolution sensible de l'environnement sonore lyonnais. Ce sont les tombereaux qui évacuent les ordures ménagères et les excréments. L'arrêté du 5 Avril 1878 prolongé par l'arrêté préfectoral du 25 Novembre 1883 imposait la boîte à ordure fermée, la poubelle. Mais le transport de ces boîtes qui se faisait la nuit envahissait les rues et les cours des maisons par les voix et gestes d'un personnel bruyant composé d'agriculteurs[141]. Quelqu'aient pu être les initiatives lyonnaises pour "le tout à l'égout", rien n'ait fait en ce domaine avant E. Herriot (1906) quand la ville possède environ 170 km d'égouts et procède à l'extension du grand collecteur et des égouts visitables[142].

Profondément remanié et diversifié, le paysage sonore lyonnais du XIXème siècle tel qu'on peut l'imaginer n'est pas le résultat de la seule force des choses. Il est aussi modelé par une politique urbaine. Dans ce cadre, l'évolution de la représentation de l'espace et des pratiques sociales, qui va vers des lieux de plus en plus ségrégués, contrôlés et aseptisés, englobe avec elle le bruit.

---

[137] Maurice Crubellier*Histoire de la France urbaine*, tome 4, sous la direction de G. Duby, Seuil Paris 1983 p. 363.

[138] "La revue de la construction lyonnaise", octobre 1889, p. 72, 73.

[139] "La revue de la construction lyonnaise", N° 24, mars 1881, p. 280 et 281.

[140] Arrêté et règlement de police datant de 1854 : "A partir du 20 Juillet courant, les poutres, solives et autres grands bois de construction ne pourront circuler dans la grande rue de Vaise que de minuit à quatre heures du matin".

[141] Voir chapitre II

[142] Gilbert Gardes, *Lyon, l'art et la ville*, tome 1 p. 92 et 102.

CHAPITRE II : LE PROCES DU BRUIT

Le procès de civilisation décrit par Norbert Elias[143] s'attaque aussi aux moeurs sonores. La représentation et la pratique gestionnaire de la ville bourgeoise définissent ce qui se fait. La tolérance sonore de l'Ancien - Régime (peut être plus hypothétique que réelle) recule progressivement sous une avalanche de réglementations qui pourchassent le bruit révélateur et annonciateur du désordre. Cette entreprise est particulièrement nette à Lyon.

[143] Norbert Hélias *La civilisation des moeurs* Calmann-Lévy 1975.

I / Débusquer le fauteur de bruit.

L'accélération de la mise en ordre des aspects sonores intempestifs qui est souhaitée par les écrivains et les professions libérales du XIXème siècle[144] imprègne aussi les autorités municipales lyonnaises.

Il faut d'abord évoquer les ordonnances municipales qui touchent aux métiers de crocheteurs, décrotteurs et vidangeurs. Le crocheteur est celui qui transporte des fardeaux sur ses épaules à l'aide d'un dispositif comprenant des crochets (Massin). Il a pour fonction de transporter des marchandises dans des secteurs déterminés. En 1817, ces secteurs sont rattachés aux différents ports situés dans la ville. Ainsi, sur la rive gauche de la Saône, se trouvent les ports Saint Vincent, la Feuillée, les ports Chalamont, du Temple et des Célestins et les ports d'Ainay et de l'Arsenal. A chacun de ces ports est affectée une ou deux compagnies de crocheteurs avec son Syndic, l'adjoint de ce Syndic et les crocheteurs eux-mêmes dont le nombre varie, selon les compagnies, de 12 à 46. On relève ainsi dans le Lyon de 1817 trois cent trente crocheteurs. Toutes ces personnes qui sont habilités à transporter ou décharger les denrées et marchandises n'ont cependant pas de territoire fixe sauf pour celui du transport de charbon[145]. Des ordonnances de police révèlent que d'un territoire à l'autre, injures et rixes sont très fréquentes[146]. Une ordonnance de 1853 constatant ces faits fixe la limite de circulation de chaque compagnie à l'arrondissement auquel elle appartient[147].

Une ordonnance du 3 février 1824 porte les indications des lieux où devront stationner les 150 décrotteurs de la ville de Lyon. Pour éviter les rixes, l'exercice de ce métier est lui aussi l'objet d'une répartition rigoureuse de chacun de ces membres. Ainsi, on trouve dans le quartier de l'Hôtel de ville : 6 décrotteurs place des Terreaux, 5 décrotteurs place de la Comédie, 5 place Saint Clair et 4 place Faurez.

Les horaires de curage des fosses d'aisance sont fixés la nuit, entre 23 heures et 3 heures du matin[148]. Puisqu'il a lieu la nuit, les chants, cris et bruits

---

[144] Cf. Chapitre I, paragraphe I.2

[145] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, ordonnance du 22 Octobre 1817 (Volume 1806-1830).

[146] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, ordonnance du 23 Octobre 1817 (Volume 1806-1830).

[147] A.M. Série I.1 244 (Ordonnance non datée)

[148] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, ordonnance du 1er janvier 1823 (Volume 1806-1830).

pouvant troubler le repos sont interdits[149]. En 1828, le curage peut commencer à 10 heures du soir et se poursuivre jusqu'à 6 heures le matin en hiver, 4 heures du matin en été[150]. Une ordonnance de 1838 qui interdit le curage nocturne l'été, détaille les sons produits par les vidangeurs, qui tapent à grands coups pour ouvrir les guichets de leurs tonneaux, qui font claquer leurs fouets, qui chantent, qui crient, se querellent[151]. Cette situation dure tout le long du XIXème siècle. Le 30 janvier 1877, on autorise le curage en période diurne mais on interdit toujours le claquement de fouet et autres accents vocaux qui forment le langage du métier : "Les manoeuvres de service seront commandées à l'aide d'un sifflet". Déjà le 16 mai 1874 le règlement du service des vidanges[152] indiquait : "Les vidangeurs devront se parler à voix basse et les manoeuvres du service se feront à l'aide d'un sifflet". De telles remarques, isolées dans la masse des ordonnances municipales[153], permettent de percevoir la pression diffuse qui s'opère sur les comportements sonores des êtres pauvres et souvent démunis de la rue.

I.1 / L'habitude de parler fort.

Bien évidemment, les ordonnances du maire faussent la réalité puisqu'elles ont pour objet de relever les sons séditieux, ceux qui font tapage et qui sont indignes ou peu respectueux aux oreilles des représentants de l'ordre. Mais ces sources donnent de menues indications sur ces sonorités méconnues qui obsèdent élus et partisans de la moralisation des moeurs. Le corps du pauvre, démuni, voir maladif, possède à la fin de l'Ancien Régime "une liberté émotive qui permet à la colère de devenir outrance, à l'indignation de devenir sédition" écrit Arlette Farge (1979)[154]. Or la voix abrupte et brutale, qui n'a de cesse de prolonger ces corps malmenés, stupéfie la génération des gens aisés peu habitués aux discussions qui suivent au plus près le mouvement des émotions, qu'il s'agisse d'exaspération ou de mouvement de joie. On trouve,

[149] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, Ordonnance du 1 janvier 1823 (Volume 1806-1830).

[150] id. Ordonnance du 15 décembre 1828 (Volume 1835)

[151] id; Ordonnance du 26 Septembre 1838 (Volume 1831-1849).

[152] A.M. Série I1.129 (après 1870) : Police urbaine, nettoiement, vidange, égouts. Ordonnances du 16 mai 1874 et du 30 janvier 1877.

[153] Un exemple : Tous les habitants de la ville (ordonnance du 17 janvier 1806) sont tenus de balayer ou de faire balayer, chaque jour, exactement avant 7 heures du matin en été et avant 8 heures en hiver, les rues dans toute l'étendue qu'ils occupent. Ils doivent en outre faire arroser le pavé chaque jour en été à 9 heures et à 14 heures. L'entrepreneur du nettoiement fera passer chaque matin un préposé qui, au son de la cloche, annoncera le passage prochain des tombereaux (ordonnance du 15 décembre 1811). Ainsi, le tombereau n° 20 passe place de la Trinité à 8 h 30, se trouve place Saint Georges à 10 heures et rue des Prêtres à 11 heures.

[154] Arlette Farge *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIème siècle*, Collection Archives, Gallimard Paris, 1979.

dans une ordonnance non datée[155] un projet d'organisation d'une compagnie de toucheurs pour la conduite des bestiaux destinés à l'approvisionnement de Lyon. La notation du bruit fait référence à ce type d'habitude que le point de vue moral voudrait bien changer. "N'est-il pas en effet pénible de se trouver les témoins involontaires de ces actes de brutalité qui se commettent sur le parcours que suivent les animaux de boucherie, de voir asséner le plus souvent fort inutilement ces coups de gaule, de cornouiller à pommeaux renversés sur les jambes osseuses de pauvres animaux qui vont acquitter à l'abattoir l'impôt que, toute leur vie, l'homme a levé sur eux ? N'est-il pas aussi du plus mauvais effet, principalement pour les femmes et les enfants, d'entendre le langage dépravé de ces hommes dont la voix n'a rien d'humain, dont chacune des paroles est une injure, chaque protestation un blasphème ?".

Il faut reprendre ici les hypothèses que développe Richard Hoggart[156] dans "La culture du pauvre". Pour cet auteur, la langue populaire et l'action oratoire qui l'accompagne sont plus abruptes, moins enrobées de circonlocutions et d'atténuations que dans la culture des gens aisés du XIXème siècle. Une discussion entre deux ouvriers dans la rue se déroule avec une telle véhémence qu'un étranger au groupe s'imagine qu'au pire, ils en viendront aux coups et au mieux, qu'ils ne s'adresseront plus jamais la parole. En réalité, dit Hoggart, "ni la phrase ni le rythme du langage populaire ne disposent des modulations apaisantes qu'utilisent les locuteurs des autres classes. La structure du langage populaire suit de plus près le mouvement des émotions, qu'il s'agisse d'exaspérations, comme dans une scène de ménage, ou de la joie comme on le voit par exemple aux petits cris aigus que poussent les femmes du peuple en excursion au bord de la mer et qui semblent tout particulièrement choquants aux yeux des bourgeois qui prennent le frais à la terrasse de leurs hôtels".

L'habitude de parler fort est aussi liée aux conditions de travail des ouvriers et de certaines catégories d'ouvrières, conditions qui sont rendues épouvantables par le bruit, la saleté et la puanteur[157]. Sortant d'un tel cadre de travail, il est sûr que ces ouvriers ne peuvent pas avoir les mêmes rythmes de conversation mesurés et les tons feutrés des classes aisées. Aux Charpennes, note Lions dans son "Guide de Lyon" (1838), les gens du peuple font entendre leur joie d'une manière "vive et bruyante" et non pas "fine et délicate".

---

[155] A.M. Série I1-242, Foires et Marchés 1790 -1870

[156] Richard Hoggart, *La culture du Pauvre*, Le sens commun, Minuit, Paris 1986, p. 132 et suivantes.

[157] Voir à ce sujet quelques pages de Zola dans*L'Assommoir*.

I.2 / Criages, fêtes et contraventions

La réglementation concernant les forains, saltimbanques et petits théâtres[158] va dans le même sens puisqu'elle vise l'indécence ou la nature séditieuse des manières des chanteurs[159], soit le fait qu'ils occasionnent, par exemple Place Bellecour, des rassemblements considérables qui peuvent nuire à la tranquillité publique[160].

Les lieux de loisirs sont l'objet de nombreuses contraventions. Le 2 septembre 1866, quatre sergents de ville attribuent un vacarme place des Célestins à une scène de désordre "qui aurait pu avoir lieu au grand théâtre"[161]. Le 7 juin 1842, Monsieur Quinson, propriétaire, se plaint du tapage qui se déroule sur le quai sous chez lui[162]. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des contraventions appliquées aux fermetures tardives et aux divers bruits produits dans le quartier des Célestins[163]

[158] Archives Municipales Série I1.248 : Forains, bateleurs, théâtres ambulants. Autorisations 1789-1843 et A.M. Série I1 130 : vente sur la voie publique.

[159] A.M. Série I1.248 Arrêté du 13/07/1841 visant à interdire les chants, déclamations, représentations scéniques et parades dans les cafés et autres lieux publics

[160] A.M. Série I1.248 Ordonnance de police du 19 mars 1831

[161] A.M. Série I1. 246 Vogues, Procès verbal du 2.9.1866.

[162] A.M. Série I1.124 Mains courantes du 21 décembre 1841 au 31 décembre 1846.

[163] A.M. D'après la série I1 130 Actes administratifs 1840-1861.

Année	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861
Nombre d'actes	54	831	567	317	847	486	400	181	75	42	183	343	400	480	589	675	465
Motif																	
Fermeture tardive	18	60	63	21	44	61	35	10	11	3	15	23	57	54	25	24	27
Scandale		9			1					2		6	1			4	
Tapage		11	5	1			5	7			2	14	7	9	14	13	27
Musique après 2 heures		1															
Trouble au théatre		1															
Divagation		13	13					7			3	3	2	4	1		2
Rassemblement tumultueux		2			3								13	2	2	4	2
Injure ou insulte			2		2	5	5						1			1	
Bruit nocturne				3	2												

I 1-130 ACTES ADMINISTRATIFS 1840 - 1861
pour le 3ème arrondissement Quartier des Célestins

Le dépouillement de la série I1 246-247 ("Vogues et Courses") révèle l'interdiction qui est faite de tirer des boîtes et pétards pendant une fête ou pour annoncer une fête, l'obligation de cesser les activités et amusements publics à 11 heures le soir et l'obligation de fermer les cafés ou cabarets à minuit au plus tard. Les actes administratifs à l'encontre des fermetures tardives sont fréquents.

C'est Richard Sennett qui note que des réglementations visent les lieux où se réunissent les couches sociales les moins aisées : "quand le café devient un lieu de réunion pour les travailleurs d'une même entreprise, on estime qu'il menace l'ordre social" dit-il ; "Quand il devient un endroit où la boisson ruine la parole, on considère qu'il sert à maintenir ce même ordre. D'ailleurs, la plupart des cas de fermeture de pubs et de cafés ne s'expliquent pas parce que les ouvriers s'y enivrent, mais parce qu'ils y parlent sobrement et interminablement". En fait, les moralistes de l'époque fulminent contre les bistrots et surtout les "assommoirs" rendus célèbres dans l'opinion par Zola (1876). A Londres, un quartier est considéré comme "respectable" quand il n'a pas de pubs, ceux-ci étant des endroits bruyants et conviviaux par excellence. A Paris, il est certain que les tavernes et les caves installées dans les sous-sols des commerces en vins ont constitué l'une des cibles d'Haussmann quand il a rebâti la ville ; mais, précise Sennett, Haussmann ne voulait pas "tant les supprimer que les éloigner des quartiers bourgeois"[164]. On comprend dés lors que l'enjeu du déplacement du café n'est pas un enjeu seulement phonique. Un calcul comparatif des contraventions dressées pour cause de bruits et de rassemblements dans les cafés de la ville de Lyon en 1838 et en 1851 le confirme[165] .

% de contraventions en 1838	CONTENU des CONTRAVENTIONS	% de contraventions en 1851
14	"Ont entendu du bruit dans les cafés, cabarets et salles de danse"	5
11	"Bruits et tapages nocturnes, insultes"	6
20	"Ont vu du monde dans les cafés"	26
1	Charivari	0

[164] Richard SENNETT "Les tyrannies de l'intimité" Seuil, Paris 1979 page 166.

[165] A.M. D'après la Série I1.142 : Surveillance de nuit entre le 18/02/1838 et le 8/10/1838 (8 mois) et la Série I1.153 : Surveillance urbaine entre le 26/8/1851 et le 8/10/1851 (1 mois et demi).

Martin Nadeau, dans ses mémoires "Léonard, maçon de la Creuse", relève cette phrase prononcée à l'Assemblée Nationale lors d'une discussion sur la loi du 31 mai 1850 qui allait abroger le suffrage universel :

" - Messieurs, quand on a l'honneur de représenter un pays comme le France, il faut avant tout, entendez le bien, et dans la vie politique et dans la vie privée, prêcher d'exemples.
Voix à droite : - c'est pour cela qu'il faut réglementer les cabarets"[166].

L'autorisation pour établir un théâtre sur un terrain particulier est donnée aux conditions que dans l'intérieur du théâtre, il ne soit fait usage ni de pétards ni d'armes à feu, et que le spectacle soit terminé au plus tard à 23 heures et qu'il n'y ait pas de musique à la porte (arrêté du 1er juin 1870). L'usage de toute espèce d'instruments bruyants est lui même interdit à partir de 10 heures le soir. Les ordonnances concernant les fusées, pétards, pièces d'artifice et détonations quelconques sont formelles : "Toute personne qui voudra tirer ou faire tirer des pièces d'artifice dans les cours et jardins sera tenue de se pourvoir d'une autorisation spéciale[167]. En dehors de ces autorisations, il est défendu à toute personne de tirer des armes à feu, pétards, fusées, et pièces d'artifice quelconques sur la voie publique et dans l'intérieur des habitations"[168].

Mais ces règles ne sont pas suivi par tout le monde. Ainsi, lors de la célébration de la fête patronale dite "vogue" de Perrache (1825), des jeunes gens se sont permis de tirer à 2 heures et demi du matin des "coups de boîte" qui ont réveillé et effrayé tous les habitants du quartier. Cette même année, on renouvelle l'interdiction de chasser dans toute l'étendue du territoire de la ville de Lyon, preuve que ces pratiques bruyantes avaient bien lieu[169]. Les exercices de tirs au canon sont par contre autorisé, comme au Grand Camp, à Lyon, en 1853 et 1854.

Outre l'aspect purement bruyant de ces déflagrations, il faut noter d'étonnantes analyses concernant les coups de pétard. Alain Corbin a dit le principal sur ce sujet : l'ébranlement de l'atmosphère par la déflagration du canon est un média de la salubrité dans la représentation des hygiénistes : "Le balayage de l'atmosphère par l'explosion désinfecte. Jean-Noël Biraben

[166] Martin NADEAU "Léonard, maçon de la Creuse" Maspéro, 1977 page 266.

[167] A.M. Série I1 246-247. Autorisation pour vogue cours Napoléon 1868.

[168] A.M. Collection reliée des Ordonnances de police non classées depuis 1806 jusqu'à 1849, ordonnance de 1821 non datée (Volume 1806-1830).

[169] A.M. série I1 246-247. Dans le cas où il y a autorisation, les détonations ne pourront en aucun cas commencer avant 7 heures du matin ni se prolonger au-delà de 6 heures le soir l'hiver, et de 8 heures le soir l'été.

(1975) fait remarquer qu'à partir du XVIIème siècle, les fumigations aromatiques sont renforcées par l'adjonction de soufre et, souvent, de poudre à canon"[170].

Si le son du canon participe, dans les représentations, à la purification de l'espace public et à son aération, ce n'est pas le cas des réjouissances. Monsieur le Curé de Saint-Georges écrit le 5 septembre 1868 au Commissaire de la République : "J'ai l'honneur de vous faire savoir que depuis 37 ans que je suis dans cette paroisse, jamais la vogue n'a eu lieu dans l'intérieur de la ville. Les portes autrefois existaient vers le pont d'Ainay et c'est seulement à la Quarantaine que les réjouissances avaient lieu. Je m'étonne que maintenant, on entreprenne de les célèbrer dans l'intérieur de ma paroisse. Je vous prie instamment de ne point autoriser de danse au Port Sablé ni dans aucun autre que celui de la Quarantaine"[171]. Monsieur le Curé n'eut pas gain de cause. Le Sénateur avait donné son accord pour le bal Port Sablé. Mais cette exemple montre qu'en cette matière, les frontières entre les propos moralisants et les sollicitudes ne sont pas étanches. Après 1870, les discussions au conseil municipal l'attestent.

Ainsi, le 11/02/1885, on parle du projet de suppression de certaines vogues dans le 6ème arrondissement de Lyon suite à des plaintes prononcées par des bourgeois[172]. Les conseillers s'opposant aux suppressions soulignent qu'elles ne sont demandées que par quelques habitants mal endurants. Courbet réclamera en 1886 la suppression des vogues et des cirques[173] Cours du Midi, prétextant que ces activités sont immorales. En Août 1910, on traite encore d'une plainte des habitants de la place Bellecour : "La place est encombrée par beaucoup trop de fêtes" rapporte Salles, conseiller du 2ème arrondissement. En la matière, c'est autant le bruit[174] que la "présence immorale des barraques" qui offusque (Augagneur 1891). Enfin, situées pour la plupart au milieu d'une population très dense et dans des emplacements exclusivement restreints, ces vogues contribuent en général à une entrave à la circulation.

Sur ce sujet, on lit encore clairement que la notion de bruit est une valeur qui

---

[170] Alain Corbin *Le miasme et la jonquille* Champs Flammarion Paris 1986 p. 114.

[171] A.M. série I1 246-247. Fête patronale quartier St. Georges.

[172] A.M. Série I1 121 : police des forains et police des vogus.

[173] A.M. Série I1 121 : Forains vogues, autorisations 1871-1909, 21 octobre 1895.

[174] Le 7 novembre 1892, le conseil municipal discute d'une pétition commune des habitants de la rue Saint Côme et de la place Valbon envers des charlatants qui crient trop fort. A la séance du 29/05/1894, on parle d'une pétition des habitants de la place Bellecour. Le programme de Luigini semble déplorable. Les couplets, les grosses caisses, les cornes à piston, font trop de bruit. Cela ressemble à une musique de vogue dit la pétition. Le 9 juin, Luigini change son programme qui sera moins vulgaire.

se déplace selon celui qui l'énonce et son appartenance sociale, politique ou religieuse. Au cours d'une nouvelle discussion sur les vogues (1891), Colliard, conseiller du 3ème arrondissement, s'exclame : "On supprime les vogues dont se plaignent les bourgeois. La vogue à Perrache dure toute l'année et les ouvriers ne se plaignent pas". B. Bessières (conseiller du 1er arrondissement) répondra dans le même sens au maire de Lyon qui demande, le 3/08/1896, la suppression des vogues place des Archers, rue de la Guillotière, cours Gambetta, place Sathonay, pont Lafayette, Saint Jean, place du Change, rue O. Rey : "Ces vogues s'arrêtent à 11 heures le soir et ne gênent personne". On trouve même des pétitions pour le rétablissement de la vogue place Sathonay (21/08/1897). Bessières, toujours lui, la soumet au conseil municipal, au nom du droit des ouvriers à la réjouissance. Mais cette pétition est renvoyée à l'administration. Le 28/09/1897, une pétition du comité des commerçants du 6ème arrondissemnt réclame le établissement de la vogue. Là encore, la demande est rejetée.

Un argument permet de couper court au rétablissement des vogues. Dès 1891, Augagneur dira : "Bourgeois ou non, tous les citoyens ont droit au repos". En 1896, le maire de Lyon répond à l'un de ses conseillers dans les mêmes termes et conclue : "Je suis contre les vogues qui troublent le repos. Leur place est en banlieue où elles ne dérangent personne comme à la Croix-Rousse, à Montchat, et Montplaisir". Est-ce donc le repos qu'il faut protéger ?

Le développement de la société bourgeoise est marqué par ce mot de "repos" dans le vocabulaire municipal. Son principe traverse d'autres sources qui disent combien la protection du sommeil est lié au caractère de plus en plus compétitif de l'existence et à la hantise de l'échec professionnel[175]. Un dépouillement aux Archives Départementales du Rhône[176] a révélé que des convalescents louent en banlieue, au calme, des logements que leurs propriétaires baptisent hâtivement maisons de santé[177]. Comme on le lira plus loin, l'étude de l'extension de la contestation lors de l'établissement d'industrie insalubre révèle que de nombreux pétitionnaires ont un souci croissant de calme, de repos et de sécurité. Cette sensibilité (nouvelle) vis à vis du sommeil et du repos se diffuse de haut en bas de la pyramide sociale[178]. Il semble donc bien qu'on assiste à une évolution des représentations sur le bruit de la fête ou de la vogue. Comme le disait J.P. Aron, celui-ci

[175] Théodore Zeldin *L'histoire des passions françaises*, Tome 5, Paris, Encres, 1979 pour la traduction française p. 91 et 106.

[176] A.D.R. 5M, 20ème série.

[177] A.D.R. 5M, 20ème série, carton 4, dossier Chevalier.

[178] A.D.R. 5M, 20ème série, carton 20, dossier Thurel, Lettres de propriétaires et locataires, 13 mai 1875.

symbolisait une société de paix au temps où la guerre et son bruit effrayait. Mais avec la paix qui s'installe partout, ou presque, la peur de la guerre a disparu. Et alors le bruit qui tranquilise l'âme est devenu gênant[179].

Cette évolution, on la retrouve confirmée dans les ordonnances qui traitent des fêtes. En 1816, on interdit à Lyon d'étaler, de vendre, de colporter,de travailler, de faire des chargements pour des services locaux les dimanches. Depuis 1821, il est expressément défendu en période de carnaval de chanter, débiter ou vendre des chansons en parcourant la ville ou en stationnant dans les rues, places et quais[180]. Un règlement de police de 1851 vise au maintien de l'ordre et de la tranquillité pendant la durée des bals et concerts privés. Une ordonnance de 1853 interdit les jeux d'argent et de hasard exercés sur la voie publique : ils troublent la tranquillité par leurs cris et leurs querelles[181]. La même année, un règlement stipule qu'il est interdit aux baigneurs d'engager aucune lutte, de pousser des cris dans l'eau, des rivières ou sur les rivages. Ce règlement est confirmé le 18 juin 1879 lors de l'ouverture d'un établissement de bain public et gratuit pour les hommes, sur la rive gauche du Rhône, près du parc de la Tête d'Or[182].

Une des premières sources de la répression du bruit de la vogue, de la fête ou du jeu vient donc bien d'une volonté de policer les moeurs. Autant le son de la vogue paraît supporté par les habitants, autant il est mal toléré par les autorités. Ce schéma semble pourtant trop simple. Entre les autorités et les habitants, les frontières ne sont pas aussi étanches. Les habitants et les autorités ne constituent naturellement pas un groupe homogène, et selon leur âge, leur profession, leur position, leur type de logement, leurs attitudes diffèrent énormément (relire à ce sujet les discussions du conseil municipal au sujet des vogues). Ici, chacun est également écartelé entre des intérêts et des souhaits divergents, selon qu'il se réfère à sa position de producteur, de résidant, de propriétaire, de père de famille, etc... Le modèle de la répression du bruit de la fête ou du jeu ne se retrouve donc pas dans toutes les mentalités. Tout dépend qui l'émet et le recoit. Tout dépend de la manière dont le son de la fête est saisi. Tout dépend de l'importance qu'on accorde au bruit dans la fête.

---

[179] J.P. Aron, intervention au *Séminaire Environnement sonore et société*, sous la direction de J.F. Augoyard, Séminaire CNRS/MEN J.F. Augoyard Paris Grenoble CRESSON 1987.

[180] A.M. série I1.245, Ordonnances du 27 février 1821, 25 janvier 1823, 26 février 1834.

[181] Confirmation de ces dispositions en 1860, au sujet des jeux de hasard et de loterie : "Les jeux d'argent sont interdits dans tout le département du Rhône y compris les jours de foire, de marché, de vogue et les fêtes locales". A.M. Série I.1 244 Arrêtés et réglements de police 1857-1862.

[182] A.M. Arrêtés et réglements de police 1877 à 1880.

I.3 / Le procès de la fête.

Pour éclairer l'importance qu'on accordait au "son" de la fête, le sens général qu'on donnait aux comportements sonores en ce domaine et la façon dont on liait les pratiques festives à la qualité du bruit fait par les participant, il faut se rapporter à une peur ancienne. Elle concerne la perte du "son plein" de la manifestation sonore, le sentiment de manque qui est engendré si le "bruit" de la fête n'est pas là. Mona Ozouf relate l'opinion d'un Commissaire départemental de la municipalité de la Mothe-Montravel qui "garde présent à l'esprit tous les ingrédients qu'il faudrait à la fête révolutionnaire pour incarner son monde utopiste ; qu'est-ce qui rend tout cela difficile à imaginer et à réussir ? "Le bruit des armes, dit-il, qui continue à retentir à nos oreilles, l'impossibilité (qui en découle) de terminer la révolution"[183]. Dans les villages, aucune cérémonie républicaine ne paraît aux commissaires avoir été une fête si elle n'a comporté un coup de cloche au moins[184] . Or, depuis la loi du 3 ventose an III, les cloches devraient avoir partout disparu.

Ainsi, la peur de l'absence d'un "style" d'activité sonore festif hante celui qui organise une fête. Et pourtant, depuis toujours, le comportement du "faiseur de bruit" de la fête a été réprimé. Robert Muchembled (1978) le rappelle dans son chapitre III de "Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVème-XVIIIème siècle)" : "Lentement se défait un vieux monde, lentement s'étiole la vie populaire". Commence en effet ce qu'il nomme "un mouvement de contrainte des corps et de soumission des âmes qui ira s'accélérant au siècle de la Raison et à l'époque des Lumières"[185]. Témoins, les statuts synodaux de Lyon vers 1566-1577 qui défendent sous peine d'excommunication que "ès jours de fêtes des Innocens et aultres, l'on ne souffre, ès églises jouer jeux, tragédies, farces et exhiber spectacles ridicules avec masques, armes et tambourins"[186]. Comme on sait que les fêtes urbaines faisaient le plus souvent place à la jeunesse, la question que se posaient les organisateurs de la ville concernait la manière de mieux "socialiser" les adolescents en dehors de la famille. On apprend bien vite que la solution définitive qui sera appliquée consiste à faire encadrer la jeunesse par des adultes, membres de groupes professionnels, confraternels ou de voisinage,

---

[183] Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Bibliothèque des Histoires, Gallimard Paris 1976/1984 page 280.

[184] Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, op.cit, page 272.

[185] Robert Muchembled *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVème XVIIIème siècle)*. Essai, Collection "Histoire vivante" Flamarion, Paris 1978.

[186] Robert Muchembled, "Le charivari". Article dans : Acte de colloque *Le charivari* sous la direction de Jacques Le Goff et J.C. Schmitt, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris 1981 page 229-236.

qui vont diffuser "l'obéissance et la discipline dans toute la société"[187]. On trouve déjà en 1332 qu'il est interdit aux enfants de jouer dans l'enceinte du palais de Westminster pendant les sessions du Parlement ; en 1447, dans le Devonshire, l'évêque d'Exeter se plaignait des "jeunes" qui, "même pendant les services divins, jouaient à des jeux de balle dans le cloître..."[188].

Cette solution fut vraisemblablement découverte inconsciemment, "par imitation pure et simple des structures normales de la société urbaine" comme l'écrit R. Muchembled. Il reste qu'un tel encadrement des adolescents a modifié une image dynamique de l'environnement sonore de la fête populaire. L'encadrement des femmes a contribué aussi à leur faire perdre l'essentiel de leur rôle dans la fête populaire. Cette dévalorisation eu lieu autant en raison de leurs excès sonores aux périodes de Carnaval que de leur poids idéologique dans le Tiers-Etat au XVIème siècle[189].

A l'appui de ceci, une nouvelle façon de juger des conduites de bruits s'installe parmi les membres de la classe dirigeante. Les faiseurs de bruits qui avaient pour fonction de purifier la communauté locale, par des rites magiques, par la violence des jeux sonores, par la décharge des énergies, se trouvent de plus en plus sanctionnés par l'opinion jusqu'au XIXème siècle. C'est le cas du charivari. Lorsque par exemple un jeune homme refusait de payer ses droits à la jeunesse du village ou de donner musique et bal pour se racheter, le vacarme qui s'ensuivait signifiait au coupable une menace d'exclusion. Le charivari, qui consiste avant tout en une manifestation publique fort bruyante destinée à humilier les déviants aux yeux de toute la communauté - il s'agissait, la nuit, par exemple, de faire le tour de la demeure d'un récalcitrant en poussant des hurlements, en frappant sur des casseroles et en soufflant dans des cornes de vache[190] - se passe souvent autour de la maison des coupables.

Ainsi, à Vaux, dans l'Oise : "Les garçons s'assemblent avec des cornets, des poëles, des grelots, et font un terrible charivari à la porte de l'homme et de la fille ; quinze jours après, ils somment les habitants du village voisin de se trouver tel jour au lieu qu'on leur indique : la justice des fous s'assemble (...) ce qui s'exécute dans un bruit horrible ; tout le cortège et la justice qui

[187] Robert Muchembled, "Le charivari" op. cit. page 229-236.

[188] Bruno Bettelheim *Pour être des parents acceptables, une psychanalyse du jeu*, Collection Réponse, Robert Laffont, Paris 1988 page 284.

[189] Alain Faure *Paris carême prenant : du carnaval à Paris au XIXème siècle* Hachette Paris 1978 page 55.

[190] Pour cette citation et les suivantes : E. Shorter *La naissance de la famille moderne*, Seuil, Paris (pour la traduction française) 1977 page 270 à 275.

l'accompagne passent dans les rues du village et devant la porte des coupables". Dans ce même département, les cocus sont menés par les rues à grand renfort de bruits de pots de chambre et de cornes de carton. Les mariages mal assortis font l'objet d'une identique cérémonie où se mêlent, dans un tapage "assourdissant" les exécutants de la cacophonie : "Autour de la maison du couple, chaudrons, casseroles, lames de faux, sifflets, sonnailles, trompettes et tambours entrent en action, et pendant des heures se livrent à des concerts diaboliques".

Dans les villes, les coutumes de ce type se maintiennent jusqu'à l'orée du XIXème siècle. Mais ces "faiseurs de bruits" sont de moins en moins tolérés, de moins en moins reconnus. Voici, parmi d'autres, un exemple de mascarade à Lille. "Le mardi-gras, les garçons brasseurs, réunis et masqués, parcourent la ville aux sons de cornes et instruments rendant un son grave et lugubre. L'un d'eux, habillé en prêtre, est censé tenir le livre des destinées dans ses mains : c'est lui qui est l'orateur. Cette troupe masquée se présente devant les maisons où la rumeur publique annonce qu'on fait mauvais ménage. Les tambours et cornets à bouquins rassemblent le peuple ; puis l'orateur (...) pérore d'une voix de stentor sur les avantages inappréciables d'un bon ménage ; apostrophe <u>indirectement</u> les deux époux discords qui sont l'objet de son zèle ; relève avec une hardiesse étonnante les torts qui sont personnels à chacun d'eux ; relève souvent des anecdotes assez piquantes".

Si nous soulignons le mot "indirectement", c'est pour indiquer que les intentions des faiseurs de bruits sont moins méchantes qu'il n'y parait d'abord. Comme l'écrit Nicole Belmont (1981), à côté d'une fonction sociologique exprimée par l'agressivité du vacarme lui-même, le charivari a une fonction "magique", qui est de bienveillance si l'on considère que le vacarme porte en réalité secours aux fauteurs en leur donnant la possibilité d'écarter les mauvaises influences ou d'acheter l'oubli de la communauté en offrant le bal[191]. Cette hypothèse permet de justifier que le bruit n'a pas toujours, comme on le croit volontiers, un effet négatif, mais qu'il porte aussi une fonction rassurante, bénéfique pour l'individu. Dans ce même article, Belmont developpe l'idée selon laquelle le charivari remplit une fonction d'assistance dans une circonstance dangereuse, à condition que les deux parties en cause l'ignorent, aussi bien les faiseurs de bruits que la personne à laquelle ils s'adressent. Cette action bénéfique du bruit a été retrouvée en Haute Bretagne en 1892 à l'occasion des fêtes de mariage : "on salue le marié et la mariée en tirant des coups de fusils. On dit que c'est pour tuer la misère,

[191] Nicole BELMONT "Dérision et symbolisme dans le charivari'. Article in *Le charivari* Ecole des Hautes Etudes..., op. cit. Paris 1981.

si les jeunes gens devaient en avoir"[192]. Addition aux coutûmes, aux traditions, aux superstitions, le bénéfice que le bruit donne aux mariés existe encore dans la région d'Ajaccio, en Corse : "on assure que loin de s'effrayer de ces explosions subites d'armes à feux, la jeune mariée paraît s'en divertir beaucoup, tant elle est persuadée aussi que son mariage ne serait pas convenablement célébré si on n'y faisait qu'une faible et mesquine consommation de poudre ; ce qui ferait augurer encore que, devenue mère, elle ne serait pas bonne au lait, c'est à dire bonne nourrice"[193]. Belmont cite encore George Sand :

"Consuelo lut ce billet au milieu du bruit des fusées et des bombes de feu d'artifice qui éclatait dans les airs sans qu'elle l'entendit. Toute entière à sa lecture, elle éprouvait cependant, sans en avoir conscience, la commotion électrique que causent, surtout aux organisations impressionnables, la détonation de la poudre et en général tous les bruits violents. Celui-là influe particulièrement sur l'imagination... Il exalte (...) l'esprit et les sens des gens braves et bien constitués. Il réveille même chez quelques femmes des instincts intrépides, des idées de combat et comme de vagues regrets de ne pas être hommes. Enfin, s'il y a un accent bien marqué qui fait trouver une sorte de jouissance quasi musicale dans la voix du torrent qui se précipite, dans le mugissement de la vague qui se brise, dans le roulement de la poudre, cet accent de colère, de menace, de fierté, cette voix de la force, pour ainsi dire, se retrouve dans le bondissement du canon, dans le sifflement des boulets et dans les mille déchirements de l'air qui simulent le choc d'une bataille dans les feux d'artifice. Consuelo en éprouva peut-être l'effet, tout en lisant la première lettre d'amour proprement dite, le premier billet doux qu'elle eût jamais reçu. Elle se sentit courageuse, brave et quasi téméraire" [194].

Cette fonction magique que remplissent les bruits apparaît d'autant plus importante que quelquefois elle manque. Ainsi les organisateurs de ces cortèges post-révolutionnaires auront beau tout faire pour essayer de "contourner" les sons rémanents et mémorisés des armes pendant la révolution[195] au moyen d'une "sonorisation" - la Bastille, par exemple, se transforme en salle de bal sous les feuillages, "pendant que des milliers

[192] B. SEBILLOT "Addition aux coutumes, traditions et superstitions de la hautes Bretagne", Revue "Traditions populaires", tome 7, 1892 page 99.

[193] Nicole BELMONT op. cit.

[194] George Sand *La contesse de Rudolstadt* Garnier, Paris 1959 page 301-302. Voir aussi George Sand dans *La mare au diable*, le chapitre sur les noces de campagne.

[195] Effet sonore de rémanence : perdurance d'un son qui n'est plus entendu. Après extinction de l'émission et de la propagation, on a encore le son "dans l'oreille". Cet effet mnémique est utilisé dans toutes les musiques du monde : permanence du climat modal ou tonal de référence, arrêt momentané d'un bourdon qu'on entend toujours, mouvements mélismatiques rendant virtuellement présent un son absent. CRESSON, 1985.

d'oiseaux s'élèvent, dans un grand envol de banderoles qui portent au ciel quelques articles des droits de l'homme, et des jaillissements heureux qui détournent le regard du spectateur du centre ténébreux de l'histoire révolutionnaire"[196] - la fête n'existe pas vraiment tant que résonnent encore les sons de l'ordre d'hier dans les oreilles des participants.

Autre exemple : dans l'ouvrage de J.C. Perrot "Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIème siècle"[197], on apprend que les trajets des fêtes révolutionnaires tournent résolument le dos aux cheminements traditionnellement empruntés pour les fêtes. Si la procession choisit de passer à travers les nouveaux lotissements, "silencieux", et les jardins, ce n'est pas seulement pour des raisons de commodité : l'organisateur des cheminements pour les fêtes révolutionnaires met entre parenthèse la ville traditionnelle des métiers, des commerces, en bref cette ville de l'Ancien Régime, parce qu'elle lui paraît cloisonnée physiquement mais aussi socialement, ce que la révolution veut rénover. Pourtant, la seule manifestation qui avait l'air d'une fête fut celle qui, empruntant le trajet de quelques rues de la vieille ville, rencontrait la vive agitation sonore de la rue. Le son de la fête réussie ne se fait pas sans une certaine agitation. Le faiseur de bruits de fête jouit non seulement d'une décharge motrice, mais encore du retour perceptif sonore des autres et de l'espace : deux échos qui l'exaltent[198] .

---

[196] Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire...* op. cit. page 28. Du même auteur : "Pour produire cette dilatation des esprits, cette vive agitation, cet éveil éclatant qui signale une fête réussie, il faut agir sur tous les sens à la fois" p. 242-243.

[197] J.C. PERROT *Genèse une ville moderne - Caen au XVIIIème siècle*, Mouton, Paris - La Haye 1975.

[198] Voir à ce sujet : Edith LECOURT,"Portrait psychanalytique du faiseur de bruits", Conférence à la journée nationale d'étude : "Les faiseurs de bruits", sous la direction de J.F. AUGOYARD, Martine LEROUX (CRESSON) Paris, 9 Juin 1989. Et article du même titre dans *Echo-Bruit*, La gazette du CIDB. N° 35, Juillet 1989.

II / Débusquer le bruit stagnant.

Un examen des règlements concernant les marchés[199] et les déplacement des bestiaux montre comment l'évolution de la représentation et de la pratique de la ville, qui va vers des lieux de plus en plus ségrégés et contrôlés, englobe avec elle l'environnement sonore.

Le Maire de la ville de Lyon décide en 1815 de déplacer les lieux de marchés. Considérant que la place des Carmes est une traversée extrêmement fréquentée, que la place des Terreaux, ornée des deux principaux édifices de la ville n'est pas un emplacement convenable pour servir de marché et encore moins d'entrepôt aux voitures qui amènent des combustibles, le Maire décide de transfèrer le marché des herbages, fruits et légumes, beurre et oeufs, volailles et poissons, charbon, qui se tenait en ces lieux, sur les places de la Déserte, de la Miséricorde - Neuf des carmes et du grand collège de Saint-Pierre.

Cette date est importante parce qu'elle entérine la localisation des ventes de marchandises de même nature en un même endroit, spécifiant ainsi la criée dans les nouveaux emplacements.

Selon cette ordonnance de 1815, le marché des herbages, fruits et légumes, beurre et oeufs qui se tenait place des Carmes aura lieu place de la Déserte. Le marché forain des herbages, légumes et fruits qui se tenait place des Terreaux est transfèré lui aussi au milieu de la place de la Déserte ; à 9 heures du matin en été, à 10 heures en hiver, ce marché forain sera clos et toutes les personnes qui seront venues y apporter des approvisionnements seront tenues de l'évacuer. Seuls resteront sur place les étalagistes, porteurs de permission.

Les étalagistes de volailles, disséminés sur les place des Carmes, des Terreaux, de la boucherie des Terreaux, seront réunis eux sur la partie supérieure de la place Neuf des Carmes. Les étalages de poisson, auparavant présents aux trois emplacements cités précédemment, seront réunis place de la Miséricorde. Le marché de la filasse (le chanvre peigné) et du fil est transfèré place Saint Pierre pour y être tenu le samedi de chaque semaine aux heures convenues.

Les voitures chargées de bois et de fagots devront elles s'installer sur la place du Grand Collège, entre les rues Neuve et Mulet. Les voitures chargées de combustibles comme le charbon de terre cesseront de pouvoir stationner sur la place des Terreaux et iront se placer sur la place Neuve des Carmes, partie

[199] A.M. Série I1 242.

inférieure (sous le marché aux volailles d'en haut).

En juillet 1877, une ordonnance va modifier ces dispositions pour l'hiver, la place Neuve des Carmes n'étant pas suffisante à cette époque pour accueillir les deux marchés de charbon et de volailles. Le marché de volailles est ainsi transfèré l'hiver dans un renfoncement qui existe (derrière les maisons Reyre et Rivière) place de la Déserte.

Concernant le marché de la halle au blé, les jours d'ouverture restent fixés au mercredi et samedi de chaque semaine ou la veille des fêtes depuis 1817. Ce marché est ouvert depuis 7 heures le matin jusqu'à 6 heures le soir entre avril et septembre ; de 8 heures à 16 heures entre octobre et mars. C'est le son de la cloche qui annonce l'ouverture et la fermeture de ce marché qui n'a jamais lieu le dimanche et les jours de fête.

Cette nouvelle répartition spatiale des marchés lyonnais au début du XIXème siècle n'empêche pas l'existence de petits marchés. Ainsi, en 1819, une ordonnance du 14 juin permet de repérer qu'il y a place Saint Michel, quai de la Baleine et place Confort, un marché aux fruits, légumes et herbages. Sur la place Saint Michel, il s'agit d'un marché forain qui est clos à 9 heures du matin en été et 10 heures en hiver. De même, entre 1819 à 1835, les boulangers forains peuvent vendre sur les places Saint Michel, de la Charité, Confort, Leviste, des Cordeliers, Saint Pierre, Sathonay, Saint Vincent, Saint Laurent, du Change, Neuve, Saint Jean, Saint Georges, de la Trinité, des Minimes.

Les jours de vente sur les marchés de la viande fraîche ou salée sont le dimanche, le lundi, le mardi et le jeudi jusqu'à 10 heures du matin, de janvier à mars, jusqu'à 9 heures du matin, d'octobre à décembre et d'avril à juin, jusqu'à 8 heures du matin de juillet à septembre (règlement du 8 avril 1823 et du 9 août 1823). Une ordonnance du 3 février 1831 prolonge de deux heures les ouvertures de ces marchés entre octobre et mars, et entre avril et septembre. Ces marchés de la viande ont lieu place Neuve, place Sathonay, place des Jacobins, place des Cordeliers et place de la Fromagerie (Ordonnance du 17 octobre 1831).

Au milieu du XIXème siècle, la vente à la criée dans tous les marchés, y compris les marchés couverts[200], est soigneusement règlementée. Pour la

[200] Comme celui de la rue Buisson (marché de revente de fruits et légumes) ou celui des Cordeliers (marché aux marrons, pommes de terre, raisins et melons) ouvert en 1858. Une ordonnance de 1828 interdit à quiconque de crier ou de vendre à la criée sous le passage de l'Argue (galerie commerçante).

vente de la viande, les heures de criée sont fixées entre 10 heures et 12 heures le matin pour les trois marchés de la Martinière, de la Guillotière et de la Croix-Rousse. Il est à noter que ces marchés qui avaient lieu 4 jours par semaine (cf. supra) ont lieu tous les jours (y compris dimanches et jours de fête) si l'on en croit les ordonnances de police de 1851 à 1856. On ouvre même deux nouveaux marchés de la viande à la criée place Napoléon dans le 3ème arrondissement en 1854 et Grande place de la Croix-Rousse. Une troisième vente à la criée de la viande est inaugurée dans la Halle de la Martinière le 15 octobre 1877.

La vente à la criée des huitres et de la marée (les heures d'ouverture et de fermeture de ces marchés sont toujours annoncées par une cloche - c'est l'inspecteur du marché qui en a l'usage) a lieu tous les jours de la semaine (1852), puis seulement trois jours par semaine (1856), puis les mardi, jeudi, vendredi et dimanche (1857) sur un terrain jouxtant la Halle de la Martinière.

Dans le glossaire du patois lyonnais, on trouve ce mot de "carcabeau" qui évoque le cri annonçant le prix officiel du blé le samedi de chaque semaine[201]. En 1835, le marché aux farines avait lieu dans un seul endroit, la Halle au blé, les mardi et vendredi de chaque semaine. En 1854, on ouvre l'entrepôt de Sainte-Marie-des-Chênes et à cet effet, on peut acheter dans la nouvelle Halle tous les jours non fériés de 8 heures du matin à 16 heures le soir.

Cette multiplication des marchés dès le milieu du XIXème siècle est bien sûr liée à l'acroissement démographique de Lyon, comme une ordonnance municipale du 21 novembre 1873 le confirme : "Considérant que par suite du développement considérable de la population du quartier des Brotteaux, il y a lieu de faciliter aux habitants de cette partie de la ville les moyens de s'approvisionner auprès des coquetiers et des maraîchers qui apportent leurs denrées à Lyon". Il faut dire que, y compris les communes de la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse, Lyon comptait 141 000 habitants en 1821, puis 258 000 en 1851 et 323 000 en 1866, le plus fort accroissement survenant entre 1851 et 1856 : 13 %. C'était les faubourgs qui se gonflaient, notamment la Guillotière devenue le 3ème arrondissement, passé de 7000 habitants à 101 000 en 45 ans avec des accroissements quinquennaux de 36 à 40 % après 1851.

Une ordonnance de 1819 indique qu'il n'y a à Lyon théoriquement qu'un seul marché aux bestiaux. Il a lieu à Saint Just, sur la terrasse inférieure de la place des Minimes (en bordure du chemin de Saint-Just-à-Saint-Simon, actuellement rue Sidoine Apollinaire, et borné au nord par le chemin du Béal).

[201] J.B. Onofrio *Glossaire de patois* cote 313-217, biblio. Part Dieu Lyon 1864.

C'est l'horloge de la paroisse de Saint Just qui indique l'heure et le moment de l'ouverture et de la clôture : pour le marché aux boeufs et vaches, c'est le mardi et le jeudi de chaque semaine entre 7 heures et 11 heures le matin. Le marché aux porcs a lieu les mêmes jours depuis 11 heures jusqu'à 6 heures du soir. Le marché aux veaux et moutons a lieu le mardi et le vendredi entre 7 heures et 11 heures. D'autres sources indiquent que le mardi et le vendredi étaient les jours de vente les plus importants, surtout le mardi car les bouchers des environs se joignaient à ceux de Lyon pour s'approvisionner en marchandises[202]. Les jours de vente, le quartier s'animait dès les premières heures du jour car, dans les rues avoisinantes, se trouvaient d'immenses écuries où les animaux étaient entreposés par les commissaires en bestiaux avant d'être amené sur le marché. "Ce quartier donnait l'impression d'une aglomération de fermes" écrivait René Chave (1952). Une animation extraordinaire régnait aux abords où cafés et restaurants faisaient beaucoup d'affaires : la plupart des bouchers prenaient leurs repas de midi sur place afin d'être aux abattoirs de bonne heure.

A cette époque, le marché aux chevaux a lieu chaque semaine, le samedi, sur les Remparts d'Ainay. Mais l'exécution des travaux de Perrache déplace ce marché. Ainsi, en 1822, il a lieu dans les rue Vaubecour, De Castries, au Chapître d'Ainay et les rues adjacentes, ce qui entraîne selon une ordonnance de police de cette même année, des inconvénients graves pour les propriétaires et habitants situés dans ces rues, qui ne peuvent entrer ni sortir de chez eux sans être exposés à des inconvénients fâcheux.

En effet, la présence sonore des bestiaux ne se manifeste pas seulement aux heures de marché. Quittant celui-ci, les "toucheurs" conduisent les bovins par les rues de la ville pour se rendre aux différentes boucheries. Montfalcon et Polinière indiquent dans leur "Opinions et rapports du conseil de salubrité" sur Lyon (1845) que dans certaines rues, notamment les rues les plus populeuses, les troupeaux de boeufs et de moutons encombraient la voie publique à toutes les heures du jour.

Aussi, pour faire face à des questions d'encombrement de la rue et d'inconvénient pour la sûreté des personnes, les autorités imposent les trajets. Pour se rendre à la boucherie Saint Paul, il faudra prendre la montée Saint Barthélémy (Ordonnance du 17 octobre 1831). Les boeufs et vaches destinés à la boucherie des Terreaux s'y rendent par le Chemin Neuf, la rue de la Bombarde, la rue Porte Frac, le quai de l'Archevêché, le port de Tilsitt, les quais de la rive gauche de la Saône, la place d'Albon et le quai d'Orléans. Ceux qui vont à la boucherie de Saint Georges ou à la boucherie de l'Hôpital

[202] René Chave, *Histoire de la boucherie lyonnaise*, Lyon 1952, p. 76.

suivent une partie de la route précédente mais (pour la boucherie de l'Hôpital), arrivés à la place Bellecour, ils longent la façade côté Saône de cette place et empruntent la rue du Déra, la place de la Charité et les quais du Rhône jusqu'à leur destination.

Un tableau indicatif des bouchers et charcutiers de la ville de Lyon (ordonnance de 1824) permet de recenser le nombre de tueries et d'abattoirs particuliers qui parsèment les cours des immeubles et les arrière-boutiques des tripiers, bouchers, charcutiers et autres professions de la viande (Cf. page suivante).

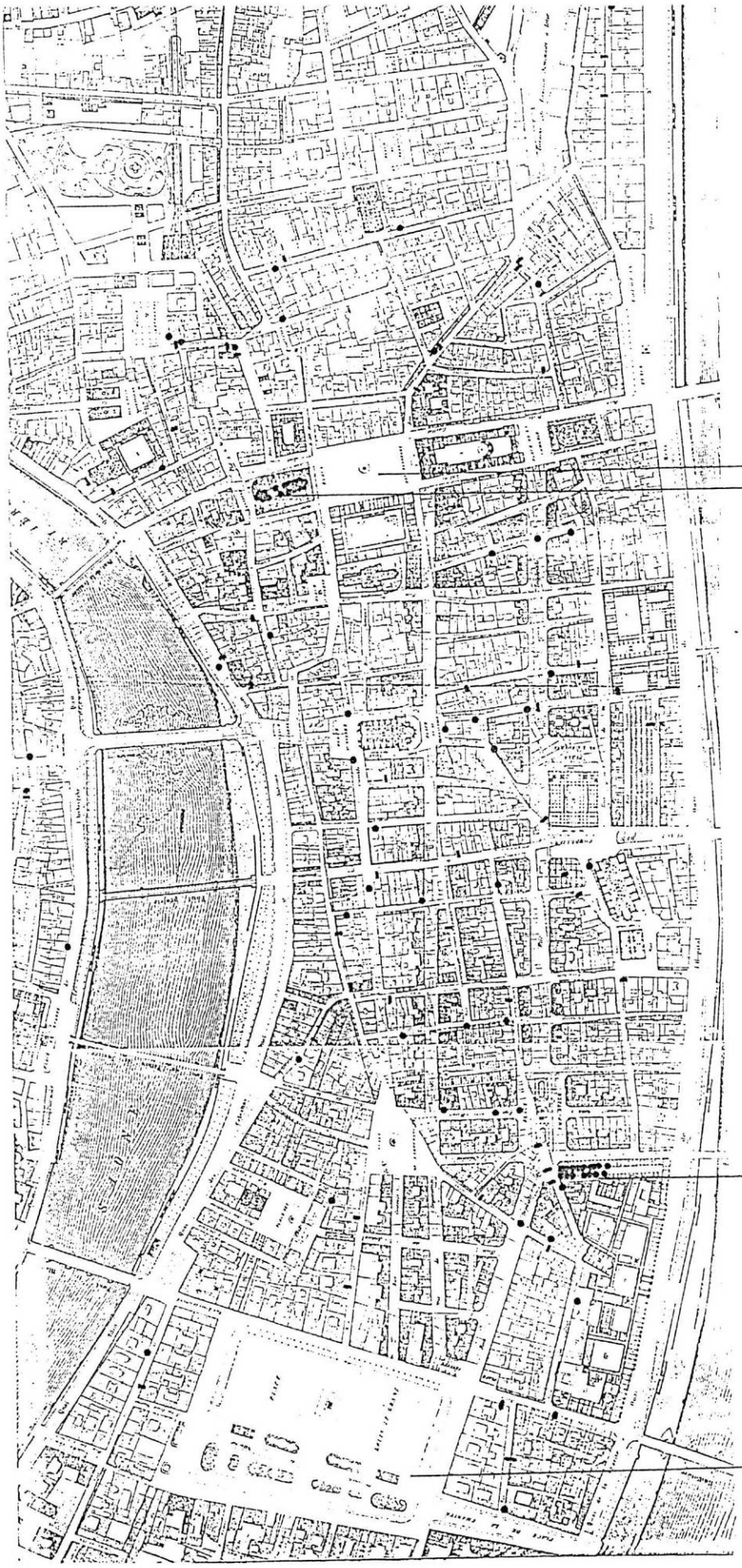
Place des Terreaux
(Boucherie des
Terreaux)
Boucherie de
l'Hotel-Dieu
Place Bellecour

Les animaux sont présent partout. Montfalcon et de Polinière évoquent même les boeufs qui s'échappaient quelquefois de l'espèce de cave dans laquelle on les avait conduit pour les mettre à mort et qui, dans leur course rapide "portaient partout l'effroi". Ils pénètrent dans la cour par l'allée qui conduit aussi les habitants de l'immeuble à leur logement. Ils sont souvent égorgés et dépecés à même la cour, le sang et les viscères étant évacués à ciel ouvert par les caniveaux ou déposés à même la rue. "Ces animaux sont égorgés le matin, dans l'arrière boutique du charcutier et fatiguent le voisinage". Les odeurs, les cris, la contamination des eaux, la présence des insectes, celle des chiens... toutes les causes d'insalubrité se retrouvent en effet à proximité de ce genre d'établissement.

En reportant les trajets des animaux sur une carte, il apparait bien vite que le milieu animalier sonorise et identifie fortement les rues de Lyon en ce premier tiers du XIXème siècle.

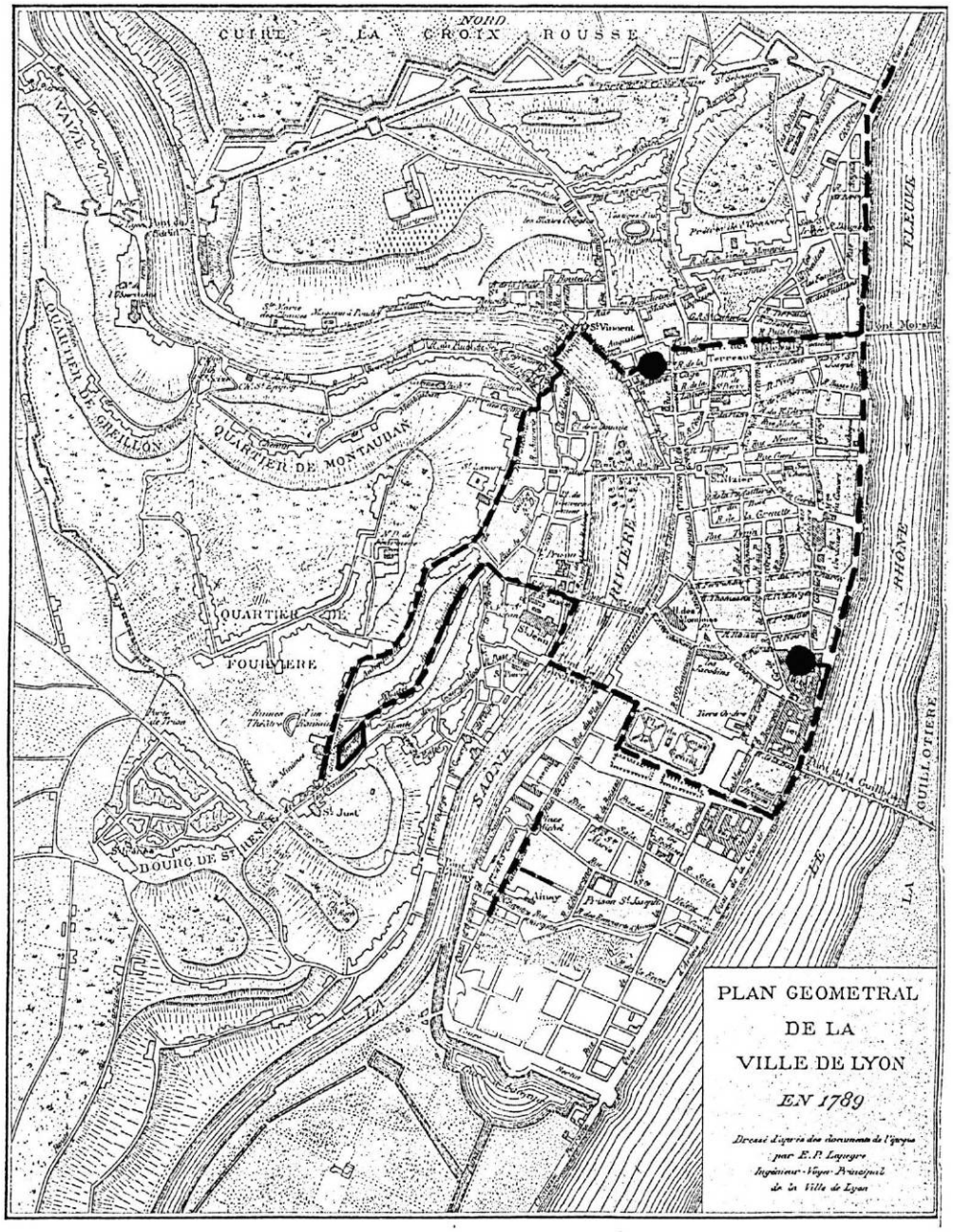

Les mardis et jeudis sont sans doute les jours où les bruits animaliers vont le plus marquer le milieu sonore lyonnais, surtout dans les rues concernées par les itinéraires empruntés par ces animaux. Une ordonnance de police de 1817 impose au conducteur de troupeaux de diviser celui-ci par groupes de 8 animaux maximum et de les conduire à 100 pas au moins de distance les uns des autres. L'ordonnance du 12 juillet 1842 confirme ce souci de répartir les convois et de les distancer entre eux de 100 mètres environ. Il faut donc conclure que la présence sonore des animaux destinés à la boucherie alternait d'une manière rythmique ou arythmique avec les autres activités sonores de la ville[203].

Au fur et à mesure que l'on avance vers la fin du XIXème siècle, les itinéraires des bestiaux changent et se déplacent en périphérie du centre. Ainsi, dès 1849, les boeufs, vaches et moutons achetés au marché de Saint Just, descendent au nouvel abattoir de Perrache (mis en activité le 1er Janvier 1840) par la rue des Farges, la montée de Choulans, la barrière de la Quarantaine, le pont Napoléon, le cours Rambaud et le cours Bayard. Les animaux arrivant par les portes de la Mulatière et de Saint Clair rejoindront l'abattoir de Perrache par la ligne des quais du Rhône et se rendront au marché de Saint Just par cette même ligne en traversant le Rhône au pont Napoléon et en prenant la montée de Choulans. Le 13 Août 1855, un arrêté de police décide de transférer le marché aux bestiaux de Saint-Just à Vaise, au lieu dit "La Vieille route du Bourbonnais" et, le 15 avril 1858, on inaugure un nouvel abattoir dans ce même quartier de Vaise. A cette date, toutes les tueries de boucheries particulières sont théoriquement interdites dans la ville. Seules les tueries particulières des communes suburbaines (Villeurbanne, Oullins, etc...) subsisteront encore jusqu'à l'organisation de répartition créée à la suite des événements de l'armistice 1939-40[204]. Le 14 juillet 1879, le circuit emprunté par les animaux pour se rendre de Saint Clair à Vaise est interdit. Les bestiaux iront directement de la gare de la Guillotière à Vaise en train.

Il faut donc conclure à une disparition progressive des productions sonores

[203] L'étude des ordonnances de police sur les chiens (Série I1.260-261) s'est révèlée peu intéressante pour notre travail sauf sur un point. Elle révèle aussi comment l'alternance rythmique ou arythmique des bruits animaliers avec les sons des circulations diverses se déplace des rues du centre ville vers le quartier de l'Hôpital vétérinaire, là où la police emmène tous les chiens errant avant de les abattre au bout de quelques jours.

[204] A cette date, tout le bétail, aussi bien vif que mort, fut réparti par le Groupement d'Achat et de Répartition des Viandes dans les établissements de La Mouche. René Chave, *Histoire de la boucherie lyonnaise*, Lyon 1952, p. 66.

des bêtes de boucherie dans les rues du centre de Lyon entre 1840[205] et 1879, désactivation qui entraîne en revanche un grossissement de ce genre d'activité autour des nouvelles boucheries de Perrache et de Vaise et autour des gares dans ces mêmes quartiers. Treize ans plus tard, la revue de la construction lyonnaise du 15/11/1892 rapporte un avis tenu par le conseil d'hygiène publique et de salubrité, avis qui poursuit l'idée d'un regroupement du marché, de l'abattoir et d'une gare pour supprimer la circulation des animaux dans la ville de Lyon. "Il n'est pas admissible que la création d'un abattoir unique ne supprime pas les circulations dangereuses pour la sécurité publique des troupeaux d'animaux mal conduits, passant dans les rues et sur le quais. Ce danger est trop connu à Lyon pour que nous ayons besoin d'insister". Un regroupement d'abattoirs chasse les autres et la ville construit les abattoirs de la Mouche entre 1909 et 1928. Ces abattoirs seront désaffectés en 1976 et détruits (1981), sauf la halle. La circulation des animaux dans la rue n'est l'objet que de rares permissions[206], comme pour un concours d'animaux à Vaise : les organisateurs demandent l'autorisation de promener un boeuf gras avec tambour et musique le lundi 6 et le mecredi 8 avril (autorisation accordée jusqu'en 1868).

Ainsi, réglementation des marchés, de la criée, détournement des transports d'animaux, concentration des boucheries, toutes ces décisions municipales construisent des espaces sonores stables. Cette tâche réglementaire à laquelle s'attèlent les institutions produit en effet une nouvelle manière d'entendre l'espace public. Le matin de la plus grande partie des jours de la semaine, la qualité sonore expressive d'un marché s'installe sur la place publique. Celle-ci bénéficie donc d'un environnement sonore fortement dynamique aux heures d'ouverture. Sur les autres places, on l'a déjà vu, on plante des arbres, on fait jaillir de l'eau des fontaines ou des jets d'eaux pour acceuillir les promeneurs. L'espace public est orienté, polarisé sur une activité singulière. Plus la municipalité réglemente, plus vite s'installe une stabilité permanente des sons émergents dans les lieux publics. On peut alors songer à différencier les modes de communications sur la place publique, d'une part, et d'autre part les interactions sonores entre cette dernière et les habitations qui l'entourent.

Pour bien comprendre ce qui se passe, un petit retour en arrière s'impose. Nous commencions notre premier chapitre en évoquant la circularité des sons

[205] A partir de cette date en effet, les boucheries de Saint-Paul et de Saint Georges qui n'étaient qu'un ensemble de boutiques (ces boutiques étaient non fermées ; les étaux appartenaient à des particuliers) limités à certaines rues furent louées à d'autres commerces. La boucherie des Terreaux disparaitra dès 1841 et la boucherie de l'Hôpital sera converti en passage, le passage dit de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui détruit, en 1838.

[206] La circulation des animaux sous le passage de l'Argue est aussi interdit (3 avril 1857 - série I1.245).

entre l'espace public et les habitations. Les sources du XVIIIème siècle montraient comment chaque son est bien identifiable pour l'habitant, mais aucun ne s'impose par rapport aux autres de façon durable et chacun disparaît aussi vite qu'il est apparu. Pour clarifier l'exposé, nous proposons de définir l'espace sonore intermédiaire qui en résulte comme étant de type "alternatif". Les signaux sonores viennent tantôt de la rue, tantôt des habitations, d'un coté ou d'un autre. Il n'y a pas d'ordre ni de dominante sonore. Ce sont les acteurs qui créent leur propre environnement phonique. Or la conception et la mise en forme d'un espace public qu'on polarise sur une activité singulière transforme cette matière sonore dynamique et mouvementée en une composante plus stable et continue. La stratégie municipale qui se façonne donne de la permanence à un environnement qui jusqu'alors se caractérisait par des discontinuités et des contrastes.

La lutte contre l'embarras, le contrôle de la circulation du personnel employé au nettoyage et au transport, la réglementation des marchés et celui du déplacement des animaux manifestent d'évidentes parentés. Les uns et les autres impliquent la lutte contre le recoin urbain où stagne le bruit de ceux qui appartiennent à la rue et qui en vivent. Bien sûr ces changements dans le climat sonore ne sont pas soudains. Mais on comprendra plus loin[207] que pour l'habitant, c'est la nature de l'espace sonore intermédiaire entre son habitation et la rue, avec toutes les règles d'appropriation du milieu sonore, c'est à dire le moyens qu'il a de gérer lui-même sa propre production sonore, de régler ses conflits et de se représenter le comportement sonore de l'autre, qui sont modifiées.

La vertu du mouvement[208] et la reconnaissance des fonctions de circulation[209] conduisent la mutation des représentations urbaines et notamment des représentations sur le mauvais air, la puanteur. Sont justifiés ainsi l'interdiction de faire circuler les animaux dans la ville, l'interdiction d'étaler ou de vendre directement dans la rue. Les mesures de police urbaine qui, dans le Lyon de cette époque, spécifient, contrôlent, aseptisent le milieu urbain, conduisent à favoriser cette circulation de l'air, et donc du son. Quand la circulation rapide se révèlera capable de masquer la présence des bruits de l'autre, pourra s'établir ce qu'Alain Corbin relevait déjà à propos des odeurs : cette confrontation permanente de l'individu et de ses bruits, fondement de l'essor du narcissisme[210]. C'est cette histoire que les romans du XIXème siècle racontent et qu'il faudra un jour aborder.

---

[207] Chapitre III, paragraphe II.

[208] Voir B. Fortier *La maîtrise de l'eau , XVIII° siècle,* Paris 1877

[209] J-C. Perrot *Génèse d'une ville moderne, Caen au XVIII° siècle*, 1975 p. 12 et 59.

[210] Alain Corbin *Le miasme et la jonquille* op. cit. p. 111.

"N'oublions pas que nous sommes arrivés à une époque où les besoins s'étendent incessamment. Bientôt chaque citoyen voudra avoir en abondance de la lumière, de l'air, de l'eau, de l'espace. On exige que les hommes et les choses puissent se mouvoir facilement. La richesse dans ses carosses, la médiocrité dans ses omnibus veulent être transportées avec une douce rapidité vers les affaires et vers les plaisirs. Le piéton ne veut plus être blessé par le pavé ; il lui faut pour marcher des surfaces planes ; il recherche l'abri des belles galeries"[211]. Comme les mesures de police, le remodelage urbain conduit à des ambiances sonores homogènes et des intensités moyennes semblables à celles qu'on peut entendre aujourd'hui.

[211] Alexandre Monmartin, *Des améliorations à introduire dans la partie centrale de la ville de Lyon*, Lyon, Imprimerie de Léon Boitel, 1845, p. 21. Vaïsse écrivait dans son *Projet de traité pour l'éxécution de divers travaux d'utilité générale* Lyon, 1855, p. 5 : "Il y a une transformation à opérer pour satisfaire aux besoin d'une circulation plus active".

CHAPITRE III

VERS UNE NOUVELLE ECOUTE DE LA VILLE

Cette traque du bruit humain, cette décence demandée aux actes sonores, toutes ces censures vis à vis des bruits semblent bien être des dispositifs assujettis à des représentations et des pratiques qui tendent à rendre la production sonore du temps moralement acceptable. On ne peut donc pas limiter l'histoire de l'environnement sonore à des témoignages qui condamnent le bruit. Celui-ci s'insère dans des "systèmes d'utilité"[212] à partir desquels des modes d'adaptation et des modes d'aménagement de l'espace se sont développés.

Une grande mansuétude pour les bruits mécaniques et industriels apparait en effet dans les discours. En la matière, toute la politique lyonnaise consiste à acclimater le bruit industriel comme une composante essentielle de l'environnement sonore urbain. La répression des bruits excessifs elle-même contribue d'abord à ce but.

Le remodelage urbain va pour sa part engendrer de nouvelles écoutes. Liées aux idées d'utilitarisme qui visent à la conception d'une ville qui bouge et qui s'industrialise, les productions sonores ne sonnent plus de la même façon dans des rues élargies et moins profondes. L'environnement sonore a tendance à devenir indifférencié. C'est une page décisive de l'histoire des phénomènes audibles dans les villes qui se déroule, étape qui laisse encore aujourd'hui des traces dans le paysage sonore contemporain.

[212] FOUCAULT (M.) *La volonté de savoir* (L'hypothèse répressive) Gallimard Paris 1976.

I / Pour ou contre le bruit industriel ?

Une large part des appréciations portées sur le bruit est évidemment conditionnée par l'état de la législation et de la procédure en vigueur pour l'instruction des dossiers. Aussi a-t-il fallu se pencher sur les décrets et les nomenclatures, sans cesse réajustés, qui définissent les établissements insalubres et la cause officielle de leur classement. Comme toute législation, celle-ci produit contestation et jurisprudence. Celle-ci est d'autant plus complexe, qu'à la jurisprudence traditionnelle de la Cour de Cassation, s'ajoute la jurisprudence administrative définie par le Conseil d'Etat. Il s'y ajoute, pour les procédures de classement, les avis d'experts (ingénieurs des mines, ministère du commerce aidé du comité consultatif des arts et manufactures).

Il existe toujours un décalage entre la dernière nomenclature et l'état réel de l'industrie. Pas encore classées, des industries nouvelles engendrent des nuisances ou suscitent des plaintes. Pour instruire l'affaire, il appartient aux préfets de saisir le conseil d'hygiène local qui peut proposer l'assimilation de l'établissement en cause à une catégorie ou à une autre. Dans ce cas, le Ministère du Commerce, sur avis du comité consultatif des arts et manufactures, émet aussi une appréciation et peut, par la suite, classer ce nouveau type d'établissement par décret. Sur toute cette production normative, judiciaire et administrative, le travail n'a atteint qu'une première étape, celle de l'analyse des nomenclatures. Pourtant, les principales décisions administratives et judiciaires ayant trait au bruit, ont été repérées et permettent ainsi une analyse ultérieure rapide de cette littérature.

En attendant, les dossiers permettent d'accéder aux différentes perceptions du bruit industriel. Chacun d'entre eux comprend toute une série de pièces : une demande de l'industriel ; un procès-verbal de l'enquête de *commodo et incommodo* mentionnant les réactions des voisins lorsqu'il y en a, et l'avis du commissaire de police ; l'avis du conseil d'hygiène et de salubrité ; l'arrêté préfectoral plus ou moins motivé autorisant ou non l'ouverture de l'établissement. A cet ensemble de base, s'ajoutaient assez fréquemment d'autres pièces : des pétitions favorables ou défavorables à l'établissement projeté ; l'avis des ingénieurs des mines lorsqu'il existe des machines à vapeur; de plus en plus suivent l'avis du Maire de la ville, parfois accompagné de l'enquête du chimiste municipal ou du bureau d'hygiène. Dans les dossiers les plus riches et les affaires les plus sensibles, chacun des

protagonistes développe ses arguments dans une série de courriers qui se répondent et s'enrichissent les uns, les autres.

Le mérite essentiel de ces dossiers est donc de mettre en perspectives les différents discours et les différentes approches de la "nuisance" et d'examiner leurs contaminations réciproques. Au-delà, une telle étude peut considérablement enrichir nos connaissances des sociétés urbaines du siècle dernier. On y apprend beaucoup sur le paysage urbain, et surtout le paysage vécu, olfactif, sonore ... mais aussi sur les perceptions de la ville et du quartier, celles des autorités, mais aussi celles des habitants. La fréquentation de ces dossiers, en apparence techniques, est aussi une bonne introduction à l'étude de relations sociales rarement appréhendées : les relations entre propriétaires et locataires, les relations de voisinage constituées de réseaux inter-personnels qui affleurent dans les pétitions où se regroupent souvent les "clientèles" de tel ou tel individu, ou des solidarités professionnelles et de voisinage.

Il est, malheureusement, clair aussi que les dossiers des établissements insalubres ne disent pas tout sur le bruit industriel et les réactions qu'il provoque. L'autorisation d'ouvrir un établissement industriel accordée par l'administration n'empêche pas le voisinage d'intenter des procédures judiciaires pour obtenir des dommages et intérêts, comme on le repère dans un nombre infime de dossiers. Il est fort probable que beaucoup d'autres établissements, classés ou non, ont fait l'objet de procédures judiciaires diverses devant les tribunaux civils. Là aussi, la masse documentaire, l'absence de classement thématique ou de répertoire des archives des tribunaux, rend l'exploration de ces documents inconcevable dans le cadre d'une enquête limitée à un seul thème et soumise à des contraintes matérielles.

Si les dossiers d'établissements insalubres ne constituent pas une source suffisante pour décrire l'espace sonore urbain, ils permettent beaucoup mieux de saisir les réactions que suscitent l'installation ou le fonctionnement d'une industrie insalubre, incommode ou dangereuse. Le grand avantage de ces dossiers est de nous présenter une approche quotidienne de ce problème, des réactions au cas par cas, dans des quartiers différents, avec des protagonistes particuliers, à des moments distincts. De plus, les gens ordinaires ont le droit de s'exprimer et en usent, même si, bien sûr, ils ne le font que dans un cadre déterminé et en s'adressant aux autorités. La procédure n'est pas la seule cause de déformation possible du discours populaire sur la nuisance. Il arrive que la plainte ou l'absence de plainte sur le bruit ou l'odeur ne soit qu'une

occasion de manifester son appartenance à un micro-groupe social constitué au sein du quartier, ou son hostilité à un individu dont la raison n'a rien à voir avec l'incommodité de l'établissement qu'il installe ni avec la façon de la ressentir.
Saisies, les autorités émettent des avis sur la plainte et sur l'établissement en question. Comme le précédent, leur discours est riche, mais ambigu. Dans un jugement en apparence purement technique et administratif, on lit très aisément toute une représentation de la ville, de la société, et on aperçoit une volonté plus ou moins affirmée de planifier le développement urbain et industriel. C'est dans ce cadre très large qu'émerge, de façon ténue, le problème spécifique de gestion des "nuisances".
Dans les deux cas, la préoccupation pour le bruit est, hélas, très minoritaire, ce qui rend l'étude encore plus délicate.

I.1 / Des autorités favorables ?

La répression et le contrôle des bruits industriels s'exercent à l'intérieur d'un cadre réglementaire fort tolérant pour les effets de l'industrie. Au moins dans le Rhône, la réglementation semble appliquée d'une façon très libérale, voire laxiste, en particulier par le conseil de salubrité (devenu d'hygiène après 1848). Dans ce contexte, le bruit bénéficie en plus d'un traitement de faveur. Il est très rarement la cause d'un classement, sinon de façon secondaire. Encore durant le premier tiers du siècle, le bruit est la plupart du temps considéré comme une incommodité et non comme une cause d'insalubrité. Aussi n'est-il presque jamais la motivation du rejet d'un dossier. Si les autorités deviennent progressivement plus attentives aux inconvénients sonores de l'industrie, seuls les cris des animaux sont à peu près efficacement éloignés de la ville. C'est à dire que la répression du bruit n'est que le sous-produit d'une politique particulière de contrôle des tueries, boucheries et établissements annexes, dont les nuisances réelles ne semblent pas la cause principale.

Le décret du 15 Octobre 1810, qui régit jusqu'en 1917 le contrôle des établissements insalubres, incommodes et dangereux, est plus une réponse circonstancielle à une situation de fait que l'expression d'une volonté politique consciente. Il s'agit, en effet, de trouver une solution aux plaintes très vives que suscitent les fonderies de suif, les tanneries, les industries chimiques (bleu de Prusse, vitriol, ammoniac), les fours à chaux. En l'an XIII, le ministère se contente de statuer sur des demandes en suppression en utilisant les recommandations de l'Institut. La multiplication des manufactures de

soude génère toute une série de plaintes qui obligent à élaborer une réglementation préventive, pour ne pas voir le ministère débordé de demandes de suppression. Le fait que le décret ne désigne que les ateliers et manufactures qui répandent une odeur insalubre ou incommode, confirme qu'il s'agit d'une mesure conjoncturelle et non d'une politique globale de contrôle de la géographie industrielle. La rareté du nombre des établissements classés va dans le même sens. La philosophie du décret est aussi ostensiblement limitative. Il ne s'agit, en aucun cas, de porter atteinte à la liberté de l'industrie, mais simplement de concilier les intérêts éventuellement antagonistes de la propriété et de l'industrie, sans entraver cette dernière. Le classement en trois catégories a aussi pour but de limiter au plus petit nombre possible les établissements contraints de s'installer loin des habitations particulières. Ceux de 2ème et 3ème classes peuvent s'installer auprès des habitations à condition de ne pas incommoder les voisins ou leur causer des dommages. En 1866, sur 277 types d'établissements, seuls 83 (30%) appartiennent à la première classe et la définition de la distance minimale des habitations n'est pas mentionnée dans le décret mais laissée à la sage appréciation des autorités locales. La procédure d'enquête *commodo et incommodo* a été ouvertement choisie pour éviter "des oppositions nombreuses et souvent peu fondées qui auraient empêché la formation des fabriques qui méritent la protection et la bienveillance de l'Etat".

L'instruction des dossiers appartient donc aux autorités locales, même si leurs décisions, comme toutes les autres, sont soumises à l'approbation des autorités supérieures. Le décret de 1810 ne fait allusion qu'aux préfets et aux juridictions administratives (Conseil de Préfecture, Conseil d'Etat) qui se prononcent lorsqu'un arrêté préfectoral rejetant l'ouverture d'un établissement est contesté par le demandeur. En revanche, le voisinage n'a aucun recours contre une décision préfectorale agréant un établissement. Le décret fait à peine allusion aux Maires, ici réduits aux mêmes droits que les simples citoyens, et pas du tout aux conseils de salubrité et au comité consultatif des arts et manufactures qui vont très vite jouer le rôle d'experts et déterminer en grande partie les décisions préfectorales ou les adjonctions ministérielles à la nomenclature. A toutes ces instances, il faut ajouter dans les villes l'opinion des commissaires de police qui organisent les enquête de *commodo et incommodo* et les concluent en donnant leur avis motivé.

Plusieurs stratégies sont utilisées pour plaider en faveur d'un établissement contesté. La première consiste à mettre en doute les plaintes du voisinage,

jugées en totale disproportion avec leur cause apparente[213]. Pour y arriver, on peut relever les petites passions et les rivalités personnelles qui motivent les plaintes, accuser les plaignants de confondre deux activités, leur tendre de petits pièges pour prouver leur mauvaise foi, ainsi faire mettre en route une production contestée et vérifier que les voisins ne s'aperçoivent de rien. Inspectant une fabrique d'eau de Javel en 1834, les enquêteurs rendent aussi visite aux voisins. "Tous ont renouvelé leurs plaintes mais aucun ne s'était aperçu qu'elle était dans ce moment en activité"[214]. Enfin, cas le plus fréquent, opposer le jugement des experts aux préjugés des voisins. Ainsi, par exemple, le conseil de salubrité dénonce-t-il fréquemment l'opinion selon laquelle les fumées des fours à chaux compromettent les récoltes et gâtent les vins[215] .

Une deuxième stratégie de défense de l'industrie s'appuie sur une série de comparaisons. Pour motiver un avis favorable, il suffit de mentionner dans le même quartier l'existence d'établissements jugés plus nocifs et pourtant fort bien tolérés. Ainsi une fonderie est-elle jugée moins nocive qu'un ferblantier voisin, un laminoir moins gênant qu'une chaudronnerie[216] . Le conseil évoque aussi volontiers la présence, dans d'autres quartiers, d'établissements semblables qui n'ont jamais suscité la moindre protestation. La comparaison s'étend aussi aux industries auxquelles veulent succéder les demandeurs. Le fait de succéder à une fabrique de produits chimiques est un atout essentiel pour une buanderie pourtant fort mal placée. Il est aussi des stratégies plus défensives, comme celles qui consistent à fournir des autorisations temporaires aux établissements qui fonctionnent déjà sans autorisation, ou faire de même pour permettre au demandeur de faire la preuve de ce qu'il avance.

Toutes ces démarches sont inspirées par une croyance sincère dans l'intérêt de l'industrie, source de prospérité pour la ville et la société. On ne saurait trop

[213] Commissaires de police et industriels demandeurs ne manquent jamais l'occasion de signaler "le grand rôle que peuvent jouer les petites passions dans ces affaires" (A.D.R. 5 MP, 20ème série, carton 3, avis du conseil de salubrité, 2 Juillet 1834). Problème de dettes, de rivalités, d'inimités, de jalousie, de vengeance comme celle que dénonce un corroyeur lyonnais en 1832 : "MD a saisi l'occasion d'une petite contrariété que je lui ai faite éprouver pour faire à mon égard à ce qui répugne à tout homme honnête et délicat. Il voulait confectionner des matelas à ma porte. Je m'y suis opposé. Voilà la cause de la petite vengeance qu'il exerce aujourd'hui (A.D.R 5 MP, 20ème série, carton 7, Lettre de Faverge, sans date, 1832).

[214] *id.*, carton 3, dossier Catelin, rapport du Conseil d'hygiène, 6 août 1834.

[215] *id.*, carton 7, dossier Duclos, rapport du Conseil de salubrité, 4 février 1834.

[216] *id.*, carton 7, dossier Farge, avis du Conseil d'hygiène, 16/3/1865.

favoriser l'industrie, écrit un Maire au début du siècle[217]. Les commissaires de police, le Conseil d'hygiène, font leur cette opinion[218]. Ils se lancent dans de savants et justes raisonnements économiques pour défendre les fours à chaux qui permettent la baisse du prix de cet amendement nécessaire à la productivité des terres, plaident plus difficilement pour les échaudoirs, établissements indispensables qui doivent bien trouver un asile quelque part, soutiennent le maintien d'une usine dont la présence est nécessaire à un quartier dont la prospérité dépend des ouvriers de l'établissement.

Cette politique des intérêts industriels trouve ses limites lorsqu'elle rencontre d'autres intérêts en place, tout aussi légitimes. Comment permettre à un industriel de laver des vieux chiffons dans la Rize alors qu'en aval, teinturiers et blanchisseurs utilisent l'eau du même ruisseau. Seuls vraiment les établissements nauséabonds font reculer les intentions bienveillantes du conseil d'hygiène pour l'industrie.

La meilleure façon de défendre la présence de l'industrie dans la ville consiste à lui fixer des bornes tant techniques que géographiques, ce que les autorités comprennent très vite. Un grand établissement bien organisé est toujours préféré à un plus petit pourvu d'un matériel trop élémentaire. Muni d'un dispositif fumivore, un four à chaux urbain a toutes les chances d'obtenir l'accord du Conseil d'Hygiène, de même qu'une briqueterie ou toute autre industrie à four utilisant exclusivement le coke. A défaut, le Conseil d'Hygiène propose aux demandeurs de poser des hottes, de sur-hausser leurs cheminées, de fermer leurs portes, de creuser des canalisations.

En revanche, il est des situations géographiques où ce discours accommodant laisse place à de violents refus, parfaitement explicités. Tout quartier en voie de construction, qui subit des embellissements, attire une population "qui réclame un certain confortable", est épargné par l'industrie. La presqu'île est très vite mise à l'abri de l'industrie. Pour ne pas l'avoir compris en 1899, un corroyeur (apprêteur du cuir) des quais de Saône voit sa demande promptement rejetée tant il paraît incongru à tous qu'un tel établissement puisse s'installer dans un quartier très bourgeois, exempt d'industrie et qui

[217] A.D.R. 5 MP, 20ème série, carton 4, dossier Chatanay, Lettre du Maire de Lyon au préfet, 2 octobre 1813.

[218] "Il serait contraire aux vues du Gouvernement de dégoûter par des tracasseries injustes les personnes qui voudraient former de pareils ateliers. Leur industrie nous procure des produits qui sont indispensables pour la consommation journalière ou que nous serions obligés de tirer de l'étranger s'ils ne les fabriquaient pas. Sous ces deux rapports elle mérite donc la protection de l'administration" (MAGISTRY (L. et A.) *Traité général sur l'application de la législation des établissements classés* Paris 1923 p. 22 -Circulaire du 22 novembre 1811)

passe pour le petit Nice lyonnais[219] . Il en va de même pour les quartiers voisins de grands aménagements (construction des quais). D'origine municipale, cette politique est parfois systématique comme à la Guillotière sous la Monarchie de Juillet (avant l'annexion à Lyon en 1852) où la municipalité souhaite exclure l'industrie insalubre de la zone comprise à l'intérieur des enceintes[220].

En revanche, les quartiers industriels sont condamnés à leur triste sort. L'industrie attire l'industrie. Ceux qui ont le tort d'y habiter, les ouvriers, n'ont pas à s'attendre aux égards rendus à leurs compatriotes plus fortunés. Affirmer qu'un quartier est ouvrier, c'est affirmer que toute industrie peut s'y installer[221]. Les quartiers proche des abattoirs, l'ancien faubourg de Vaise sont ainsi des zones "sacrifiées"[222] à l'industrie. Comme le résume un ingénieur des Mines, tous ces quartiers "ne sont pas encore la ville, mais ce n'est pas non plus la campagne. En un mot, c'est la zone suburbaine qui autour de tous les grands centres de population forme le champ réservé à l'industrie"[223].

Il existe pourtant des limites, rarement perçues par ceux qui trouvent peu convenable d'augmenter le nombre d'établissements insalubres dans un quartier populeux aux rues étroites (exemple : Croix-Rousse)[224]. L'autre rançon de cette politique est d'exiler une partie de l'industrie et ceux qui y travaillent, dans des quartiers de plus en plus éloignés, au fur et à mesure que la ville se transforme. Ainsi, l'application de la réglementation des établissements insalubres accélère et accompagne les transformations "spontanées" de la géographie urbaine, mais elle ne les contrarie pas. Elle se calque même étroitement sur les intérêts dominants, faisant peu de cas de la notion encore inexistante d'environnement.

Dans cette politique, deux secteurs ou deux nuisances font un peu exception. A une extrémité, les activités liées à la production de la viande paraissent faire l'objet d'une volonté précoce et organisée de refoulement et d'isolement. A

[219] A.D.R. 5 MP 20ème série, carton 2, dossier Boudet 1899.

[220] A.D.R. 5 MP 20ème série, carton 4, dossier Combalot, Lettre de Combalot, 25 août 1844.

[221] A.D.R. 5 MP 20ème série, carton 2, dossier Bouchard, rapport de Commissaire de police, 9 août 1866.

[222] A.D.R. 5 MP 20ème série, carton 2, dossier Boudet 1899. C'est l'expression de Cazeneuve, homme politique radical et professeur de pharmacie (Lettre au préfet, 25 décembre 1899).

[223] A.D.R. 5 MP 5ème série, dossier Plissonnier, Chabanel, rapport de l'ingénieur des Mines, 15 août 1873.

[224] A.D.R. 5 MP 20ème série, carton 6, dossier Doussin, rapport du Conseil d'hygiène, 3 juillet 1866.

l'autre, le bruit paraît faire l'objet d'une indifférence ou d'une tolérance particulièrement nette. La présence des animaux dans la ville est très vite mise en cause. Dès 1810, les établissements de ce genre (infirmeries de chiens, abattoirs) occupent une place marquante dans la nomenclature. La répression se concentre ensuite sur les tueries. L'ordonnance du 15 avril 1838 prévoit que la mise en activité d'un abattoir public entraîne de plein droit la suppression des tueries particulières. La création de l'abattoir de Vaise (1856) s'accompagne d'arrêtés municipaux prescrivant la suppression des tueries particulières sur le territoire de la ville. Il faudra un demi siècle pour faire passer cette disposition dans les faits. Tant que la rive gauche reste peu construite, les tueries et abattoirs particuliers sont tolérés. Beaucoup d'autres subsistent à la périphérie de la ville pour des raisons fiscales (barrières d'octroi). Deux autres éléments expliquent ce long maintien : les avis favorables, mais peu motivés du conseil d'hygiène, l'extrême mansuétude des tribunaux qui ne condamnent les propriétaires récalcitrants de tueries particulières qu'à des amendes infimes. L'un d'eux bat certainement un record, en collectionnant sans rien changer à son activité, 63 condamnations symboliques en moins de dix ans (1858/1867).

De façon assez hypocrite, le conseil d'hygiène se défend en alléguant la tolérance des autorités qui l'auraient longtemps contraint à réduire les inconvénients d'établissements qu'il réprouvait, avant de pouvoir donner sa pleine mesure au moment où les administrations auraient fait volte-face au début du siècle. Deux faits au moins permettent de contester cette version. En 1888, le conseil d'Hygiène publique s'oppose au comité consultatif des arts et manufactures qui pensait assimiler les tueries de chevreaux aux autres et les placer en 2ème classe. Le conseil prend la défense des chevreaux, ou du moins celle de leurs exécuteurs, en dressant un tableau idyllique de cet animal qui meurt sans cri, ne cherche pas à s'évader, dont la peau sèche vite, dont la viande est saine et les viscères peu abondants. Aussi propose-t-il de classer ces tueries en 3ème classe, ce qui équivaut à les conserver en pleine ville sans leur redonner de mesures particulières préventives[225]. Deux ans avant, la même instance souhaite classer de la même manière les porcheries, qui ne garderaient leurs pensionnaires que pendant les quelques jours précédant leur mise à mort. Dans ce cas au moins, on soupçonne le conseil de prendre fait et cause pour les charcutiers de la ville condamnés à détenir les porcs que les commissionnaires en bestiaux ne veulent plus leur livrer[226]. Il n'empêche que, dans les deux cas, le conseil d'hygiène ne joue pas le rôle que l'on attend de lui. Il est vrai que le discours qui se développe sur les animaux a quelque

[225] Conseil d'hygiène publique et de Salubrité du Rhône, rapport du 6 décembre 1888.
[226] id, rapport du 14 octobre 1886.

chose de pathologique.

Les tueries, toujours elles, sont en 1881/1882, l'objet d'une enquête municipale systématique, à l'issue de laquelle il est prévu que les animaux seront baillonnés ou assommés avant d'être égorgés. Plus tard, on ne tolérera les tueries adjacentes aux boucheries et charcuteries qu'à la condition expresse que les animaux seront tués le jour de leur arrivée. Plus que les causes bien réelles de pollution (odeurs, fumiers, urine, viscères), c'est la présence de l'animal et la manifestation de sa présence qui est visée. Ce qu'il faut éviter, avant tout, c'est le contact entre les humains et l'animal, et ce qu'il faut cacher, c'est le spectacle de la mort de l'animal, particulièrement néfastes aux enfants qui en seraient hélas friands. Comme le dit le conseil d'hygiène, ces raisons où l'hygiène publique n'a certainement rien à voir, suffisent à faire condamner à l'avance les autorisations demandées. On voit le paradoxe auquel conduit cette obsession : tolérer les tueries de la ville au risque d'une pollution bien réelle, à condition que l'on ne voit ni n'entende l'animal. Curieusement, dans cette chasse au spectacle de la bestialité, la sensibilité olfactive des hygiénistes, pourtant si développée, disparaît soudain. C'est dans cette "optique" que le conseil d'hygiène en arrive à affirmer, contre toute évidence, que les tueries de porcs n'offrent pas d'autres désagréments que les cris des animaux au moment de leur exécution. On le voit, la réglementation de l'insalubrité se relie autant à l'imaginaire social qu'aux intérêts économiques et aux politiques urbaines.

Tout comme l'animal, le bruit semble avoir un statut à part, aussi bien juridiquement que pratiquement. Le décret de 1810 ne réglemente que les manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. L'ordonnance du 14 Janvier 1815 conserve ce même cadre de référence. Cette définition restrictive n'empêche pourtant pas d'inscrire dans la nomenclature, dès 1810, des établissements uniquement bruyants comme les boutonniers et emboutisseurs de métaux (1810), les batteurs d'or et d'argent (1815). Pour d'autres établissements (porcheries, tréfileries, battoirs à écorce), le bruit est une cause de classement parmi d'autres (odeurs ou poussières). Cette apparente contradiction donne lieu à des interprétations différentes. En 1829, le Conseil d'Etat refuse de prendre en compte les plaintes concernant le bruit d'une machine à feu, celle-ci n'ayant été classée que sous le rapport de la fumée et des dangers d'explosion ou d'incendie. Quelques années plus tard, saisie d'une proposition de classement des fabriques de chaudières, la même instance décide que "l'incommodité résultant du bruit, quelque réelle qu'elle soit, n'est point mentionnée dans le décret de 1810, qu'il faudrait une mesure

législative pour étendre aux établissements incommodes par leur bruit, les formalités de ces décrets". Plus encore, le Conseil d'Etat affirme que les forges des grosses ouvres classées en 1826 ne le sont qu'en raison de la fumée et du risque d'incendie, et en aucun cas du bruit provoqué. Si d'autres arrêts (1838) confirment celui de 1829, la jurisprudence administrative se renverse bientôt. Dès 1836, le même Conseil d'Etat considère qu'une fabrique étant placée dans une classe, toutes les causes qui ont pu motiver ce classement doivent être prises en compte, même si elles ne sont pas explicitement mentionnées. Quelques années plus tard (1844), une décision de même orientation semble introduire définitivement le bruit parmi les causes de rejet d'une demande d'établissement industriel, jugeant que "le bruit produit par un appareil qui appartient, par sa nature, aux établissements insalubres, est un motif suffisant pour qu'on refuse d'autoriser cet appareil"[227]. Le décret de 1810 n'a pas, il est vrai, énoncé explicitement cette cause d'exclusion, mais elle se trouve comprise dans l'expression générale d'ateliers incommodes".

Cette reconnaissance ne se traduit pas par une poussée spectaculaire du bruit dans la nomenclature des établissements classés. Avant 1866, seuls neuf types d'établissements sont inscrits dans la nomenclature à cause du bruit qu'ils produisent (bruit souvent associé à d'autres raisons). La refonte de la nomenclature de 1866 en introduit presque autant (7). Pourtant, à cette date, le bruit ne concerne que 6% des établissements classés. De façon symptomatique, cette proportion s'accroît au fur et à mesure que l'on descend l'échelle du classement. Le bruit concerne 2% des établissements de 1ère classe, encore s'agit-il de bruits exclusivement animaux (infirmeries de chiens, porcheries), 6% des établissements de 2ème classe et 8% de ceux de la 3ème classe. Le bruit est donc une cause d'incommodité considérée comme vénielle, jamais une cause d'insalubrité ou de danger. Ce caractère mineur est également attesté par des retards de classement et par des déclassements. Il faut attendre 1878 pour voir les ateliers les plus importants de chaudronnerie et de serrurerie faire leur entrée dans la deuxième ou la troisième classe des établissements insalubres, et la mesure ne concerne que les ateliers situés dans des villes de plus de 2000 âmes. Or, on a vu, qu'à Lyon au moins, ces métiers à marteau à la main sont une composante essentielle du paysage sonore industriel et l'une des plus dénoncée. Parallèlement, les battoirs à écorce passent de la 2ème à la 3ème classe, de même que les fonderies de métaux non ferreux et les porcheries. Dans le dernier tiers du siècle, cinq

[227] DUFOUR (G.) TAMBOUR (E.) *Traité pratique des ateliers insalubres* Paris 1869 p. 107.

autres établissements seulement viennent s'ajouter aux 17 classés pour bruit en 1866. Il est bien difficile de savoir ce que représentent ces 22 établissements par rapport à toutes les industries bruyantes. Dans un ouvrage de 1876, un ingénieur civil cite 20 autres types d'industries dans lesquelles le bruit est présent, mais non pris en compte par la nomenclature[228]. A l'évidence, quoique dans une proportion difficile à estimer, le bruit administrativement reconnu est bien inférieur au bruit réel.

Comme pour les autres causes d'insalubrité, les autorités locales interprètent de façon restrictive cette réglementation étroite. Jusqu'au milieu du siècle, le conseil de salubrité reste fidèle à la première jurisprudence du Conseil d'Etat et estime que la question n'est pas de son ressort et que le bruit ne peut être un motif pour classer une industrie. Face à cette attitude sans ambiguïté, les préfets hésitent entre le renvoi aux autorités municipales et la prise d'arrêtés suspendant les activités des ateliers en question, en vertu de l'ordonnance de 1815. Les arrêtés sont régulièrement cassés par les tribunaux civils, malgré parfois l'avis des procureurs. Avant, comme après cette date, le conseil d'hygiène paraît très peu sensible au bruit.

Lorsqu'il existe plusieurs causes de plaintes, il lui arrive d'oublier complètement le bruit. Lorsque celui-ci est inévitable, le conseil le trouve souvent pas plus fort que celui des métiers à marteaux qu'il faut bien tolérer, ou moins violent que le bruit émis par d'autres établissements voisins. Lorsqu'un expert se rend sur place, il trouve le bruit plus doux que les voisins ne le disent, ou qu'il ne s'entend guère au delà des murs de l'atelier. Dans cette démarche, ils sont aidés par les commissaires de police qui jettent la suspicion sur les pétitionnaires et se lancent dans des distinctions subtiles entre le bruit simplement agaçant et le bruit gênant qui s'accompagne de trépidations, et rappellent toujours que les règlements ne soumettent à l'enquête que les marteaux mus mécaniquement. Ainsi une fabrique de chaudières, un atelier de réparations navales, une entreprise de constructions mécaniques sont assimilés à des ateliers de serrurerie si l'on utilise peu de marteaux mécaniques[229].

Il arrive, néanmoins, que le conseil d'hygiène préconise des mesures pour limiter le bruit : disposer l'atelier au centre de l'emplacement, travailler dans

[228] BRUNEL (H) Les établissements insalubres, incommodes et dangereux, Paris, 1876, 500 p.

[229] A.D.R. 5 MP, 20ème série, carton 5, dossier Debianve, puis Bonnet Spazin. Voir aussi 5ème série, carton 19, dossier Guiguet ; carton 12, dossier Compagnie de Navogation.

un local clos ou au moins couvert[230]. En cas d'impossibilité, il arrive très rarement que le conseil émette un avis négatif pour cause de bruit. Dans d'autres, au contraire, - ainsi pour un atelier de construction de bateaux - il se résigne à ne pas voir construire les hangars qui limiteraient la diffusion du bruit, mais émet quand même un avis favorable. Il semble bien, qu'outre les intérêts de l'industrie, ce soit la nature du quartier qui explique les décisions du Conseil d'Hygiène face aux établissements bruyants. Si l'on tolère volontiers ce genre d'industrie dans les quartiers déjà industriels, l'opinion est différente si il y a proximité de bureaux ou simplement d'habitations bourgeoises.

Pas plus que les autres nuisances, le bruit n'est saisi en tant que tel. Tout dépend qui l'émet et qui le reçoit. Dans les documents, les qualificatifs qui servent à décrire le bruit sont peu nombreux, stéréotypés, et se limitent à une poignée d'adjectifs : sourd, insupportable, agaçant, gênant, continu ; à l'exclusion de toute description plus développée et de toute comparaison. La seule particularité du bruit est d'être pris en compte encore plus tardivement et plus timidement que les autres sources d'insalubrité et d'incommodité, comme si les images littéraires du bruit, symboles de l'activité et de la prospérité, étaient aussi imprégnées dans la vision des autorités.

I.2 / Les réactions des habitants.

Rien ne serait plus faux que d'opposer des élites et des autorités indifférentes au bruit pour des raisons essentiellement économiques, à une population soucieuse de défendre son cadre de vie. Certes, l'hostilité à l'installation d'une industrie dans le voisinage n'est pas négligeable, mais le bruit est le dernier des inconvénients perçus de l'industrie ; toutefois, il est bien vécu comme inconvénient, même mineur.

Entre 1870 et 1900, il se crée dans Lyon et sa banlieue 278 établissements industriels classés, y compris les transferts et les agrandissements. Plus du tiers de ces installations suscitent des oppositions dans le voisinage (36%)[231]. Encore ne s'agit-il là que d'oppositions à priori puisque, par définition, la demande précède l'installation, ce qui, dans la réalité, n'est pas toujours le cas. Pour mieux apprécier l'ampleur réelle de l'opposition, il faudrait y ajouter les plaintes survenues après la mise en fonctionnement des ateliers. Pour préciser cette hostilité non négligeable, il faudrait pouvoir établir une

[230] id., carton 6 dossier Delorme, Avis du Commissaire de police, 11 Avril 1878. Voir aussi carton 8, dossier Garel, Conseil d'hygiène, sans date, 1905.

[231] A.D.R. 5 MP, 5ème série, 278 dossiers, 100 plaintes.

géographie, une sociologie des oppositions toujours mises en relation avec la nature des demandes formulées.

Dans ce concert de protestations, le bruit est extrêmement minoritaire. Entre 1870 et 1900, il représente exactement 10% des plaintes. Encore faut-il noter qu'il n'apparaît jamais seul, mais toujours en liaison avec d'autres nuisances (odeurs, fumées). Il est vrai qu'il s'agit ici de protestations préventives, antérieures à l'installation de l'industrie contestée. Le tableau offert par les plaintes émises lors du fonctionnement de l'industrie n'est pas différents - puisque l'on retrouve strictement le même chiffre (le bruit apparaît dans 10,6% des dossiers). Pour émettre une hypothèse solide sur la signification de ce silence, il resterait à comparer le nombres de plaintes sur le bruit au nombre d'établissements indéniablement bruyants, ce qui n'est pas facile à faire dans la mesure où nos seules informations viennent justement des plaintes. Le test a pourtant été réalisé sur les tueries et porcheries de Lyon et de sa banlieue, dont on connaît le côté bruyant dénoncé par les autorités. Sur les 42 tueries repérées qui s'installent à Lyon entre 1870 et 1880, 10 seulement suscitent des plaintes dont deux seulement mentionnent le bruit. Encore ces remarques sur le cri des animaux ne viennent-elles pas du voisinage, mais du Conseil d'Hygiène. En 1881/1882, une circulaire du ministère de l'agriculture prescrit le recensement des tueries. Au cours de cette opération, 70 établissements sont recensés et seulement 2 oppositions et 3 opposants, dont aucun ne mentionne le bruit. Dans la décennie qui suit, l'intolérance pour les tueries gagne modestement. Sur les 40 établissements nouveaux, 8 suscitent des protestations dans lesquelles s'engagent cinquante personnes. Parmi elles, trois seulement signalent le bruit parmi les inconvénients ressentis, mais jamais comme seule nuisance. En revanche, les porcheries (fort rares dans nos dossiers) suscitent toujours des oppositions, en général massives, dans lesquelles le bruit apparaît une fois sur deux.

Le bilan de ce premier secteur pousse naturellement à penser que si le bruit est un souci de l'administration, il reste indifférent aux habitants. Aussi serait-on enclin à esquisser un schéma dans lequel la sensibilité auditive serait une valeur des élites peu à peu diffusée dans des couches plus larges de la population. Mais ici, la lutte contre le cri des animaux n'est que le reflet d'un mouvement plus vaste qui tend à éviter les contacts entre les hommes et les animaux et pas du tout celui d'une sensibilité au bruit. Il n'empêche qu'une des premières sources de la répression du bruit vient bien de cette volonté de policer les mœurs. Ici, l'initiative vient d'en haut et ne semble pas rencontrer d'adhésions massives.

Ce premier modèle n'épuise pas toutes les possibilités. Sans que l'on puisse présenter un bilan chiffré aussi solide, il semble qu'au moins d'après les plaintes à posteriori, il n'existe guère de forges, de chaudronneries pour lesquelles le voisinage ne proteste contre le bruit. Ici, les attitudes paraissent inversées. Cette fois, ce sont les autorités qui minimisent la gêne produite par le bruit et trouvent exagérées les plaintes du voisinages. Pour vérifier cette hypothèse, il resterait à mener la même opération pour les demandes de création et comparer le nombre d'établissements bruyants et le nombre de plaintes fondées sur le bruit et le destin de ces protestations. Si ces intuitions devaient se confirmer, on pourrait en tirer la conclusion qu'il existe deux types de réactions aussi bien pour les autorités que pour la population. Le bruit animal, comme le bruit humain, est le signe du désordre et de la sauvagerie. Autant il est supporté par les populations, autant il est mal toléré par les autorités. Le bruit industriel, celui des machines ou des marteaux, surprend et gêne les habitants par sa nouveauté, son caractère continu. En revanche, il paraît aux oreilles des autorités comme symbole de l'industrie et de la prospérité.

Ce schéma semble pourtant trop simple. Entre les autorités et les habitants, les frontières ne sont pas aussi étanches. Les habitants ne constituent naturellement pas un groupe homogène, et selon leur âge, leur profession, leur position, leur type de logement, leurs attitudes diffèrent énormément. Ici, chacun est également écartelé entre des intérêts et des souhaits divergents, selon qu'il se réfère à sa position de producteur, de résidant, de propriétaire, de père de famille, ...etc...

Les raisons invoquées pour s'opposer à une industrie montrent bien la complexité de la société urbaine, la multiplicité des valeurs auxquelles elle se réfère. Pour préciser la hiérarchie de ces différentes valeurs, il faudrait compter strictement les occurrences. De façon encore impressionniste, les oppositions à l'installation de l'industrie sont motivées par une multitudes de raisons, les unes attendues, les autres moins. Parmi les principales, l'atteinte aux intérêts de la propriété est évidente et générale. Installer une industrie malsaine dans un quartier, c'est le déprécier, faire baisser le prix du terrain et celui des locations. Régisseurs et constructeurs de la presqu'île et de la première rive gauche (la plus près du Rhône), ne se cachent pas de vouloir construire des immeubles luxueux "afin de pouvoir y installer des locataires pouvant payer de fortes locations"[232]. L'industrie peut également dégrader

[232] A.D.R. 5M 20ème série, carton 2, dossier Bondet, Lettre de Rémy (Frères) au préfet, 29 décembre 1899.

matériellement la propriété. Les marteaux pilons menacent les constructions par leurs ébranlements[233], les chaudières et les machines à vapeur multiplient les risques d'incendie et dans un premier temps augmentent les primes d'assurance ou rendent difficiles les négociations avec des assureurs[234]. Plus rarement, les industries sont accusées de salir les intérieurs, de briser les menus objets qui les décorent. De ce premier ensemble d'oppositions se dégage la vigueur d'une culture anti-industrielle, reposant sur les rentiers et propriétaires. Pour eux la prospérité d'une ville et la leur, repose sur la propriété immobilière, la construction d'immeubles résidentiels et bourgeois, la location d'appartements. L'industrie, au contraire, est une menace, une cause de ruine et de dépréciation.

Ce mode de raisonnement n'est pas seulement limité aux quartiers centraux et à la bourgeoisie ancienne, mais il s'étend socialement et géographiquement. Au fur et à mesure que la ville s'étend vers l'Est et le Sud, tous les propriétaires souhaitent voir leur quartier devenir résidentiel et combattent l'industrie. Les arguments des industriels et des autorités qui signalent que l'industrie attire la population et stimule la construction, le commerce favorisant ainsi la prospérité d'un quartier, n'ont que peu d'influence sur eux. A la présence permanente de nombreux ouvriers, ils préfèrent toujours les locations bourgeoises même estivales[235]. A chaque fois que s'installe une industrie, les propriétaires signalent que les locataires veulent résilier leurs baux, mais il est bien difficile de savoir s'il s'agit là d'un pur argument tactique ou d'une réalité. Mesurer lorsque cela est possible l'engagement des locataires dans les pétitions et les enquêtes, pourrait être une première esquisse de réponse à la question, même si leur présence est plus souvent le reflet de leur dépendance vis à vis de leurs propriétaires que de leurs propres sentiments. Pourtant, il n'est pas évident que le refus de l'industrie soit seulement motivé par des intérêts financiers, comme le montre le reste de l'argumentaire.

Avant d'en venir là, il faut mentionner bien sûr les conflits entre secteurs économiques. Les protestations des ouvriers en soie contre l'installation d'ateliers chimiques ou de dérochage des métaux dont les émanations nocives terniraient leurs étoffes ou gâteraient les teintures, sont évidemment attestées, mais cet argument est loin d'être majoritaire, même si c'est le seul qui ait été

[233] A.D.R. 5M 20ème série, carton 12, dossier Lallier, enquête du 6 Novembre 1938.

[234] A.D.R. 5M 20ème série, carton 20, dossier Thurel, Lettre des propriétaires et locataires, 13 mai 1875.

[235] A.D.R. 5M 20ème série, carton 4, dossier Chatanay, Lettre des propriétaires au préfet, 29 septembre 1913.

retenu par la plupart des études historiques ayant abordé ce problème. A ce secteur, il faut en ajouter bien d'autres. Les commerçants chez qui les clients ne veulent plus se rendre tant l'odeur ou le bruit qui règnent dans la boutique sont prégnants. Ajoutons y encore les restaurateurs, les propriétaires de guinguettes qui s'inquiètent de la présence d'industries nauséabondes susceptibles de faire fuir leur clientèle.

Tout cela donne de la ville et de ses habitants, une autre image que celle d'un lieu et d'hommes centrés sur les seules activités productives. La ville est aussi un lieu dans lequel il arrive que l'on se promène le dimanche, dans les bois de la Mouche (pour les plus pauvres) ou sur le bord des fleuves. Aussi arrive-t-il que l'on soit sensible au paysage, à l'état de la végétation que l'on ne souhaite pas voir se dégrader. Certains affirment "qu'il importe à une grande ville d'avoir à ses portes des lieux de promenande et de voir se développer le paysage à ses abords"[236]. Pour les plus fortunés, le phénomène de la villégiature, de la résidence d'été paraît précoce et largement développé. Les coteaux qui bordent la Saône, au-dessus de la Mulatière et de Vaise, la vallée de la Saône en direction de Neuville sont à la fois les lieux privilégiés de la villégiature, mais aussi des zones particulières d'affrontement entre ces résidents et les industriels à la recherche de vastes terrains plats, bon marché et desservis par la voie d'eau. Mais le phénomène n'est pas strictement limité ni géographiquement, ni socialement. Il existe une "affluence considérable de personnes qui, ne pouvant acquérir un pied à terre, louent pour la belle saison"[237]. A côté des résidences somptueuses dont les propriétaires sont de farouches défenseurs du calme, du bon air et de la tranquillité, des locations plus modestes et plus massives s'installent (Collonges au Mont d'Or passerait de 1000 à 5000 habitants entre l'hiver et l'été autour de 1840) que l'on retrouvent aussi sur la rive gauche du Rhône, aux Charpennes par exemple avant que le quartier ne soit gagné par l'industrialisation. Dans l'appropriation des nouveaux fronts urbains, la lutte est souvent sévère entre les tenants de l'industrie et ceux du loisir. Les propriétaires du quartier La Mouche combattent depuis 1840 contre la vocation de dépotoir industriel qu'on accole à ce quartier. Trente ans plus tard, ils n'ont pas renoncé (1879) et proposent d'installer à Saint Fons les dépots de matières fécales qu'on veut leur imposer[238]. Vingt ans ont passé (1902) et voici 346 habitants de Saint Fons qui, tout en affirmant leur intérêt pour les usines chimiques qui sont la prospérité de leur commune, rappellent que l'hygiène doit l'emporter par

[236] A.D.R. 5M 20ème série, carton 8, dossier Fusy, enquête du 29 mai 1859.

[237] A.D.R. 5M, 20ème série, carton 9, dossier Genevray, pétition sans date de septembre 1839.

[238] A.D.R. 5M, 20ème série, carton 6, dossier Desprès, pétition du 12 novembre 1879.

dessus tout. Or, ces pétitionnaires sont en grande majorité des locataires, des ouvriers qualifiés de la métallurgie (mouleurs, ajusteurs, modeleurs)[239]. Il semble bien, là aussi, qu'un certain retour à la nature soit plus précoce et plus répandu chez les premiers urbains qu'on ne le dit habituellement.

Cette volonté de vivre au calme, au bon air, on la retrouve aussi dans la ville. Pouvoir se reposer, ouvrir ses fenêtres, bénéficier de l'air et de la lumière, apparaissent régulièrement comme des nécessités et comme quelque chose de normal. Plus rare aussi, la revendication de pouvoir bénéficier d'une eau propre, nécessaire au lavage du linge, aux bains. Tout cela prouverait une sensibilité à l'hygiène plus répandue qu'on ne pourrait le penser, révélatrice d'une descente du discours hygiéniste dans la population. De même, l'argument de la santé paraît assez fréquent. On redoute les épidémies que pourrait provoquer l'établissement d'un dépôt de chiffons, les exhalaisons de miasmes. Très vite aussi, l'analyse pastorienne est intégrée dans le discours anti-industriel. Les microbes remplacent les miasmes, les mouches deviennent des agents pathogènes redoutés. Si le souci de santé est général, il est surtout concentré sur les enfants que l'on considère comme plus fragiles, signe là aussi d'une perception différente de l'enfant.

On retrouve cette sensibilité dans la dénonciation des tueries qui offrent aux enfants des spectacles immoraux, et aussi dans le souci d'écarter des écoles toutes les nuisances possibles, obstacles à l'instruction et à l'innocence de l'enfant. Avec l'école, on découvre une autre source de l'hostilité au bruit, le développement des activités intellectuelles qui nécessitent le calme. A côté de l'école, le développement des bureaux et des administrations est aussi un argument essentiel pour repousser à la périphérie les activités bruyantes.

Pour la population, au moins celle qui s'exprime, le bruit est donc un danger comme les autres. Il peut nuire au travail, mais aussi à la détente, à la santé et aux activités intellectuelles. Au fur et à mesure que se développent ces aspirations et ces activités, le bruit paraît de plus en plus mal ressenti. Mais il reste bien que, s'il est écarté dans les faits, c'est d'abord qu'il s'oppose de plus en plus à des intérêts nés d'une logique de développement de la ville.

[239] Id., carton 8, dossier Gauthier, pétition du 29 avril 1903.

II / Les sons et les nouvelles formes urbaines.

Dans les centre-villes résonnent les grands chantiers, les cris des marchands ambulants, comme les caricatures de l'époque l'ont suffisamment montrées. On ne sait rien en revanche des modifications de la propagation sonore en fonction des évolutions de la forme urbaine et des transformations dont la ville est l'objet[240]. Mais comment parler, en fonction de ces changements, des conditions de production et de réception sonore dans la ville du passé ? Comment avoir des informations sur les manières dont l'individu peut s'approprier l'espace, sur les rythmes sonores urbains, sur le sentiment d'espace, sur les conditions d'émergence et de présence sonore de l'individu dans le milieu social qui l'entoure ?

Notre handicap réside dans le fait qu'on ne dispose d'aucun enregistrement sonore pour définir les qualités sonores de la rue ou de l'habitat du XIXème siècle. Ce qui est entendu est-il continu ou discontinu ? Le niveau de bruit change t-il selon les lieux? Quels sont les signaux sonores, leur degré d'émergence et de présence ?

Le fait que nous n'ayons pas de trace sonore du passé nous poussait à trouver un outil qui permette un discours général sur le rôle de la matière sonore dans les usages du XIXème siècle. La notion d'effet sonore introduite par Jean-François Augoyard (1978) nous sera d'une grande utilité. Les effets sonores sont des paradigmes donnés comme modèles pour faire figurer la présence parfois riche et insoupçonnée du son dans les pratiques quotidiennes.

"Il faut rappeler, nous dit Jean-François Augoyard, que dans la pensée stoïcienne, à côté d'une logique des objets et de l'attribution - logique qui nous est devenus familière en occident - était développée une autre logique portant sur les événements et les actes, ou processus. Cette logique du sens[241] suppose précisement une théorie des effets (où le) terme d'*effet* semble particulièrement adéquat pour désigner les éléments d'un environnement

[240] Les connaissances modernes en matière d'acoustique permettent d'analyser restropectivement les qualités sonores des espaces urbains(Cf. ci après). Dans ce cadre, ce chapitre devait être complété et illustré par des études acoustiques. Nous attendons, pour les mener à bien, le financement, toujours absent à ce jour, du Ministère de l'Environnement (SRETIE).

[241] Gilles DELEUZE *La logique du sens* Minuit, 1969.

sonore saisis par leur dimension événementielle et située"[242].

Traduisant la complexité des différents aspects du son, illustrant notamment le complexe aller-retour entre le donné sonore et l'interprété, l'effet sonore nous sera d'une grande utilité dans notre enquête historique. Prenons deux exemples. L'effet sonore de réverbération désignera non seulement une perception confuse, phénomène bien souvent décrit dans nos sources impressionistes, mais aussi la manifestation de l'émotion ressentie (pour la réverbération : impression d'espace, renforcement de l'action de l'individu dans le milieu social). Autre exemple, l'effet sonore de masque illustrera l'obstacle à la communication qu'est un fond sonore d'intensité élevé. L'effet sonore de créneau représentera une "modalité de communiquer" (Augoyard, Amphoux, Balaÿ, 1985)[243] du fait de l'usage d'un ensemble de sons "performants" que l'individu produit en s'aidant du signe ou du geste pour encore mieux porter le "communicable"[244]. Grace aux effets sonores de masque et de créneau, on peut ainsi illustrer une forme de savoir faire, celui d'un individu qui, par expérience, sait s'aider de l'espace soit pour faire passer sa voix dans le bruit de fond, soit pour "rivaliser" avec l'environnement sonore bruyant. N'est ce pas là expliquer, d'une manière tout à fait adéquate, les conditions de productions sonores dans les rues du XIXème siècle, telles que les hurlements et les cris de tous ceux qui vendent[245]?

Notion débordant les stricts domaines de l'acoustique et de la psycho-acoustique actuelle, l'effet sonore ne représente donc pas des données exclusivement objectives ; il essaye de désigner aussi les dimensions actives et subjectives des phénomènes sonores.

II.1 / Bruits et formes urbaines.

Si on en croit les voyageurs du XVIIIème siècle qui sont frappés par les hautes façades qui bordent les petites rues étroites dans la presqu'île, on ne voit, à Lyon, "le ciel qu'en échantillon"[246].

[242] J.F. AUGOYARD, Définition de l'effet sonore, *Répertoire des effets sonores*, tome 1, CRESSON 1987.

[243] *Environnement sonore et communication interpersonnelle* Recherche ASP : CNRS CNET tome 1 et 2 CRESSON Avril 1985.

[244] J.F. AUGOYARD, Communication au premier congrès francophone de musicothérapie, "contribution à une théorie générale de l'expérience sonore : le concept d'effet sonore" octobre 1989., in "Revue de musicothérapie", Volume III Cahier IX Octobre 1989.

[245] Cf. Chapitre I, paragraphe I.2.

[246] Maurice Garden *Lyon et les lyonnais au XVIIIème siècle*, Flammarion, Lyon, 1975, p. 32.

Si on croit la police municipale qui adresse de multiples procès verbaux contre les encombrements de la cité, celle-ci est perpétuellement embarassée. "Les charrettes de livraison de bois ou de fagots bloquent les rues pendant des heures devant les boutiques des boulangers ; les charretiers renversent les étals des revendeurs de fruits ou d'hortolage... Les cheveaux ou les mules mangent, profitant des arrêts dus aux encombrements, les pommes ou les choux ainsi offerts"[247].

Maurice Garden rapporte une expertise de 1723 / 1724 pour l'ensemble de la rue des Prêtres, voie des plus passantes à proximité de la porte Saint Georges et du Pont de bois de l'Archevêché. Sa largeur est de neuf pieds (3 mètres) et deux charettes ne peuvent s'y croiser. La rue du Boeuf (Saint Jean) est ressérée sur les deux tiers de sa longueur, entre trois maisons, avec la même largeur de neuf pieds. La rue du Plat d'Argent (dans la presqu'île) ne dépasse pas 14 pieds (4 mètre vingt). La voie Royale construite au XVIIIème siècle dans l'actuel quartier Croix Paquet (Bas de pentes de la Croix Rousse) fait 24 pieds (7 mètres vingt). C'est "beaucoup plus que les anciennes rues" indique Maurice Garden[248].

En réalité, on trouve 76% de maisons de cinq étages au moins dans le quartier de l'Hôtel-Dieu. Autour de la halle aux blés (Cordeliers), ce sont 41% des maisons qui ont au moins cinq étages. Autour de l'Hôtel Commun (Terreaux), ce sont 28% des maisons qui sont construites sur cinq étages au plus. Sur l'ensemble de la ville, sans les faubourgs, 71% des maisons ont plus de quatre étages[249].

Les ordonnances de police de Lyon nous donnent un aperçu précis des gabarits urbains de l'époque. En 1825, le règlement général de voirie établissait déjà précisément les dimensions des saillies en fonction de la largeur des rues[250]. Les coupes sur les gabarits urbains qu'on trouvera ci-après regroupent ces informations avec les règles de hauteurs affichées dans une ordonnance de police datant du 15 Novembre 1849[251].

Dans les rues de 6 à 8 m, les balcons ne doivent pas être en saillie de plus de

[247] Maurice garden op. cit. p. 27.

[248] Maurice garden op. cit. p. 26, 27.

[249] Maurice Garden, op. cit. p. 33. Cette répartition est celle de l'année 1791.

[250] A.M. Série I.2 173, 175, 176. Règlement général de voierie du 2 Juin 1825.

[251] A.M. Série I.2 173, 175, 176. Arrêté fixant la hauteur des maisons dans la ville de Lyon, 15 Novembre 1849.

15 cm. Les auvents et corniches et les avant-toits de magasins et boutiques ne doivent pas dépasser 32 cm[252]. Ces saillies doivent être situées au moins à 4 m de hauteur par rapport au niveau de la rue. Dans les rues de 10 à 14 m, les marquises (70 cm de saillie) doivent être 2,50 m au-dessus du niveau du sol. Les auvents et corniches des magasins ne doivent pas dépasser 60 cm de saillie et être situés à plus de 6 m au-dessus du niveau du sol. Les balcons peuvent être en débord de 80 cm. Sur les quais, on peut dresser des tentes qui vont jusqu'à 2 m en saillie des façades. Au point le plus bas, ces tentes devront être 2 m au-dessus du niveau du sol[253].

En reportant ces informations sur des schémas, l'acoustique des rues nous est en partie révélée par ses différences d'intensité et de propagation du son.

Une première série de schémas montre comment le profil de la rue modifie le niveau sonore d'un bruit identique qui est émis dans ces rues, quelque soit sa nature et son degré de multiplication (une voix ou plusieurs voix par exemple).

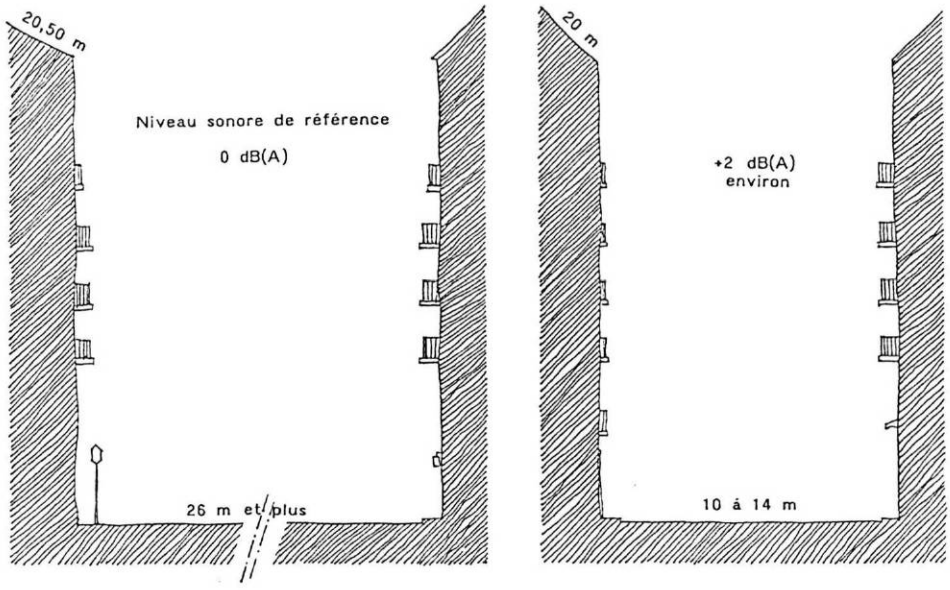

[252] id. Règlement général de voierie du 2 Juin 1825 paragraphe 5.

[253] A.M. id. Règlement général de voierie du 15 juillet 1813. Reglement concernant les étalages sur les quais, sur les places et dans les rues du 29 octobre 1823. Ordonnance de police sur les étalages mobiles du 22 octobre 1832. Ordonnance de police sur les fermetures de magazins, rentes, enseignes et autres objets de voirie du 9 décembre 1823.

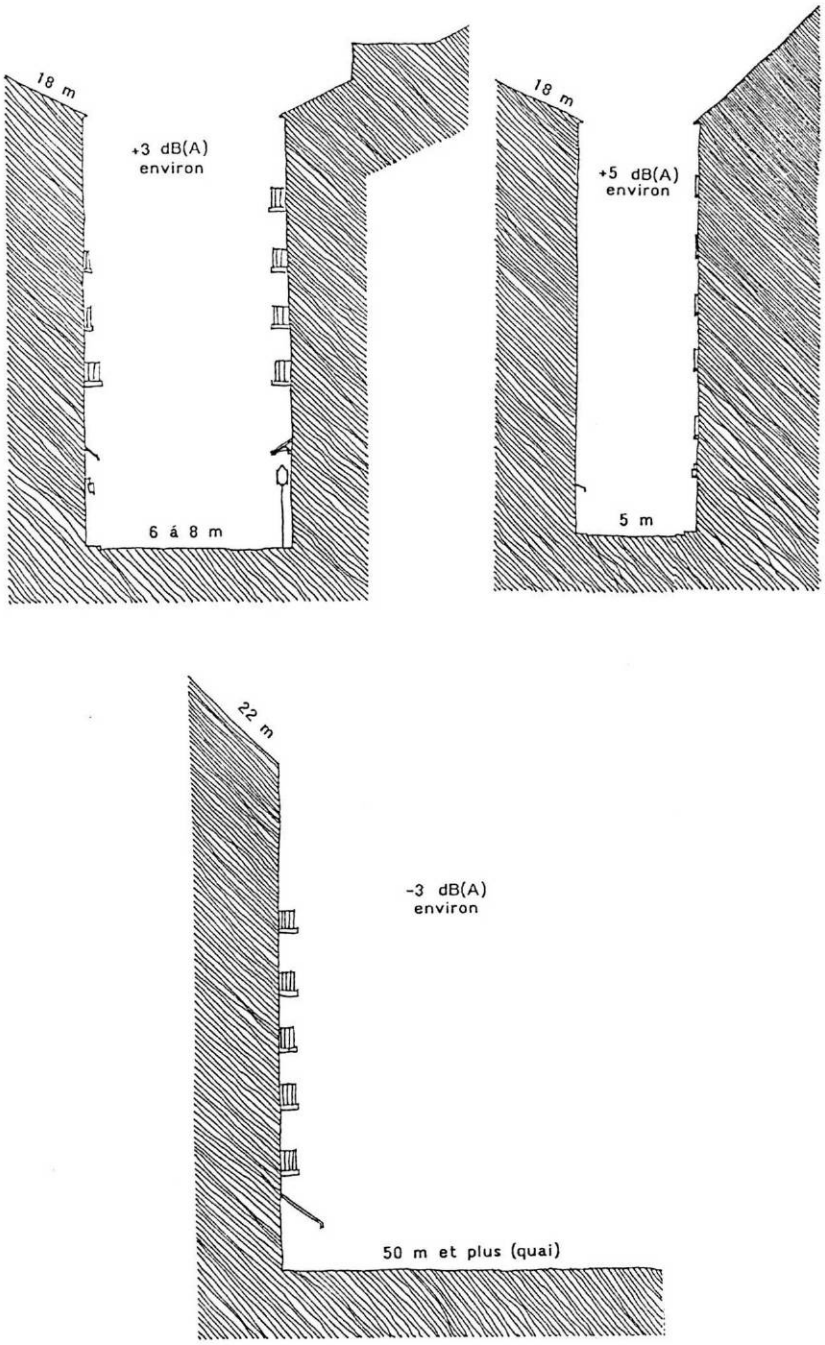

Une seconde série de schémas illustre comment, dans une même rue, la propagation sonore change en fonction de l'allure et de la dimension des saillies disposées le long des façades. Celles-ci ont fonction de diffuseurs ou d'absorbant phonique selon la matière qui les constitue. Par exemple la toile des tentes absorbe les fréquences. Les corniches diffusent les sons.

La rue traditionnelle au début du XIXème siècle.

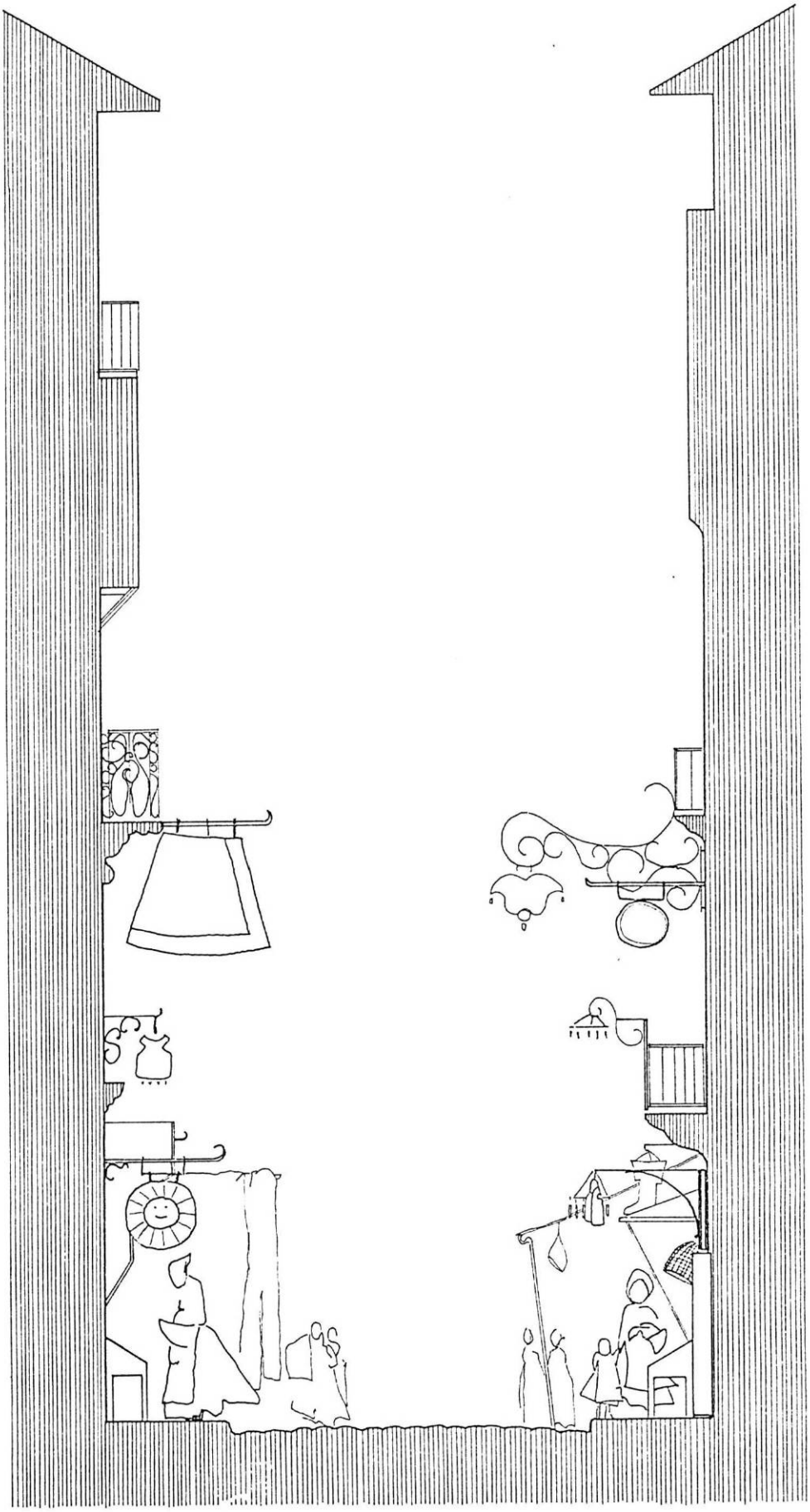

La rue selon les règlements de voieries du milieu du XIXème siècle.

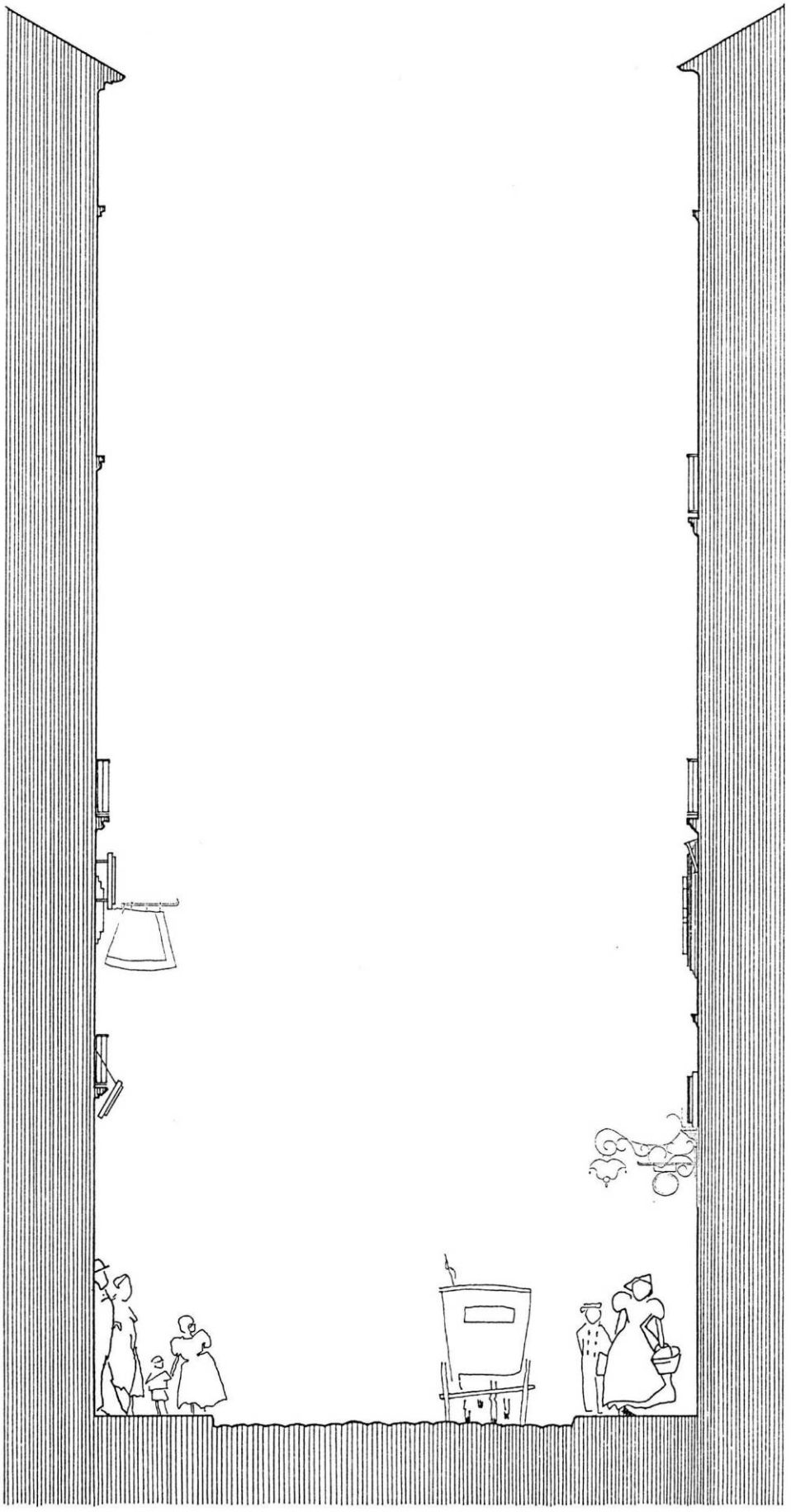

Concernant cette dernière série de schémas, il faut savoir qu'à partir de 1823 un certains nombre de réglementations vont interdire l'installation des perches et étendages des teinturiers, couverturiers, dégraisseurs, etc... Les étendages sont permis s'ils sont placés à six mètres au moins au-dessus du sol et à pas plus de 80 cm de débord des façades. Les constructions en encorbellement sont interdites et la suppression de celles qui existaient aura lieu au fur et à mesure des reconstructions et des réparations des maisons. Les tentes, toujours selon l'article III de l'ordonnance de police du 9/12/1823, ne sont permises que sur les places et les quais, et jamais dans les rues. Toutefois, des permissions seront accordées s'il y a consentement des locataires de l'étage supérieur. Ces tentes ne pourront, sous aucun prétexte et dans aucun cas, être supportées par des colonnes en bois fichées dans le pavé, pratique qui est autorisée encore en 1813 et qui se révèle bien pénalisante pour les conditions de circulation si on en croit un conseiller de la préfecture : "Rue du Plat d'Argent, un teinturier qui a dressé un étendage empiète sur plus de la moitié de la largeur de la rue"[254]. Sous ces tentes, l'étalage fixe (ce qu'on appelle aussi "les montres") des boutiques ou magasins de plus de 20 cm de saillie est encore autorisé en 1813[255]. Mais, dès 1825, cette autorisation n'existe plus. Cette même année (1825), l'étalage des chaises et des bancs devant les cafés n'est autorisé que sur les places et les quais et sous la condition formelle que ces bancs n'avancent pas sur la voie publique de plus d'un mètre cinquante. Dans les autres rues, l'emplacement des chaises devant les cafés est interdit[256]. Enfin, il faut savoir que l'arrêté n°63 du 16 Décembre 1853 n'autorise la construction des marquises en verre que dans les rues de 10 mètres de largeur et au-dessus ; leur saillie sera au maximum de 70 cm dans les rues larges de 12 mètres, de 80 cm dans les rues plus larges comme les quais et les places. Leur emplacement se limite au dessus des magasins.

Mais la qualité acoustique de la rue ne dépend pas que de ces seuls facteurs. Si on fait maintenant l'analyse du plan des rues[257] , on s'aperçoit qu'avant les grands travaux du milieu du XIXème siècle, elles n'avaient pas les mêmes

[254] Maurice garden op. cit. p. 27.

[255] Ordonnance du 15/07/1813

[256] A.M. Ordonnance de police sur les embarras de la voie publique du 27 mai 1825. Ordonnance de police de 1829 relative à l'adjudication du placement des chaises sur les promenades..., des kiosques..., des latrines... Arrêtés et règlements de police du 8 juin 1853 concernant le placement sur la voie publique des tentes, tables, chaises et bancs. Permissions de voierie - Marquises - N°63 du 16 décembre 1853. Arrêtés et règlement de police de 1854 sur les embarras de la voie publique.

[257] Bibliothèque municipal de la Part-Dieu : Plan du centre ville de Lyon avec, en superposition, les projets d'ouverture des rues et d'alignement, échelle 1/2000ème (environ 1854). Plan N° 2.S.428.

allures qu'on leur connaît aujourd'hui. Les rues orientées Est-Ouest dans la presqu'île de Lyon, comme la rue du Raisin, la rue de la Ferrandière et la rue Thomassin, se resserraient à leurs extrémités quand elles débouchaient sur la rue de l'Hôpital. On observe le même phénomène pour la rue Tupin, quand elle débouchait sur la rue du Palais Grillet, pour la rue Grenette, à sa jonction avec la place des Cordeliers. Observons sur le plan ci-dessous la rue Dubois quand elle se reliait à la rue de la Gerbe, la rue Mulet et la rue de l'arbre sec quand elles rejoignaient la rue qui est devenue, après les grands travaux, l'actuelle rue Edouard Herriot.

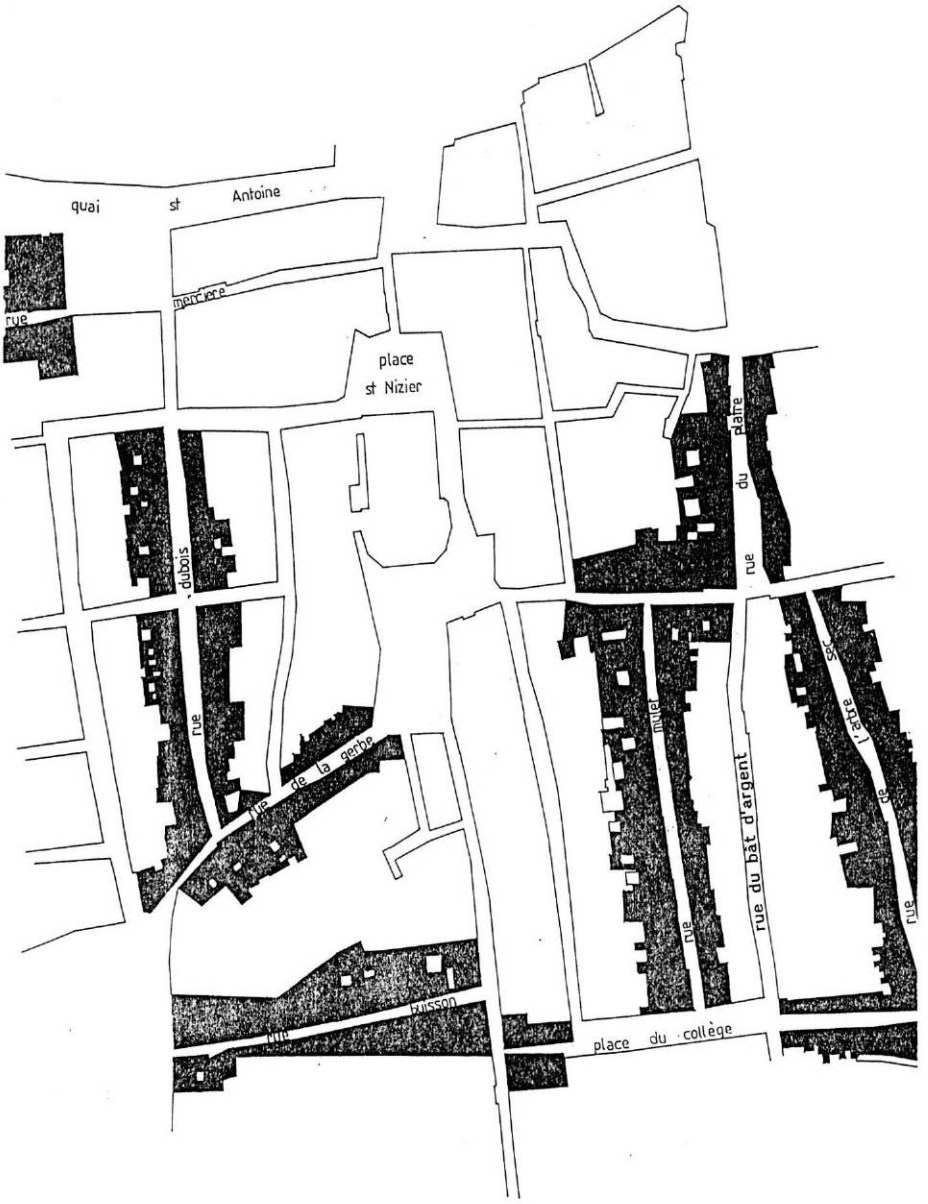

Berthelet de Barbot (1773) confirme ces dispositions : "La presqu'île est baignée par deux rivières. Elle est chargée de maisons séparées par des rues, trois desquelles suivent la direction des rivières, en déviant plus ou moins ; elles sont croisées par d'autres allant obliquement du levant au couchant, mais jamais d'une rive du Rhône à la rive de la Saône. La plus part sont tortueuses, formant ainsi avec les premières des angles plus ou moins ouverts"[258].

Ces "étranglements" dira Maurice Garden[259] limitent la pénétration du bruit de fond provenant du carrefour, comme l'attestera sans doute l'étude acoustique que nous réaliserons. Celle-ci devrait confirmer aussi qu'un tel dispositif spatial, couplé à la longueur des rues, ménage en retrait des carrefours l'écoute de la vie quotidienne de la rue. Enfin, l'étude acoustique devrait permettre d'évoquer le renforcement de la perception sonore du changement de lieu quand on parcourt la rue, au moment où on quitte le carrefour ou au moment où on y entre : quand une rue se relie au carrefour par le coté le plus fermé de l'"étranglement" qu'évoque Garden, on perçoit ce que nous appelons, au CRESSON, un effet sonore de coupure. Concrètement, l'effet sonore de coupure correspond à la perception d'une chute soudaine d'intensité associée à un brusque changement de l'enveloppe spectrale ou de la réverbération des bruits. Dit autrement, on montrerait ainsi que le citadin avait la très nette sensation d'avoir changé d'ambiance sonore quand il entrait dans une rue orientée Est-Ouest dans la presqu'île.

II.2 / La mise en forme de notre environnement sonore contemporain : le remodelage urbain du XIXème siècle.

De 1853 à 1864, le pouvoir fut au mains du préfet Vaïsse : il transforma la ville tambour battant, ouvrant de grande voies de communication. L'objectif de Vaïsse est "de conserver la vie et le mouvement dans le centre de la ville, d'empêcher que ce centre n'arrive à se déplacer"[260]. En onze ans furent érigées, en les désignant par leurs noms actuels : les rues de la République (ex. rue Impériale)[261], E. Herriot (ex rue de l'Impératrice), de Brest, Grenette, Childebert, Terme ; le bâtiment et le quartier de la Bourse ; les quais du Rhône

[258] Berthelet de Barbot, *Topographie médicale de Lyon et de son territoire*, Lyon, 1773, p. 5.

[259] Maurice Garden *Lyon et les lyonnais au XVIIIème siècle*, Flammarion, Lyon 1975 p. 26.

[260] Vaïsse : *Projet de traité pour l'éxécution de divers travaux d'utilité générale* Lyon, 1855, p.22.

[261] Bibliothèque municipal de la Part-Dieu, Plan N° 2.S.393 : projet de la rue Impériale et 3ème projet du quartier des terreaux, échelle 1/200ème, 1854. Plans N° 2.S.398 et 2.S.399 de la rue Impériale dans Lyon, échelle 1/250ème, 1853.

et de la Saône ont été aussi créés ou refaits. Bénéficiant au départ d'une subvention de la ville et de l'état pour un montant de douze milllions, la société de la rue Impériale, concessionnaire de l'entreprise de modelage de l'actuel rue de la république, avait facilement trouvé preneurs à Lyon pour ses quinze mille actions de cinq cent francs de l'époque. Après quoi, des emprunts hypothécaires sur les immeubles construits, puis des obligations, avaient assuré le financement des travaux. Plus de deux cent quatre-vingts immeubles ont été détruits, quinze mille habitants déplacés[262]. Comme le dit Bruston (1975), ce qui s'accomplit se fit au profit de 22% de la population[263]. On aurait tort de sous-estimer l'impact du changement dans les domiciliations qui, à Lyon, va creuser la différence entre l'environnement sonore des possédants et celui dans lequel vit la majorité dépossédée.

Synthétiquement, on peut présenter le déroulement des travaux comme suit. Au nord et au sud de la presqu'île, la Saône et le Rhône sont rejoints par deux grands axes, l'un passant par l'hôtel de ville, la place de la Comédie et les Terreaux, l'autre passant par la place Bellecour et l'hôtel Dieu. Entre ces deux axes, trois voies nouvelles, parallèles dans l'idéal, relient ces axes. La rue Centrale (actuelle rue de Brest) réalisée entre 1846 et 1848 sous la direction de R. Dardel et B. Poncet ; la rue Impériale (actuelle rue de la République) exécutée par les mêmes architectes, large de 22 m, et la rue de l'Impératrice (actuelle rue Edouard Herriot) tracée par J. Bonnet, et réalisée à partir de 1860. Le long de la rue Impériale construite à partir de 1855, l'amorce des rues transversales est traitée en biseau[264]. Les rues transversales sont elles-mêmes l'objet d'un sérieux réalignement ; ainsi, la rue Thomassin, la rue Grenette, la rue du Bât d'argent et la rue de l'Arbre sec. La rue Raisin est sérieusement élargie. L'angle entre la rue Grenette et la rue basse Grenette n'est maintenant plus qu'une rue qui se prolonge. Ce type de rue étoite avec resserrement aux extrémités persiste toujours dans la presqu'île, comme la rue Mulet quand elle rejoint l'ancienne rue de l'Impératrice (actuelle rue Edouard Herriot), la rue Mercière, la rue du Garet, la rue Pizay. Mais leur longueur est sérieusement diminuée, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan sonore.

---

[262] Roux, Zeller..*Lyon, l'argent, le commerce et la soie*, (Collectif) La manufacture, Lyon, 1986.

[263] A. Bruston, *La régénération de Lyon*, 1853-1865, Revue "Espaces et société" Avril 1975.

[264] Vaïsse : *Projet de traité pour l'éxécution de divers travaux d'utilité générale* Lyon, 1855, p.22.

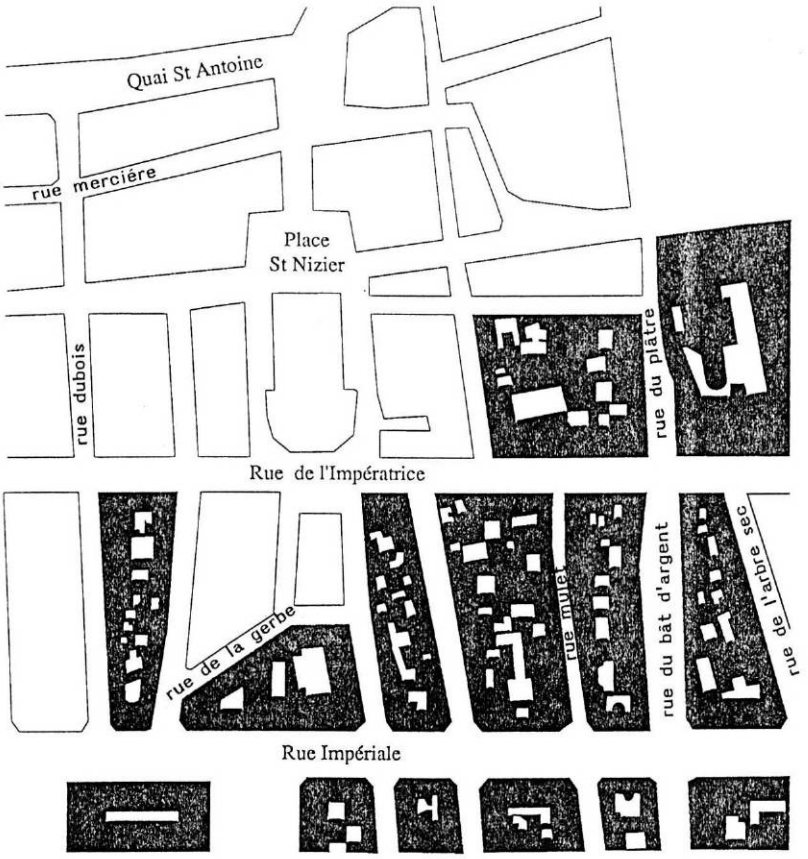

Comme l'étude acoustique pourra le montrer, le bruit de fond urbain pénètre beaucoup mieux dans une rue large et peu profonde que dans une rue étroite et longue. Ce phénomène est amplifié par le type de raccordement qui prend la forme, en plan, d'un entonnoir ouvert sur le carrefour. Pour le lyonnais du XIXème siècle, cela se traduit par une perception plus indifférenciée des activités sonores dans la rue qu'il habite : les sons de fortes intensité et les silences ne s'entendent en effet presque plus dans un fond sonore qui atteint des intensités moyennes. Pour le citadin, c'est la perception de l'identité sonore de la rue, perception confortée par les pratiques habitantes, qui change. La capacité moyenne qu'offrait l'ancien réseau à limiter le bruit des carrefours aux entrées de rues, et donc à laisser entendre des sons qui permettaient d'identifier l'existence et aussi la nature des formes de sociabilités locales, semble en effet altérée dans le nouveau schéma. L'étude acoustique devrait aussi conforter l'idée selon laquelle la forte diminution en longueur des rues transversales participe à l'absorption des indices sonores micro-sociaux qui sont produits au cœur des logements ou des ateliers bordant la rue.

Il semble enfin que dans ce nouveau contexte, les inter-relations sonores entre

la rue et les logements (comme celles évoquées par Maurice Garden[265]) mais aussi les formes d'appropriations sonores, les productions sonores qui se règlent à partir de la représentation - et donc de l'écoute - qu'on peut se faire du comportement sonore de l'autre[266], sont transformées. Quand à l'effet sonore de coupure que l'on perçoit lors des déplacements dans le sens carrefour - rue que nous évoquions, il ne disparait pas mais il est moins brutal. Ce sont notamment les fréquences graves qui profitent de l'évasement au carrefour pour mieux pénétrer dans la rue. L'effet de coupure est ainsi rejeté plus en aval.

Autre forme urbaine caractéristique de la ville pré-hausmannienne : la rue coudée ou courbée. On la trouve rue Mercière, rue de la Plâtrerie et surtout rue du Bessard (rue qui est devenue actuellement sous une forme rectiligne et droite la rue Constantine). Après les travaux de Vaïsse, il ne reste que la rue Port du Temple qui reste une rue courbe sur toute sa longueur. Ce type de remodelage a touché le quartier des Terreaux, quand l'ouverture des abattoirs de Perrache permis de supprimer la boucherie des Terreaux et de restructurer le quartier. C'est l'architecte Dardel qui conduisit cette opération entre 1838 et 1846. Comme on peut le voir sur le plan[267], le resserrement de la rue de la boucherie des Terreaux et la courbe de la rue Bessard sont remplacés par les nouvelles rues d'Algérie et de Constantine aux façades bien parallèles.

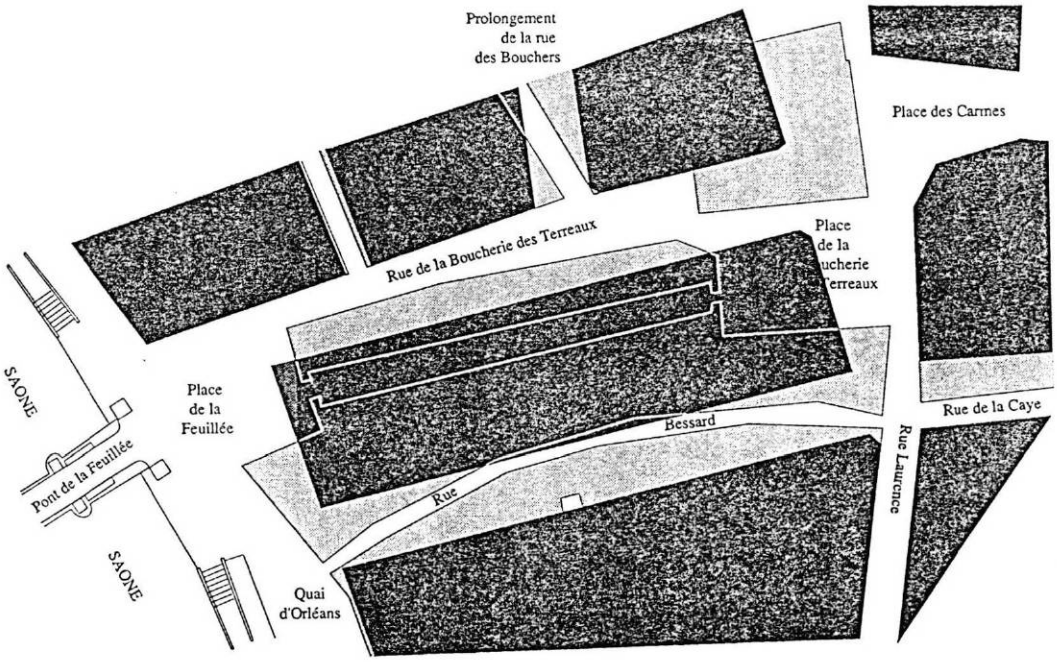

[265] Voir Chapitre I, paragraphe I.2.

[266] Voir plus loin.

[267] Bibliothèque municipale de la Part-Dieu, Plan N° 2.S.189 : plan géométral de la boucherie du quartier des Terreaux, échelle 1/130ème, XVIIIème siècle. Plans comparatifs pour la régénération du quartier de la boucherie des Terreaux N° 185, 186, 187 (1840-1841).

On sait que le long des parois courbes, le son se propage étonnement bien. Sous les dômes de Saint pierre à Rome, de Saint Paul à Londres, des personnes, la tête plaquée contre le mur concave, se parlent à voix basse à 35 mètres de distance[268]. Encore faut-il que le mur de propagation soit circulaire et lisse, ce qui n'est pas le cas des rues courbes que nous connaissons à Lyon. Il reste qu'on pourra toujours vérifier si oui ou non les rues coudées propagent mieux les sons que les rues rectilignes. L'étude de ce genre de configuration spatiale permetrait peut-être de saisir une différence jusqu'alors insoupçonnée dans la qualité des communications sonores de fenêtres à fenêtres.

[268] Cf. Marc Crunelle *Existe -t-il une tradition acoustique dans l'architecture occidentale ?* Conférence au colloque "La qualité sonore des espaces habités", CRESSON, Grenoble 20/22 Mars 1991.

II.3 / Approche comparative des qualités sonores urbaines du passé.

Arrivé au terme de cette enquête plutôt descriptive, cette enquête montre qu'il est possible d'aborder la dimension sonore qualitative et quantitative du passé à partir de plusieurs remarques concernant les effets sonores.

Il y a d'abord l'effet sonore de masque[269] : le niveau du bruit de fond urbain varie en fonction de la largeur et de la longueur des rues (plus la rue est longue, plus on s'éloigne du bruit de fond provenant des carrefours) et du type de raccordement, soit en étranglement, soit en biseau ouvert, avec les carrefours. Selon les configurations spatiales, ce critère sera sans doute suffisant pour représenter la différence d'intensité du bruit de fond dans les rues et apprécier la variation de l'effet sonore de masque sur la perception de la sociabilité de la rue (cf ci-avant).

Il y a ensuite l'effet sonore de réverbération[270]. Cette note que l'on doit à Mrs Thrale à propos des rues étroites de Paris est saisissante : Mrs Thrale, épouse d'un brasseur londonien, membre du parlement, voyage en France. Elle note dans son Journal (1775) que les rues de Paris "sont tellement hautes qu'elles font écho, et chaque son est tellement répercuté qu'il en devient assourdissant"[271]. Logé dans la rue Jacob, Mrs Thrale entend de sa fenêtre "des querelles continuelles, des voitures renversées, de la confusion". Harry Peckham décrit de façon identique les rues à la veille de la Révolution, en insistant sur leur étroitesse "indigne", leur hauteur de six à sept étages, abritant beaucoup de familles différentes[272].

Le rôle de la réverbération dans une rue étroite est fondamental. A priori, celle-ci renforce la nature ubiquiste d'un espace : des réflexions sonores sont

[269] Effet sonore de masque : "effet définit en acoustique comme existence d'un bruit qui, par son niveau et par ses fréquences, gomme complètement ou partiellement d'un autre bruit de niveau plus faible. Cet effet facile à mettre en évidence avec des appareils de mesure est, du fait de plus grande sensibilité différentielle de l'oreille, moins fréquent du point de vue physiologique". CRESSON 1985.

[270] Effet de propagation par lequel certaines fréquences résonnent durant un temps court mais suffisant pour que le décalage entre l'onde directe et l'onde réfléchie soit audible. La notion de réverbération est liée à une définition de mesure : le temps mis par le son pour décroître de 60 décibels. Dans le cas où le son de référence entre dans un rapport acoustique particulier avec le bruit de fond, on parlera d'effet de trainage : durée pendant laquelle le son se prolonge après arrêt dans les différentes régions fréquentielles avant de se noyer dans le bruit de fond CRESSON 1985.

[271] Annick Pardailhé-Galabrun *La naissance de l'intime*, op. cit., page 226.

[272] Annick Pardailhé-Galabrun, op. cit., page 227.

multipliées sur des parois rapprochées et crééent un climat audible dans lequel les sons paraissent moins localisables et isolables. Or Mercier nous le disait précédemment : si l'étranger à la rue ne peut pas comprendre grand chose de la cacophonie qui y règne, la servante, l'ouvrier, la ménagère savent distinguer dans le brouhaha la voix du marchand, le cri du vendeur de maquereau ou de hareng frais. Il y a donc peut-être une manière d'utiliser la réverbération de la rue, question sur laquelle on s'est déjà penché[273], et l'analyse acoustique devrait nous en préciser les contours.

Dans les rues plus vastes, les réflexions sont moins importantes du fait de la largeur. La réverbération est moins soutenue parce qu'il y a une plus grande proportion d'espace absorbant, c'est à dire de "vide" du ciel, par rapport aux surfaces réfléchissantes. La proportion passe en effet de 12 % d'ouverture au ciel dans une rue étroite (5 mètres de large) à 20 % dans une rue de 10 mètres de large (Cf. schémas précédents).

Cette différence de réverbération des rues n'est pas à négliger. La réverbération qualifie le son de l'espace, c'est-à-dire les capacités qu'a l'espace de se mettre en "résonnance" quand une source sonore l'anime. Selon un gabarit de rue large ou étroit, la voix humaine y trouve des prolongations sonores variables, jouant avec le "halo" (l'enveloppe sonore de la voix est amplifiée) ou avec l'écho[274] .

Après les effets sonores de masque et de réverbération, il faut maintenant évoquer les rapports d'écoute entre les sons proches et les sons lointains. Ils ne sont en effet plus les mêmes selon les deux types de gabarit urbain repérés ci avant. Plus le masque est important, plus le détachement des sons et la localisation en distance des sources est diminué. Comme le rappelle Chelkoff dans "Entendre les espaces publics", le bruit de fond, lorsqu'il est relativement faible, contribue à situer les plans sonores, alors qu'il isole l'auditeur de la perception des sons lointains quand il domine[275]. La configuration d'une rue large renforcerait donc le sentiment d'isolement vis à vis des autres bruits de la ville. Elle conforterait aussi la confrontation permanente de l'individu avec ses bruits. Autre conséquence encore : le sentiment sonore de proximité avec les voisins immédiats serait renforcé, l'acuité sonore se tournant plus vers l'espace proche y compris l'espace intérieur des autres.

---

[273] Chapitre I, paragraphe I.2.

[274] L'usage de l'effet sonore de créneau est lié aussi à la réverbération (voir dans ce chapitre notre introduction "L'effet sonore").

[275] Chelkoff *Entendre les espaces publics* CRESSON Plan urbain, mai 1988.

C'est Balzac qui nous autorise cette hypothèse quand il écrit : "A Paris, où les pavés ont des oreilles, où les portes ont une langue, où les barreaux des fenêtres ont des yeux, rien n'est plus dangereux que de causer devant les portes cochères. Les derniers mots qu'on se dit là, et qui sont à la conversation ce qu'un post scriptum est à une lettre, contiennent des indiscrétions aussi dangereuses pour ceux qui les laissent écouter que pour ceux qui les recueillent"[276]. Les limites sonores de l'espace public ne sont donc plus les mêmes selon que la configuration spatiale renferme l'auditeur sur un milieu sonore proche ou rend possible la perception des sons lointains.

Plus le bruit de fond dans la rue est faible, plus les sons épisodiques et discrets sont audibles. Logiquement, les bruits de la rue sont donc plus présents par l'intensité dans un appartement qui donne sur une configuration de rue étroite. Mais quand un certain niveau d'activité existe, cette circularité des sons entre l'habité et la rue n'est pas forcément vécue en terme de promiscuité génante[277]. La prégnance de cette circularité sonore est telle qu'un passant occasionnel ne viendra pas troubler le milieu. Ce peut être en revanche tout l'inverse dans un milieu sonore peu emprégné des sons de la sociabilité locale, le passant pouvant alors être ressenti comme un intrus, un fauteur de bruit. Ces "décalages"[278] dans l'écoute sont des critères de confort acoustique. Celui-ci peut-être en effet apprécié en fonction du caractère sonore dynamique, discontinu et mouvementé d'un milieu par rapport à une consistance sonore statique et continue où les bruits épisodiques deviennent intempestifs dans un autre. A partir des propos de Maurice Garden sur les rues de Lyon au XVIIIème siècle, on sent bien que la perception sonore de l'autre dans une rue étroite est à la fois stable et dynamique. Elle est stable parce que la circularité des sons entre le dedans et le dehors est permanente ou parce que cette circularité dure ou se répète suffisamment longtemps pour qu'elle soit vécue comme telle. Elle est dynamique parce que les productions sonores sont aléatoires et que c'est ce type de rythme que le vécu retient : "chants et rires, cris et dictons s'entendent toutes les heures, en été surtout, quand les fenêtres ouvertes laissent sortir le bruit de la maison". Les enfants, les apprentis "ne peuvent pas rester toute la journée sévèrement fermés dans les ateliers. Ils s'échappent à la moindre occasion, toujours prêts à courir, toujours disposés à profiter de la moindre distraction de leurs parents et de leurs employeurs. Le moindre bruit de la rue les attire : tous sont aux fenêtres sous le moindre prétexte, quitte à n'avoir rien vu si l'incident est plus

[276] Balzac "Le cousin Pons" Le livre de poche, Paris, p. 117.

[277] Chapite I, paragraphe I.2.

[278] Chelkoff *Entendre les espaces publics* CRESSON Plan urbain, mai 1988.

grave"[279]. Que de fois, dans les rapports de commissaires de police de la ville, ou des soldats du guet, se retrouvent ces attitudes montrant "toute une population aux aguets, curieuse et présente, mais bien rarement disposée à préter main forte aux agents de l'autorité si ceux-ci le réclament", écrit Maurice Garden.

Dans le cas de figure inverse, c'est à dire dans une ambiance sonore continu, une série d'évènements sonores suffit à modifier complètement la perception du milieu. Certains espaces larges comme les places publiques réfléchisantes engendrent une assez grande stabilité sonore mais des évènemens ressortent et peuvent par conséquent faire irruption. On peut faire cette expérience sonore aujourd'hui.

Aussi, si les différences de morphologie spatiale n'expliquent pas à elles seules les différentes formes de vécu de l'environnement sonore urbain, elles contribuent à différencier des critères d'écoute et de confort. Les rapports qu'entretiennent les pratiques avec le milieu sonore sont prépondérants : l'ensemble des sons agis par des gens, c'est-à-dire des sons qui ne portent pas seulement du signifiant, n'est ni produit ni entendu de la même façon selon le contexte socio-spatial dans lequel l'habitant se trouve. On se rappelle que des quartiers de Lyon comportant des rues semblables ont des ambiances sonores différentes ; le type de vie sociale qui s'y développe et les exigences morales que se donnent ceux qui les habitent varient tellement qu'on peut difficilement envisager des caractéristiques constantes entre phénomènes sonores d'une part et dimension, densité, hétérogénéité spatiales d'autre part.

Mais on ne peut pas oublier la thèse de E. Goffman réorchestrée par Grégoire Chelkoff[280]. Si les conditions spatio-phoniques donnent des dimensions aux émissions sonores (espace de propagation et capacité variable du masque), on peut comprendre que les "engagements" sonores en public prennent des valeurs variables en fonction de ce contexte : "A moitié conscient qu'un certain aspect de son comportement s'offre à la vue de tout son entourage, l'individu tend à se comporter en fonction du caractère public de sa conduite. En fait, il lui arrive d'utiliser certains actes comme des signes simplement parce qu'ils sont perçus par d'autres"[281]. Au niveau de l'audition, le degré de mouvement ou d'inertie social modèle l'activité phonurgique.

---

[279] Maurice GARDEN *Lyon et les lyonnais au XVIIIème siècle*, Les belles lettres, Paris 1970 page 405 et suivantes.

[280] Chelkoff *Entendre des espaces publics* op.cit.

[281] E Goffman *La mise en scène de la vie quotidienne*, II - Les relations en public" Paris, Seuil, Collection Esprit 1973

Cette histoire de l'engagement sonore dans l'espace urbain est-elle possible ? Sur ce point, l'analyse à partir des effets sonores montre bien que l'urbanisme du XIXème siècle modifie les conditions de propagation et de production sonore humaine dans la ville. Mais plus que cela : par un effet pervers, les "réparations" urbaines du XIXème siècle ont provoqué ce que tout individu qui a un peu "d'oreille" à notre époque condamne dans l'environnement sonore urbain d'aujourd'hui, c'est à dire la tendance à l'indifférenciation. L'urbanisme "hausmanien" du XIXème siècle a sans nul doute conduit à une évolution lente mais certaine vers des intensités moyennes, des fréquences graves, des bruits continus qui chassent peu à peu les bruits de fortes intensité ou les silences, les sons aigus, discontinus et humains[282].

[282] Pascal Amphoux se demandait, dans les mêmes termes, comment lutter contre "l'indifférenciation sonore" dans son rapport *Aux écoutes de la ville*, IREC, Lausanne, Août 1991. Puisse ce petit chapitre sur la reconstruction lyonnaise convaincre que l'urbanisme est un moyen de lutte contre l'indifférenciation sonore dans nos villes.

CONCLUSION.

Les sources sérielles et celles provenant des observateurs incomparables que sont les hygiénistes et les littéraires proposent de la ville de Lyon une cartographie sonore différenciée selon la mise en ordre des activités sociales et économiques. A Fourvière, Saint Jean, Bellecour, Ainay, et sur le quai Pierre Scize, le calme domine. A la Croix-Rousse, aux Terreaux, aux Cordeliers, ce sont les activités commerçantes et industrieuses qui sonorisent fortement l'espace. Et nous ne revenons pas sur les usines qui rendent bruyante la zone qui les entoure. A propos de Paris, les remarques vont dans la même voie. L'étude des dossiers de faillites montre que de nombreux commerçants parisiens (boulangers et bouchers surtout) sont domiciliés sur une place voisine du lieu de travail qu'ils ont cédé à l'un de leur commis : ainsi, la rue Quincanpoix, "silencieuse entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin, habitée par des oncles qui ont cédé leurs fonds à un neveu, lieu de demi-repos"[283]. On retrouve ce phénomène dans certaines rues du Marais, aux alentours de la place Royale, "habitée seulement par la triste et paisible nation des rentiers. Dans ce recoin, tout est calme, tout est monotone, tout est mort, tandis que non loin de là et de toute part, le commerce aux mille et mille bras se montre dans toute sa force féconde et industrieuse"[284]. Balzac lui aussi rapportait ce phénomène à propos du Boulevard du Temple : "Le boulevard du Temple est le boulevard des Italiens du peuple. Mais il n'est cela que le soir, car le matin tout y est morne, sans activité, sans vie, sans caractère, tandis que le soir, c'est effrayant d'animation"[285].

Ainsi l'évolution de la représentation et de la pratique gestionnaire des espaces urbains au XIXème siècle, qui va vers des espaces de plus en plus spécifiés et

[283] Louis Chevalier *Classes Laborieuses...*, Le Livre de Poche, 1978, page 382.

[284] Lansfranchi *Voyage à Paris*, 1830.

[285] In Catalogue de l'exposition "Le spectacle et la fête au temps de Balzac", Maison de Balzac, Ville de Paris, 23/11/1978-25/2/1979.

contrôlés, englobe aussi l'environnement sonore. Mais à travers cette évolution qui vise à éviter la confusion dans les rues s'installe une nouvelle écoute de la ville. Les ordonnances du Maire luttent contre le mélange des marchés, les embarras et la circulation incontrôlée des animaux. Elles visent encore les vogues qui symbolisent l'immoralité dans les espaces publics. Draîner et ventiler sont aussi les préoccupations hygiénistes de cette époque. Depuis le XVIIIème siècle, la vertu du mouvement[286] et la reconnaissance des fonctions de circulation[287] conduisent la mutation des représentations urbaines et notamment des représentations sur le mauvais air, la puanteur. A cette période où l'on chasse les miasmes succède donc, semble-t-il, celle où l'on fait le procès du bruit. Il faut débusquer le fauteur de bruit, c'est à dire celui qui a un comportement sonore anormal. Il faut chasser des rues l'ambiance sonore immorale, comme on chasse aussi l'entassement des odeurs qui défie la représentation de la régulation. Au XIXème siècle, mieux vaut entendre la perception sonore de la foule qu'écouter le phénomène social restreint. "Vous marchez trop lentement, vous avez un pas défendu par l'église" déclare un curé qui veut empêcher les confrères de la Société de secours mutuel de porter le corps d'un des leurs[288]. On comprend mieux dès lors par quel détour inattendu le crescendo d'un transport rapide ou le rythme accéléré d'un pas peut se muer en agent sensoriel de la salubrité. A l'échelle de la ville du XIXème siècle, note Corbin[289] en citant Fortier, "les voitures se font ventilateurs". De même, si le mouvement de la cloche agitée dans la rue représente la purification de l'air[290], le son de la cloche ou de la clochette assourdi les éclats sonores de la voix forte qui exprime la condition d'un corps démuni ou maladif, exacerbant la représentation de la puanteur.

Le continuum sonore s'implante dans les grandes villes et cette installation, qui constitue sans doute le trait sonore le plus marquant de l'âge industrielle, accompagne et succède à la désodorisation de la ville traditionnelle. Ce n'est pas soudainement, mais par une accélération progressive du rythme des sons entre eux, liée à la densification des activités humaines dans les lieux urbains, que la "ligne droite" en acoustique urbaine s'installe (voir ci-après). L'amplification du bruit des transports conforte cette tendance à la fin du

[286] Voir B. Fortier : *La maîtrise de l'eau , XVIII° siècle*, Paris 1877

[287] J-C. Perrot : *Génèse d'une ville moderne, Caen au XVIII° siècle*, 1975 p. 12 et 59.

[288] Cité par Guy Thuillier, *Pour une histoire du quotidien en Nivernais...*, op. cit p. 253. Le curé Hurault (1868) soutenait que "le pas cadencé et anormal tient aux usages maçonniques". Un affaire analogue eut lieu à Saint Pierre de Nevers en 1833.

[289] Corbin (A.) *Le miasme et la jonquille*, op.cit. p. 114

[290] Comme la déflagration du canon. Corbin, op.cit. p. 114 : "Le balayage de l'atmosphère par l'explosion désinfecte. (...) Le canon purifie et désodorise l'air des champs de bataille qu'empestent les cadavres et les charognes".

siècle. Quant à l'analyse des dossiers de jurisprudence relatifs aux bruits de voisinage nocturnes, elle devrait nous confirmer aussi que le bruit vient désormais accompagner les moments de sommeil du citadin, comme le temps de ses loisirs.

Pour sa part, Robert Murray Schafer notait[291] que l'industrie au XIXème siècle "progresse et avec elle, le bruit". Pour bien comprendre ce que Murray Schafer entend par bruit, il faut expliquer sa notion de "ligne droite en acoustique". Lorsque les sons s'inscrivent visuellement sur un appareil enregistreur, on peut en analyser ce que l'on appelle l'enveloppe. Les principales caractéristiques d'une enveloppe sonore sont l'attaque, le corps, les transitoires (ou variations internes) et la chute. "Lorsque le corps du son se prolonge, inchangé, il est reproduit sur le graphique par une ligne horizontale continue". Les machines se caractérisent par ce trait qui leur est commun : ainsi, un générateur qui a un bourdonnement continu, mais aussi une scie mécanique, une grilleuse sifflante..., même le son ponctué de rythmes en chaîne, fait prédominer la continuité.

La ligne droite en acoustique est artificielle. On la trouve rarement dans la nature (la stridulation continue d'un insecte comme la cigale est une exception). On la trouvait sans doute rarement dans la rue du XVIIIème siècle. En revanche, les usines du XIXème siècle tournent sans répit le jour, voire la nuit ; l'élargissement des rues généralise la diffusion des intensités sonores moyennes ; enfin, on tente de moraliser les comportements sonores humains et de faire profiter le bruit de la circulation de la foule dans la rue. Toutes ces tendances "inventent", au XIXème siècle, l'indifférenciation pour l'ouïe dans la ville d'aujourd'hui.

Le XIXème siècle semble être une étape inaugurale dans cette mutation sonore urbaine. Ce travail aura montré que les décisions municipales lyonnaises, qui définissent les nuisances urbaines et la politique qu'il convient de mener à leur égard, ont conduit ce phénomène en l'amplifiant. L'analyse acoustique devrait nous en apporter une preuve supplémentaire.

La politique du conseil de salubrité, puis du conseil départemental d'hygiène publique du Rhône, ne contredit pas ce point. Même si on peut dire sommairement, et de façon un peu polémique, qu'elle s'inspire largement de considérations étrangères aux émanations, bruits et odeurs produits par les établissements industriels, elle tente au maximum de favoriser le développement de l'industrie (et donc de son bruit) sauf lorsque celle-ci

[291] Murray Schafer *Le paysage sonore*, op. cit. p. 116.

touche des quartiers bourgeoisement habités ou ceux dont on espère qu'ils le seront bientôt. La volonté de favoriser l'industrie et le commerce cède aussi devant les exigences municipales ou préfectorales. A travers ces dossiers, il existe bien deux types de réactions, aussi bien pour les autorités que pour la population, vis-à-vis du bruit. Le bruit de l'animal, comme le "parler fort" de l'humain, est le signe du désordre et de la sauvagerie. Autant il est supporté par les populations, autant il est mal toléré par les autorités. A l'inverse, le bruit industriel, celui des machines ou des marteaux mécaniques, mais aussi les bruits de roulage, surprennent et gênent les habitants (les écoliers) par leur nouveauté et leur caractère continu. Or, ce sont là des bruits qui, aux oreilles des autorités, sont les symboles de l'industrie, de la prospérité et du mouvement.

Il reste que face à ces tendances lourdes dans les réactions, on risque de mésestimer des pratiques et des conduites individuelles qui se tournent vers des interprétations sensibles des phénomènes sonores. Comme les discussions au sujet des vogues l'attestent, la prise en compte du bruit de la fête semble incompatible avec une théorie rationnelle de la gestion urbaine dès lors que l'on se réfère à la culture sonore du temps. De même, à travers les pétitionnaires, on voit comment les préoccupations des hygiénistes en matière de bruit industriel se diffusent et se déforment ; dans les pétitions, on trouve en effet les fragments d'une certaine idée de la prospérité urbaine qui trouverait ses fondements dans une culture anti-industrielle. En matière d'aménagement urbain, il semble donc bien que les phénomènes sonores sont l'objet de débats et d'inquiétudes qu'on ne retrouve pas dans les deux types de réactions énonçées ci-avant. Il reste que ce souci est à peine prononçé dans les sources que nous avons analysées, et qu'il faudrait questionner d'autres domaines de discours, notamment ceux qui abordent directement, de front, la question de l'aménagement sonore, pour en saisir le poids réel dans l'histoire de nos cités et de nos modes d'habiter.

SOMMAIRE

LYON AU XIXème SIECLE, L'ENVIRONNEMENT SONORE ET LA VILLE.

INTRODUCTION page 1

CHAPITRE I : UNE VILLE SONNANTE. 8

I / Signaux et marqueurs sonores.

I.1 / Les cloches. 9

I.2 / "Carcavela" : les signaux humains traditionnels. 13

I.3 / Enclumes et tueries particulières. 23

II / Le paysage sonore d'une cité.

II.1 / La sonorité des quartiers. 28

II.2 / Les nouveaux marqueurs sonores. 37

II.2.1 / Les bruits de transport. 37

II.2.2 / La sonorité des nouveaux métiers. 42

CHAPITRE II : LE PROCES DU BRUIT 46

I / Débusquer le fauteur de bruit. 47

I.1 / L'habitude de parler fort. 48

I.2 / Criages, fêtes et contraventions. 50

I.3 / Le procès de la fête. 57

II / Débusquer le bruit stagnant. 62

CHAPITRE III :

VERS UNE NOUVELLE ECOUTE DE LA VILLE. 73

I / Pour ou contre le bruit industriel ? 74

I.1 / Des autorités favorables ? 76

I.2 / Les réactions des habitants. 85

II / Les sons et les nouvelles formes urbaines. 91

II.1 / Bruits et formes urbaines. 92

II.2 / La mise en forme de notre environnement sonore contemporain : le remodelage urbain du XIXème siècle. 100

II.3 / Approche comparative des qualités sonores urbaines du passé. 105

CONCLUSION. 110

Nota : Les dessins intégrés dans le texte sont de Marie-Madeleine BOUILLON et Marie COSTA.